RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

COMPRENDRE



Territoires et transitions

Enjeux de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle

Cahier de l'Observatoire des territoires

1 2 3 4 5 6

OCTOBRE 2026

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires a souhaité publier une collection de cahiers sur la thématique « Territoires et transitions », analysant spécifiquement :

- les enjeux démographiques (cahier n° 1) — publié en décembre 2021
- les enjeux économiques (cahier n° 2) — publié en septembre 2022
- les enjeux environnementaux (cahier n° 3) — publié en juillet 2024
- les enjeux numériques (cahier n° 4) — publié en janvier 2025
- les enjeux du logement (cahier n° 5) — publié en janvier 2026
- les enjeux de l'éducation et de la formation (cahier n° 6) — publié en octobre 2026

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires : François Philizot
Directeur de publication : Henri Prévost (DGANCT)
Responsable de la collection : Florence Clermont-Brouillet (ANCT)
Directrice éditoriale : Sylviane Le Guyader (ANCT)
Coordination : Sylviane Le Guyader, Florian Simonnet et Emma Riou (ANCT)
Cartographes : Luna-Marie Pelchat, Maïron Tréfine, Raphaël Roumeau (ANCT)
Illustration de couverture : Luna-Marie Pelchat, Maïron Tréfine (ANCT)
Mise en page : ANCT service communication
Impression : ANCT
Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr
Dépôt légal : septembre 2026 — ISBN : 978-2-488583-13-8 (version imprimée) — ISBN : 978-2-488583-14-5 (version en ligne) — ISNN : 2262-8266
La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Rapport de l'Observatoire des territoires

Territoires et transitions

Cahier n° 6 : enjeux de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle

Remerciements

Ce sixième cahier de la collection « Territoires et transitions », publié au titre de rapport de l'Observatoire des territoires, a été réalisé par l'équipe du pôle Analyse et diagnostics territoriaux en charge de l'animation de l'Observatoire des territoires (OT) à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Cette publication rassemble des articles rédigés en interne et des contributions de partenaires extérieurs : Université de Perpignan, CNRS, Région Nouvelle-Aquitaine, Insee Hauts-de-France, Aduga.

La rédaction a été coordonnée par François Philizot, Sylviane Le Guyader, Florian Simonnet et Emma Riou.

Un groupe de travail a été constitué pour la préparation et le suivi de la publication, auquel ont été notamment associés le ministère de l'Éducation nationale (DEPP) et le ministère en charge de l'enseignement supérieur (SIES).

Le Président et le secrétariat permanent de l'Observatoire des territoires remercient vivement les membres du Conseil d'orientation de l'OT et les autres partenaires, et tout particulièrement les personnes qui ont contribué à ce cahier :

- à l'ANCT : Sylviane Le Guyader, Florian Simonnet, Emma Riou, Luna-Marie Pelchat, Maïron Tréfine et Raphaël Roumeau (Pôle ADT) ;
- les partenaires : Aurélie Delage (Université de Perpignan), Nora Nafaa (CNRS), Olivier Bouba-Olga et Juliette Mangin (Région Nouvelle-Aquitaine), Jérôme Grange, Marie Duhayon (Insee Hauts-de-France) ;
- les personnes qui ont participé au groupe de travail et de suivi et/ou à la relecture de la publication : Florence Charlier (FNAU) ; Aurélie Delage (Université de Perpignan) ; Pascaline Feuillet, Olivier Monso, Martin Monziols (DEPP) ; Céline Rozenblat (Université de Lausanne) ; Frédéric Tallet, Karl Even (SIES) ; Charlotte GAUVIN, Marie Pannetier (MAASA – DGER).

Les auteurs demeurent seuls responsables du contenu de cette publication ainsi que des éventuelles erreurs ou omissions qui pourraient y subsister.

Composition du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N° 2022-1759 DU 30 DÉCEMBRE 2022 PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président : François Philizot

Collège des administrations

- Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général, ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'intérieur ;
- Trois représentants du ministre chargé de la transition écologique, de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales ;
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Un représentant du ministre chargé du travail ;
- Un représentant du ministre chargé de la santé ;
- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Un représentant du ministre de l'Éducation nationale ;
- Un représentant du ministre chargé des outre-mer ;
- Le Commissaire général de France Stratégie ou son représentant.

Collège assemblées — associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques, sociaux et environnementaux régionaux, ou son représentant.

Collège experts territoriaux

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant ;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant ;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant ;
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant ;
- Le directeur « réseau et territoires » du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant ;
- Le président du Conseil d'administration de l'ADEME, ou son représentant.

Collège des personnalités qualifiées

- Yohan Doignon, Professeur à la Sorbonne (Paris IV), géographe et démographe au CNRS (Rouen)
- Céline Rozenblat : Professeure à l'Université de Lausanne, Institut de Géographie et de Durabilité, Faculté des Géosciences et de l'Environnement ;
- Stéphanie Beucher, Inspectrice générale adjointe à l'IGA, docteur en géographie ;
- Aurélie Delage : Maître de conférences en aménagement et urbanisme, Université de Perpignan Via Domitia ;
- Chloé Duvivier : Chargée de recherche en économie, INRAE, UMR Territoires.

Préface

La baisse brutale de la fécondité et de la natalité intervenue au début de la présente décennie alimente depuis quelques mois des discussions nombreuses sur son impact sur les effectifs de l'enseignement primaire. Déjà en déclin, cette tendance ne peut que s'accentuer, puis se diffuser dans l'ensemble du système de formation français, au fur et à mesure du vieillissement de classes d'âge désormais moins nombreuses. La diminution du désir moyen d'enfant, tel que mesurée par les enquêtes régulières de l'institut national d'études démographiques, laisse présager le maintien de la fécondité à un niveau bas dans les années qui viennent, la France enregistrant un taux désormais plus proche de la moyenne européenne, même s'il demeure légèrement plus élevé. Dès lors, tout scénario prospectif appliqué à la géographie du système de formation doit nécessairement intégrer l'hypothèse d'un étiage sévère et durable des effectifs.

Les commentaires évoquant cette évolution majeure sont révélateurs de la sensibilité du sujet. Ils mettent en évidence des réactions de défense diverses, correspondant au souhait à la fois d'un maintien du nombre d'enseignants pour réduire le nombre d'élèves par classe et des inquiétudes renforcées sur la présence territoriale de l'offre éducative. Ces deux thèmes ne sont pas nouveaux, renvoyant en particulier pour le second à la problématique annuelle de la carte scolaire du premier degré et au réseau scolaire du monde rural. Le débat ne s'arrête cependant pas à l'école primaire, mais vaut aussi dans certaines régions ou villes pour l'enseignement secondaire, la baisse des effectifs y étant déjà sensible.

Le lien est évident avec les dynamiques territoriales. La disparition de très nombreuses écoles rurales ouvertes au XIXème siècle, après la loi Guizot (1835), puis celles de Jules Ferry (1881-1884), est une conséquence directe du déclin démographique des campagnes, entamé d'ailleurs dans nombre d'entre elles au moment-même où se constituait ce réseau scolaire. La géographie des collèges, héritée largement elle aussi de la Troisième république, croisée avec le recul de long terme de la population, explique que dans des départements très peu denses et ayant connu une baisse sévère de leur population, comme le Cantal, la Creuse ou la Nièvre, plus de la moitié de ces établissements aient moins de 200 élèves, voire moins de 100. Dans des régions comme Bourgogne–Franche-Comté ou Hauts-de-France, la stagnation démographique, voire le léger repli depuis quelques années, alimente naturellement la diminution du nombre d'élèves dans les lycées, posant la question du maintien d'un réseau hérité à la fois des trente Glorieuses et des transformations du système éducatif à partir des années 1960-70, ayant fait progressivement de l'accès à tel ou tel type de lycée la norme, alors qu'il était auparavant l'exception.

À l'inverse, dans certaines régions, une croissance soutenue justifiait jusqu'à présent la construction de nouveaux établissements, comme dans diverses parties, essentiellement urbaines ou péri-urbaines, du U de la croissance, allant de la Bretagne à l'Auvergne-Rhône-Alpes en passant par la façade atlantique, l'Occitanie et le midi méditerranéen, ou dans certains secteurs de l'Île-de-France. Toutefois, le lien entre croissance de la population et dynamisme des effectifs scolaires n'est pas si simple pour certaines villes moyennes littorales voyant augmenter essentiellement la population de retraités.

Les politiques publiques influent elles aussi sur l'évolution des effectifs au sein de notre système de formation. Ainsi, l'accès désormais très majoritaire au baccalauréat et le développement corrélatif des études supérieures, selon les différentes filières, explique-t-il l'explosion des effectifs depuis les années 1980. Celle-ci a très largement profité ces quinze dernières années aux grandes agglomérations, métropoles ou villes dotées d'un pôle universitaire diversifié, notamment du fait de la volonté de conforter des ensembles à même de bien figurer dans la concurrence internationale. L'attraction d'étudiants étrangers est d'ailleurs devenue un levier important pour nombre d'établissements. La place tenue par l'enseignement supérieur explique d'ailleurs largement l'évolution de la répartition spatiale des jeunes en France, marquée depuis le début des années 1980 par une forte concentration dans les agglomérations les plus importantes, ce qui n'est pas sans conséquences de plus long terme sur les choix de vie ou la localisation des entreprises.

Au-delà du doublement du nombre des jeunes concernés, la réforme de l'apprentissage intervenue en 2019, qui incluait un soutien financier très élevé par apprenti apporté par l'Etat, explique largement la croissance de l'enseignement supérieur privé. Cette place accrue du supérieur dans un domaine qui était traditionnellement dévolu aux formations professionnelles, souvent de niveau IV et V, est lui-même favorable aux zones urbaines importantes. Ce phénomène modifie en partie la géographie des formations professionnelles, traditionnellement marquée par un lien avec les filières économiques localement structurantes, expliquant largement la répartition territoriale des lycées professionnels et de certains centres de formation d'apprentis.

L'analyse du système éducatif éclaire aussi la place très inégale de l'enseignement privé, très majoritairement confessionnel. L'ouest de la France, le sud du Massif central, les Pyrénées-Atlantiques sont des zones où le privé scolarise une forte proportion d'élèves (la moitié d'entre eux en Vendée ou dans le Morbihan, certaines communes pouvant n'avoir qu'une école primaire privée). Ce poids élevé du privé se retrouve dans certaines agglomérations, plutôt dans les villes-centres, Paris en étant une bonne illustration au sein de l'Île-de-France, en contrepoint de

la Seine–Saint-Denis ou du Val d'Oise. Cette situation conduit à jeter un regard différencié selon les territoires sur les complémentarités ou concurrences entre offre publique et privée sous contrat, dans le système dual mis en place dès le XIXème siècle.

La structure des écoles primaires est également un enjeu. Dans l'espace rural, les regroupements pédagogiques sont devenus courants, souvent éclatés, parfois concentrés dans un lieu unique, mais quelques départements relativement plus jeunes et plus denses ont conservé un semis abondant d'écoles communales, dans le nord de la France par exemple. La baisse des effectifs alimente à nouveau avec force la réflexion sur la restructuration du réseau scolaire. En ville, cela se traduit parfois par des fermetures et fusions d'établissements ; en zones rurales est en jeu la capacité à maintenir la carte actuelle souvent fragilisée par des classes multi-niveaux à très faibles effectifs, l'allongement des temps de trajet étant un risque évident en espaces peu denses.

Le second degré n'échappe pas à ces différences géographiques. La présence de l'enseignement secondaire dans les petites villes est un phénomène ancien, remontant à la floraison des établissements religieux au XVIIème et XVIIIème siècle, offrant une opportunité d'ascension sociale via l'accès au savoir offert même à la petite bourgeoisie. Les années 60-70, où le slogan de l'Etat fut un temps la construction d'un collège par jour, ont ancré l'accès au secondaire dans la proximité, préparant les évolutions des décennies suivantes en matière de poursuite d'études. Ce réseau joue un rôle important dans l'offre de service des villes petites et moyennes ; il est un élément de leur attractivité. Son avenir, incertain donc du fait du déclin prononcé du nombre d'enfants, est ainsi un enjeu de développement local, en même temps qu'une question de politique éducative nationale.

Par ailleurs, la localisation de l'enseignement supérieur constitue une problématique d'aménagement. La fin du siècle passé avait vu émerger la volonté de déconcentrer fortement l'offre universitaire. Cela s'était traduit par la création de nouvelles universités généralistes, dans des villes de taille moyenne (Lorient et Vannes, La Rochelle) ou d'entités plus spécialisées (Compiègne, Troyes ou Belfort-Montbéliard) et de nombreuses antennes accueillant souvent des premiers cycles ou des diplômes universitaires de technologie, de quelques centaines à deux ou trois milliers d'étudiants. La tendance récente a suivi un mouvement inverse, suscitant d'ailleurs des contestations quant aux effets de la concentration (par exemple les études de médecine, techniquement liées aux plus grands hôpitaux). Dans un temps où l'accès aux études supérieures est devenu courant et où l'offre de proximité est un déterminant pour les jeunes les moins aisés ainsi qu'un vecteur d'attractivité territoriale, la répartition des formations est donc simultanément une question sociale et économique.

La géographie de l'éducation est aussi faite des différences dans l'accès au savoir et dans les cursus de formation, traduisant de longue date des distinctions territoriales fortes et des enjeux sociaux majeurs. Le phénomène n'est pas nouveau. La cartographie des collèges religieux, jésuites, oratoriens, bernardins, créés au XVIIème et XVIIIème siècles, correspondait à une offre essentiellement urbaine, s'adressant à une frange très minoritaire de la population. La lente diffusion des écoles à travers le territoire national, voulue déjà par Louis XIV, privilégia initialement les espaces urbains, grâce à des nombreuses écoles paroissiales. La généralisation de l'offre éducative primaire, dans des conditions souvent précaires, au XIXème siècle, sous l'effet des lois précitées et de l'action des congrégations enseignantes, avait permis la diffusion des savoirs de base, lecture, écriture, mais de façon très inégale sur le territoire : le nord et l'est bénéficiaient de niveaux d'instruction moyens très supérieurs à ceux de l'ouest, Bretagne en particulier, ou du sud-ouest.

De telles différences régionales existent encore, leur géographie ayant profondément évolué. La Bretagne ou une partie importante de l'Occitanie se distinguent désormais par des résultats supérieurs à la moyenne, dans des contextes d'offre sensiblement différents (équilibre public-privé). La Picardie, historiquement « instruite », est maintenant une académie en souffrance traduisant les effets de poches importantes de pauvreté et d'une tradition industrielle devenue peu favorable à l'investissement dans l'éducation. Les oppositions au sein des villes, entre quartiers aisés et secteurs à bas revenu, bien connues, révèlent une inégalité évidente, pesant sur les destins individuels, même si elle n'en est pas le seul déterminant. Les réponses apportées par l'Etat, à partir de la géographie de l'éducation prioritaire, visent à atténuer les effets de ces déséquilibres spatiaux et sociaux. L'on mesure bien cependant que les dynamiques en cause ne sont pas que locales.

Ces éléments soulignent cependant combien il est nécessaire, quelle que soit l'importance symbolique, politique et sociale que revêt le côté « national » et globalisant de l'éducation en France, de se doter d'outils d'analyse fine des enjeux territoriaux de son déploiement, au-delà de l'ambition de donner à tous un socle commun de connaissances et d'offrir à chacun la possibilité de suivre un parcours éducatif adapté. Le choc démographique d'ores et déjà face à nous imposera en effet de tenir compte des spécificités locales de ses impacts, pour définir les réponses les mieux appropriées à l'incontournable adaptation de l'appareil de formation. Le cahier que propose l'Observatoire des territoires, complémentaire de l'ouvrage de la *Géographie de l'École* publié en juin dernier par la Depp, est une contribution destinée à éclairer les débats indispensables sur un domaine au cœur du pacte républicain.

François Philizot,
Président de l'Observatoire des territoires

Sommaire

Remerciements 4

Composition du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires 5

Préface, par le Président du Conseil d'orientation 6

Principaux éléments-clés à retenir 10

1. L'offre d'éducation 13

2. L'offre de formation 37

3. Formation et emploi : des liens à renforcer ? 69

Bibliographie et table des sources 99

Principaux éléments-clés à retenir

Ce cahier fait l'analyse territoriale des grandes tendances des offres d'éducation, puis de formation et de leur articulation avec l'emploi, en rendant compte des fortes disparités sociales et spatiales. Les principales tendances observées renvoient à un choc démographique (baisse du nombre de naissances) déjà à l'œuvre et à ses répercussions en cascade sur l'ensemble du système de formation.

Dans le premier degré, les effectifs reculent depuis 2015 : 6,155 millions d'élèves à la rentrée 2025, soit une baisse de 9,5 % depuis 2015. Cette tendance devrait s'accélérer jusqu'à -15,2 % d'ici 2035, avec une diminution d'environ 5,2 millions d'élèves. Le recul est près de quatre fois plus marqué en milieu rural (-16,2 % entre 2011 et 2025) qu'en milieu urbain (- 4,1 %). Le second degré, encore en légère croissance sur la dernière décennie (+ 112 100 élèves entre 2015 et 2025), devrait également connaître un recul de 13,2 % d'ici 2035, touchant d'abord les collégiens.

À l'inverse, l'enseignement supérieur poursuit sa croissance, avec environ 3 millions d'étudiants en 2023, soit + 24 % depuis 2013. Cette dynamique est tirée principalement par les métropoles, l'explosion du secteur privé (+ 80 % d'étudiants entre 2013 et 2023, contre + 10 % pour le public) et l'essor de l'apprentissage, qui a plus que doublé depuis la réforme de 2018 pour dépasser le million d'apprentis en 2024. Parallèlement, les tensions sur le marché du travail atteignent un niveau historique : près de 70 % des métiers rencontrent des difficultés d'embauche en 2023, contre une préoccupation centrée, il y a une dizaine d'années, sur la non-durabilité des emplois plutôt que sur le manque de main-d'œuvre disponible.

Pour rendre compte de l'hétérogénéité de la situation éducative, le cahier illustre largement les disparités qui opposent l'urbain et le rural :

- à l'urbain, des établissements de grande taille, une offre de formation supérieure concentrée et diversifiée, un secteur privé bien implanté (jusqu'à un tiers des étudiants dans les grandes villes comme Bordeaux, Lyon, Paris, Nantes ou Lille) et une pression scolaire liée à la densité démographique ;

- au rural, un maillage fin d'écoles de petite taille (46 % des bassins de vie concernés pour seulement 20 % des élèves du premier degré), une gestion de la faible densité reposant sur les regroupements pédagogiques intercommunaux, un recours plus fréquent à l'internat (plus de 20 % des lycéens internes en Creuse ou dans le Cantal) et un éloignement marqué des pôles d'enseignement supérieur, avec, selon les régions, jusqu'à un jeune sur deux à plus de 45 minutes d'un pôle majeur.

Les analyses soulignent également la manière dont les inégalités sociales et spatiales se cumulent. Dans le nord-est de la France notamment, un IPS (indice de position sociale) faible et un indice d'éloignement élevé se conjuguent, pesant sur les parcours scolaires dès le premier degré. La géographie de l'éducation prioritaire reste, elle, très concentrée dans les grandes métropoles (Île-de-France, Lyon, Marseille) et les DROM (14 % des écoles, 18 % des élèves du premier degré), au détriment des espaces ruraux où seulement 3 % des élèves du rural à habitat dispersé en bénéficient. Un focus sur six départements ruraux aux trajectoires contrastées (Aisne, Mayenne, Yonne, Indre, Aude, Savoie) illustre les réalités socio-économiques très diverses de la catégorie « rural ».

Par ailleurs, le cahier révèle le caractère multifactoriel des difficultés de recrutement, dont les ressorts diffèrent fortement d'un secteur à l'autre, à travers quatre zooms sectoriels :

- Dans l'enseignement, un déficit structurel de candidats aux concours (le seuil de 4 candidats par poste n'est plus atteint dans le premier degré public depuis 2011) et un vieillissement du corps enseignant, la part des plus de 60 ans devant passer de 6 % à 16 % d'ici 2035 ;

- Dans l'hébergement-restauration, un très fort turn-over (31,3 % de démissions en CDI en 2022, contre 11,4 % tous secteurs confondus) lié à la saisonnalité, aux conditions de travail, alors que les effectifs en formation ont reculé de 13 % depuis 2019 ;

- Dans l'agriculture, un enjeu majeur de renouvellement générationnel (un exploitant sur deux proche de l'âge de la retraite) conjugué à une forte dépendance à l'emploi saisonnier, qui représente 85 % des besoins en main-d'œuvre, dont près de la moitié jugés difficiles à pourvoir ;

- Dans l'industrie, un paradoxe entre un volume de jeunes formés a priori suffisant pour couvrir les besoins et un fort taux d'« évaporation » vers d'autres secteurs d'activité, la part de diplômés d'une formation industrielle effectivement en emploi dans l'industrie trois ans après leurs études oscillant entre 8 % et 51 % seulement selon les spécialités.

Le cahier souligne aussi l'enjeu central de l'accès aux formations professionnelles en voie scolaire (CAP, bac professionnel, BTS), dont les effectifs déclinent globalement au profit de l'apprentissage et des études longues, sauf pour quelques disciplines en tension comme le commerce-vente, le transport-manutention ou les services à la collectivité. L'insertion professionnelle de ces jeunes reste très hétérogène : le taux d'emploi à six mois passe de 24,3 % pour les CAP à 34,1 % pour les bacs professionnels puis 51,8 % pour les BTS, avec de fortes disparités régionales, la Bretagne et les Pays de la Loire offrant les meilleures conditions de transition études-emploi.

Pour répondre à ces déséquilibres, le cahier présente un état des lieux de plusieurs dispositifs récents, comme :

- les Territoires éducatifs ruraux (TER), créés en 2021 pour adapter l'action éducative aux enjeux spécifiques des espaces ruraux, avec 2 769 TER recensés à la rentrée 2025 ;

- la réforme de l'apprentissage de 2018, qui a permis de plus que doubler les effectifs (du secondaire comme du supérieur) grâce à un système d'aides financières repensé, tout en posant notamment la question de la soutenabilité du modèle, avec un premier recul des entrées en apprentissage en 2025 (-4,9 %) ;

- la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, entrée en vigueur en mars 2025, qui vise une hausse de 30 % du nombre d'apprenants dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et un relèvement du niveau de qualification des nouveaux actifs.

Les analyses tirent parti de l'exploitation de multiples sources de données et reposent pour certaines sur des indicateurs et approches inédits à des échelles départementales et infra-départementales :

- Une typologie de la structure de l'encadrement du premier degré en quatre profils (des petites écoles rurales aux grands établissements urbains à fort effectif) ;

- L'indice de position sociale (IPS) et l'indice d'éloignement (IE) des collèges ;

- Une classification des communes-pôles de l'enseignement supérieur (146 pôles majeurs, 150 intermédiaires, 841 locaux) assortie de temps d'accès par la route ;

- Une typologie des mobilités résidentielles étudiantes en six classes de départements ;

- Un indicateur composite de tension sur le marché du travail, qui articule intensité d'embauche, non-durabilité de l'emploi, conditions de travail contraignantes, manque de main-d'œuvre disponible, lien formation-emploi et mismatch géographique.

Enfin, le cahier signale certains angles morts de la connaissance statistique : l'absence d'information sur le secteur d'activité réellement occupé, à terme, par les jeunes diplômés d'une formation industrielle, ou encore les limites d'interprétation des taux d'insertion régionaux des diplômés de master, qui occupent fréquemment un emploi dans une région différente de celle où ils ont obtenu leur diplôme.

1

L'offre d'éducation — Premier et second degrés

L'offre éducative en France est en constante évolution, marquée par une baisse générale du nombre d'enfants, appelée à se poursuivre dans les prochaines années. Cette tendance nationale masque des disparités puisque certains territoires voient au contraire leurs effectifs scolaires augmenter.

Dans ce contexte, l'adaptation de l'offre éducative joue un rôle clé dans l'apprentissage et la réussite des élèves. Cela passe notamment par le maintien d'un maillage scolaire de proximité dans les zones rurales malgré leur faible densité démographique ou la mise en place de dispositifs ciblés comme les réseaux d'éducation prioritaire dans des territoires en difficulté.

LE PREMIER DEGRÉ

Pages 14 - 16 — **La baisse des effectifs d'enfants, conséquence de la baisse de la fécondité**
Florian Simonnet (ANCT)

Pages 17 - 20 — **La structure de l'encadrement : une dépendance au niveau de centralité ?**
Florian Simonnet (ANCT)

Pages 21 - 26 — **L'école rurale**
Aurélie Delage (Université Perpignan Via Domitia, UMR Art-Dev) et Nora Nafaa (Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France)

LE SECOND DEGRÉ

Pages 27 - 29 — **Des évolutions des effectifs d'adolescents en partie liées au dynamisme des territoires**
Florian Simonnet (ANCT)

Pages 30 - 35 — **L'offre éducative du second degré : une organisation territoriale marquée par le niveau de centralité**
Florian Simonnet (ANCT)

LE PREMIER DEGRÉ

La baisse des effectifs d'enfants, conséquence de la baisse de la fécondité

En Europe, seuls 3 pays voient leurs effectifs d'enfants augmenter entre 2013 et 2023

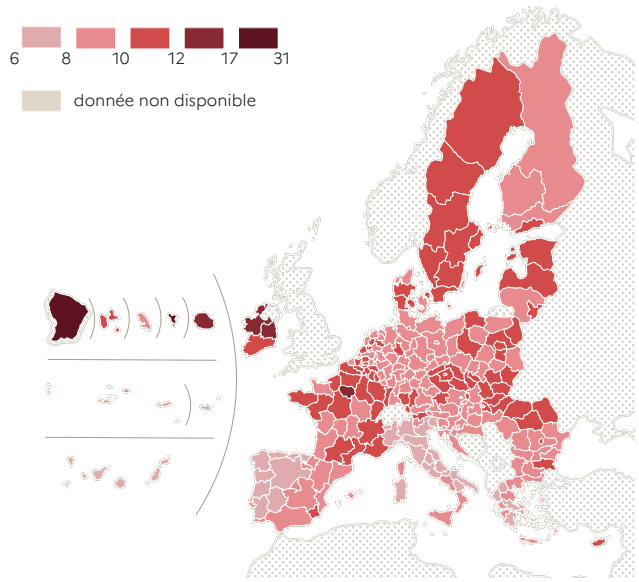
En 2023, l'Union européenne comptait 448,8 millions d'habitants, soit une augmentation de 10 millions en dix ans. Cette croissance démographique globale est sous-tendue par un vieillissement marqué de la population. Si le nombre total d'habitants progresse, cette évolution est essentiellement portée par l'allongement de la durée de vie et l'immigration, tandis que la fécondité est faible (1,38 enfant par femme en 2023[1]). Ces tendances démographiques transforment profondément la structure par âge de la population européenne. Ainsi, la part des plus de 65 ans ne cesse de progresser, tandis que celle des moins de 10 ans régresse. Ce constat général masque des disparités territoriales. En Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Roumanie), ainsi que dans certaines régions du nord de la France et de Finlande, les effectifs de moins de 10 ans ont reculé de plus de 10 % en dix ans (Figure 1.a.2), atteignant souvent des proportions inférieures à 8 % (Figure 1.a.1).

À l'inverse, certaines régions voient progresser les effectifs des moins de 10 ans. La plupart se distinguent par une part plus élevée de jeunes. En Irlande, les moins de 10 ans représentent plus de 12 % de la population.

Les départements et régions d'Outre-Mer (Drom), et notamment la Guyane et Mayotte, affichent une part des moins de 10 ans dépassant 15 %. En Suède, où les politiques familiales et l'attractivité économique stimulent la natalité, cette tranche d'âge représente entre 10 et 12 % de la population. En Autriche, également marquée par des mesures familiales ambitieuses (allocations, congés parentaux, crèches), la part des moins de 10 ans varie entre 8 et 12 % selon les régions. Enfin, en Allemagne, cette part est plus faible (entre 8 et 10 %) mais les effectifs ont crû de plus de 10 % depuis 2013, sous l'effet d'une forte immigration.

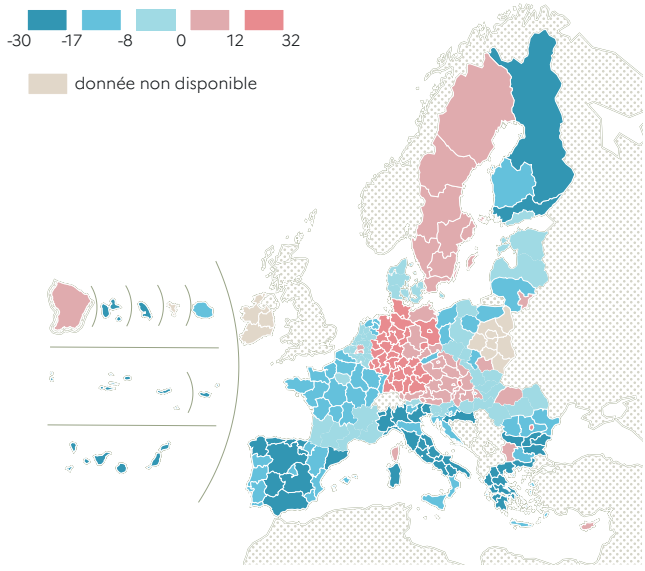
La France hexagonale enregistre quant à elle une diminution progressive des moins de 10 ans sous l'effet d'une baisse récente de la fécondité. Le pays continue de se distinguer par une part de moins de 10 ans relativement élevée, dépassant souvent 10 % de la population. Cette tendance se manifeste de manière inégale selon les régions. Dans la moitié nord du pays, la part des moins de 10 ans dépasse encore 10 %, malgré un recul amorcé (à l'exception des Pays de la Loire et de l'Île-de-France). En revanche, en Nouvelle-Aquitaine, cette proportion est passée sous le seuil des 10 %, reflétant un vieillissement démographique plus marqué et une natalité plus faible que dans le reste du territoire.

Figure 1.a.1
Part des moins de 10 ans dans les régions de l'Union européenne
pays membres de l'UE à 27 en 2023, en %



Champ : UE à 27 • **Sources** : Eurostat, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.a.2
Évolution des moins de 10 ans dans les régions de l'Union européenne
pays membres de l'UE à 27 entre 2013 et 2023, en %



Champ : UE à 27 • **Sources** : Eurostat, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

1. Selon les données Eurostat

En France, une récente baisse de la fécondité se répercute sur les effectifs du premier degré

En France, la baisse de la population jeune se traduit par une réduction des effectifs des 3-10 ans entre 2011 et 2022. Le recul de cette tranche d'âge couvrant l'école maternelle et élémentaire a un impact sur les effectifs scolaires et sur l'offre éducative. La tendance concerne 79 % des bassins de vie[2], avec des reculs particulièrement marqués (supérieurs à 18 %) dans 19 % de ces bassins de vie, principalement situés dans les territoires ruraux. Ces zones, souvent en déclin démographique, subissent de plein fouet les conséquences du vieillissement et de la baisse des naissances.

Les bassins de vie se situant dans la diagonale des faibles densités enregistrent des baisses souvent supérieures à 10 % des 3-10 ans entre 2011 et 2022 (Figure 1.a.4). Ces évolutions ont un impact sur la structure de la population, cette tranche d'âge représentant souvent moins de 7 % de la population (Figure 1.a.3). D'autres territoires enregistrent de telles évolutions mais conservent une part de 3-10 ans supérieure à 8,5 %. C'est le cas de certains bassins de vie des Hauts-de-France ou de Normandie.

En revanche, certaines zones métropolitaines dynamiques échappent à cette tendance. Les bassins de vie autour de Bordeaux, Lyon ou Marseille enregistrent des évolutions positives, tout comme le bassin genevois, ou encore la Côte d'Azur. Dans ces bassins de vie, la part de 3-10 ans est souvent supérieure à 10 %. Des évolutions positives sont également visibles en Corse, où l'attractivité résidentielle et économique maintient voire augmente les effectifs de jeunes malgré une faible fécondité. Leur part dans la population reste inférieure à 10 %.

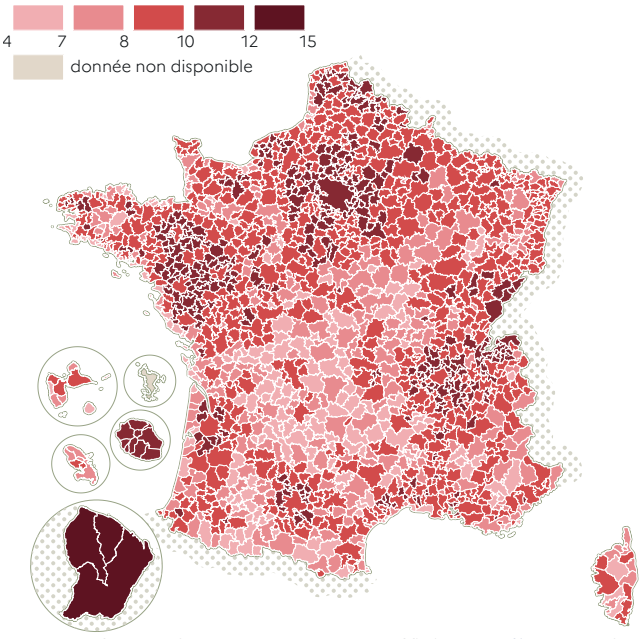
MÉTHODE : ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET EFFECTIFS SCOLAIRES

Pour analyser les dynamiques démographiques et leurs impacts sur les systèmes éducatifs, nous avons adopté une approche différenciée selon les contextes européen et français, en fonction des enjeux spécifiques et des données disponibles :

- À l'échelle de l'Union européenne, nous nous appuyons sur la tranche d'âge des moins de 10 ans, un indicateur offrant une vision globale des tendances démographiques, en mettant en lumière les disparités territoriales (vieillissement, fécondité, attractivité). Les données européennes, provenant d'Eurostat, permettent de situer la France dans un contexte plus large et d'identifier des tendances structurelles (ex. : déclin des jeunes en Europe du Sud, dynamisme en Europe du Nord).
- En France (données du recensement de la population), en revanche, nous avons privilégié la tranche d'âge des 3-10 ans, correspondant aux élèves du premier degré (maternelle et élémentaire). Ce choix s'explique par le lien direct entre cette tranche d'âge, les effectifs scolaires et l'offre éducative (nombre de classes, répartition des écoles, politiques territoriales).

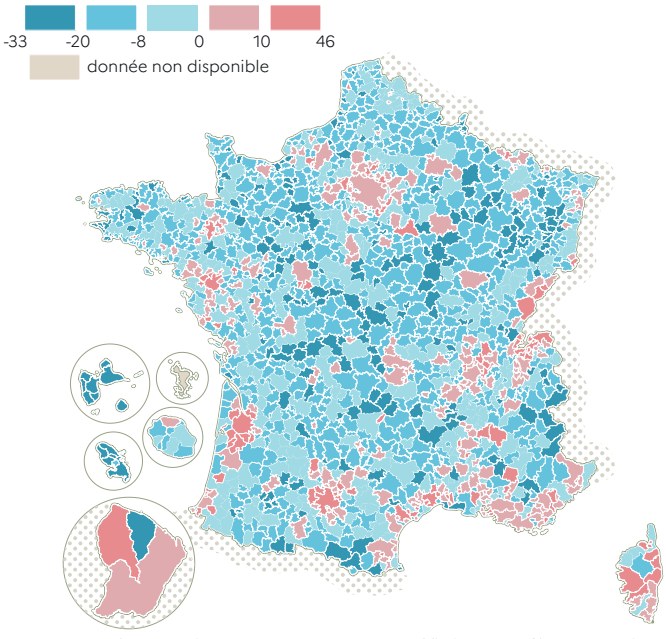
Ces contrastes soulignent les défis posés par les transitions démographiques et la nécessité d'adapter les politiques publiques en matière d'éducation pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, entre métropoles dynamiques et zones rurales en déclin.

Figure 1.a.3
Part des 3-10 ans
par bassin de vie en 2022, en %



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.a.4
Évolution des 3-10 ans
par bassin de vie entre 2011 et 2022, en %



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

2. Selon l'Insee, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services, commerce, enseignement, santé…)

Ces dynamiques démographiques se répercutent directement sur les effectifs scolaires du premier degré. Depuis 2013, les effectifs du préélémentaire sont en baisse, suivis par ceux de l'élémentaire depuis 2016. À la rentrée 2025, le premier degré ne scolarisait plus que 6,155 millions d'élèves, soit une baisse de 535 000 élèves depuis 2011 (– 8,0 %) et de 107 000 élèves en un an (– 1,7 %).

Cette diminution est beaucoup plus marquée dans les zones rurales, où elle atteint 16,2 % entre 2011 et 2025, contre seulement 4,1 % en milieu urbain. Les dernières données du ministère de l'Éducation nationale montrent également que cette baisse touche davantage le secteur public (- 1,8 % entre 2024 et 2025) que le privé (- 1,3 %)[3].

Cette érosion des effectifs soulève des enjeux majeurs pour l'organisation du système éducatif, entre fermetures de classes en milieu rural et adaptation des capacités d'accueil en milieu urbain, tout en questionnant l'équité territoriale dans l'accès à l'éducation.

La baisse des effectifs scolaires, une tendance continue jusqu'en 2035

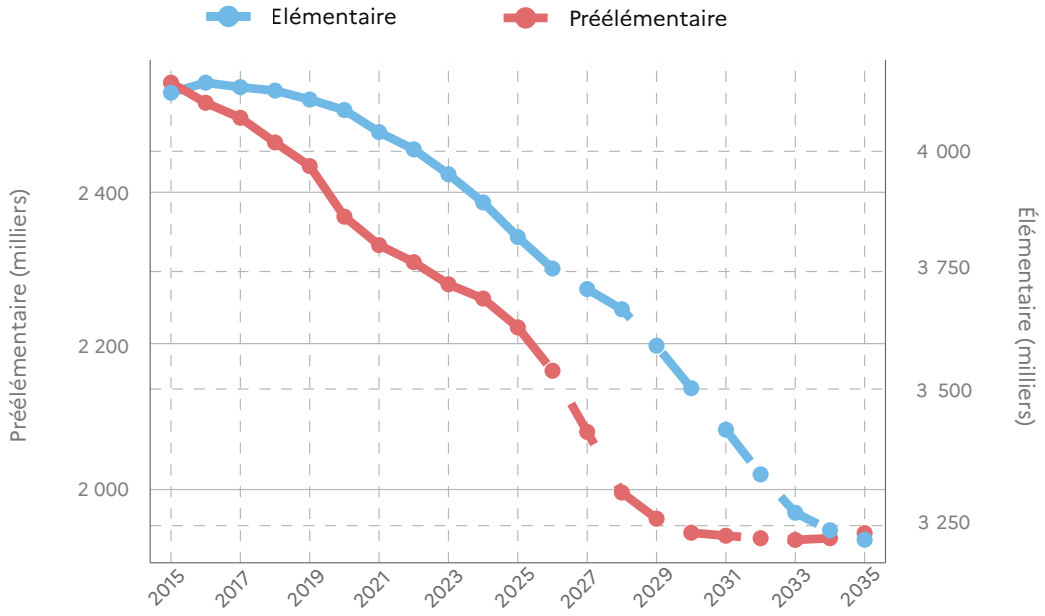
La Depp (service statistique du ministère de l'Éducation nationale) a réalisé des projections d'effectifs scolaires à l'horizon 2035. Dans le premier degré, cette évolution devrait s'accélérer entre 2025 et 2035 avec une baisse de 933 000 élèves soit 15,2 %, correspondant à une moyenne de 1,6 % par an. Plus précisément, la baisse serait plus conséquente dans l'enseignement élémentaire (- 17,0 %) que dans l'enseignement préélémentaire (- 12,2 %). En 2035, la France devrait compter environ 5,2 millions d'élèves dont 2 millions en préélémentaire et 3,2 millions en élémentaire. Ces projections interrogent la capacité du système éducatif à s'adapter à cette diminution des effectifs, dans les territoires ruraux où les fermetures de classes ou d'écoles pourraient s'accélérer, comme en zones urbaines où des regroupements d'écoles seraient envisagés.

Florian Simonnet (ANCT)

Figure 1.a.5

Effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire entre 2015 et 2035

en milliers, effectifs prévus à partir de 2026 et constatés les années précédentes



Champ : France entière, secteurs public et privé sous contrat (hors classe hors contrat) • **Sources** : Note d'Information, n°26.09, DEPP, 2026 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

3. Barhoumi et al., Note d'Information n° 25.58, Depp, 2025.

LE PREMIER DEGRÉ

La structure de l'encadrement : une dépendance au niveau de centralité ?

Les niveaux de centralité ont été identifiés à partir de la Base permanente des équipements de l'Insee lors d'une étude menée par l'INRAE-CESAER en 2020. Cette étude a permis de définir le rôle des communes dans l'organisation fonctionnelle des territoires et les dynamiques locales qui en découlent. Une classification automatique mixte regroupe les communes selon la diversité de leur offre :

- Communes non centres, dont l'offre est limitée ;
- Centres locaux, disposant d'une douzaine d'équipements du quotidien ;
- Centres intermédiaires, proposant une trentaine de services et constituant des foyers d'activité du quotidien ;
- Centres structurants, dotés d'équipements plus spécialisés ;
- Centres majeurs, qui concentrent les services les plus rares, qu'ils soient universitaires, administratifs, sanitaires ou culturels.

Les effectifs scolaires et leur évolution se répercutent sur la structure de l'encadrement. Celle-ci est définie ici par le croisement de deux critères :

- Le nombre d'élèves par classe, en diminution entre 2017 (23,6 élèves en moyenne) et 2023 (21,5 élèves en moyenne) ;
- Le nombre de classes par école, stable quant à lui à hauteur de 6 classes en moyenne entre 2017 et 2023.

L'organisation des écoles du premier degré en France distingue quatre types de bassins de vie selon la taille de leurs établissements scolaires et de leurs classes, au regard des moyennes correspondantes. Ces types de bassins de vie reflètent chacun des dynamiques territoriales et des niveaux de centralité distincts.

Type 1 — Nombre de classes et d'élèves par classe inférieurs à la moyenne

Représenté en vert sur la carte (Figure 1.b.1), il regroupe les territoires où les écoles, de petite taille (en moyenne 3 classes pour 18 élèves chacune), s'adaptent à une faible densité de population. Ces établissements, caractéristiques des zones rurales, représentent 46 % des bassins de vie pour seulement 20 % des élèves (Tableau 1) du premier degré, révélant une forte présence dans les espaces peu peuplés.

Cette spécificité rurale se confirme par l'analyse des niveaux de centralité : 60 % des écoles (Figure 1.b.2) et 47 % des élèves (Figure 1.b.3) situés dans les communes non centres appartiennent à cette catégorie, contre respectivement 14 % et 6 % dans les centres majeurs. Cette répartition illustre l'adaptation du système éducatif aux contraintes démographiques des territoires éloignés des pôles urbains, où le maintien d'un maillage scolaire de proximité reste essentiel pour éviter les déserts éducatifs et limiter le temps de transport des jeunes enfants.

Type 2 — Nombre de classes inférieur à la moyenne mais nombre d'élèves par classe supérieur à la moyenne

Représenté en bleu sur la carte (Figure 1.b.1), il rassemble des territoires où les écoles présentent un profil particulier : un nombre de classes inférieur à la moyenne (3,5 classes) mais des effectifs d'élèves sensiblement plus élevés (24 élèves en moyenne), ce qui traduit une présence diffuse mais structurellement marquée par des effectifs relativement chargés. Ces établissements représentent 28 % des bassins de vie, tout en ne concentrant que 15 % des élèves du premier degré (Tableau 1).

L'analyse par niveau de centralité confirme leur ancrage dans les périphéries éloignées des grandes métropoles. Dans les communes non centres, ces établissements regroupent 36 % des écoles (Figure 1.b.2) et 40 % des élèves (Figure 1.b.3), révélant une configuration propre aux territoires périurbains distendus. Les écoles implantées dans ces territoires, de taille modeste, pourraient être amenées à accueillir des effectifs plus importants. À mesure que l'on se rapproche des pôles urbains, cette catégorie perd en importance : elle ne représente plus que 16 % des écoles et 9 % des élèves dans les centres majeurs. L'existence de ce type peut s'interpréter par un mécanisme structurel : la taille des écoles est plus directement affectée par le niveau de ruralité que la taille des classes. Dans les espaces ruraux périurbains, les écoles accueillent moins d'élèves que dans les centres urbains en raison d'un nombre d'élèves à scolariser plus restreint. Toutefois, compte tenu de la possibilité de regrouper différents niveaux dans des classes multiniveaux, configuration plus fréquente en milieu rural, la taille des classes ne diminue pas aussi fortement.

Type 3 — Nombre de classes supérieur à la moyenne mais nombre d'élèves par classe inférieur à la moyenne

Représenté en beige sur la carte (Figure 1.b.1), il regroupe des territoires où les écoles se distinguent par une taille importante (environ 10 classes en moyenne) tout en maintenant des effectifs réduits par classe (18 élèves). Bien que

ce modèle soit minoritaire à l'échelle nationale (7 % des bassins de vie), il accueille néanmoins 15 % des élèves du premier degré (Tableau 1), signe de son implantation dans des espaces densément peuplés mais conservant un encadrement renforcé.

Sa distribution selon les niveaux de centralité est particulièrement marquée. Dans les centres majeurs, ce type rassemble 37 % des écoles (Figure 1.b.2) et 39 % des élèves (Figure 1.b.3), alors qu'il ne représente plus que 1 % des écoles et 4 % des élèves dans les communes non centres. Cette concentration urbaine traduit un mode d'organisation propre aux territoires fortement peuplés, où la taille des établissements reflète la densité démographique et un réseau hérité de l'histoire urbaine.

Ces écoles à effectifs réduits s'inscrivent plus largement dans des contextes urbains socialement fragiles. Une partie de ces bassins de vie correspond à des territoires concentrant les difficultés sociales (nord de la France, Bassin parisien)[1], pouvant contribuer à une réponse pédagogique par la réduction de la taille des classes.

On les retrouve en particulier au nord de la France (notamment dans le bassin minier) dans certaines banlieues franciliennes concentrant des difficultés sociales (comme en Seine–Saint-Denis) ou encore dans les DROM. La présence simultanée d'établissements de grande taille et de petits effectifs par classe illustre la volonté de répondre aux besoins éducatifs spécifiques de ces territoires, en offrant des conditions d'enseignement plus favorables malgré une pression démographique importante (Guyane, Mayotte).

Type 4 — Nombre de classes et nombre d'élèves par classe supérieurs à la moyenne

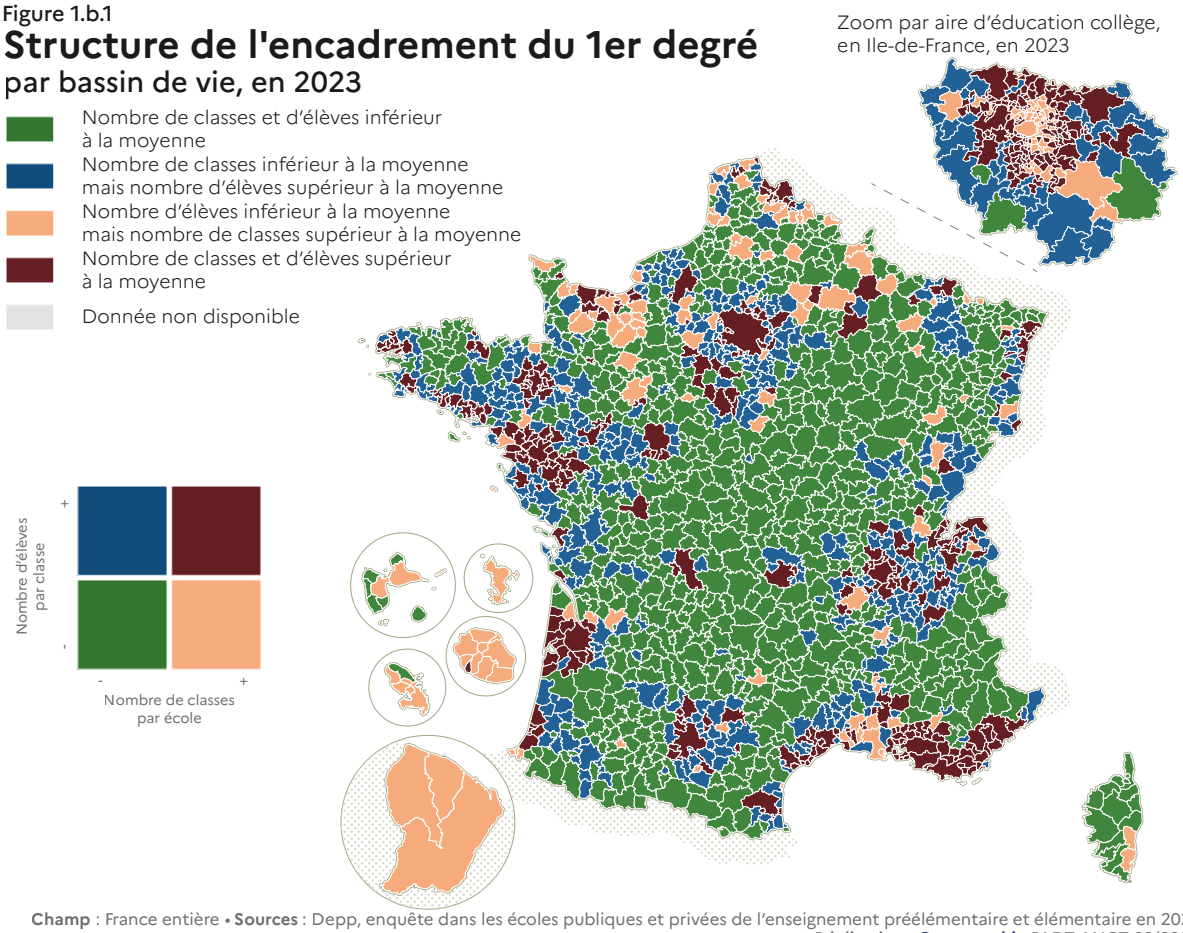
Représenté en rouge sur la carte (Figure 1.b.1), il regroupe les territoires où les écoles se situent nettement au-dessus de la moyenne nationale, tant par leur taille (9,5 classes en moyenne) que par leurs effectifs par classe (24 élèves). Bien qu'ils ne représentent que 19 % des bassins de vie, ces établissements concentrent la moitié des élèves du premier degré (50 %), illustrant leur poids majeur dans l'organisation scolaire nationale (Tableau 1).

La répartition selon les niveaux de centralité confirme leur forte implantation dans les espaces les plus urbanisés : ils rassemblent environ 40 % des écoles (Figure 1.b.2) et 56 % des élèves (Figure 1.b.3) dans les centres structurants et les centralités intermédiaires.

Ces écoles de grande capacité se situent principalement dans les grandes métropoles, leurs banlieues proches et les littoraux atlantique et méditerranéen, territoires marqués par une attractivité résidentielle soutenue et par une forte densité démographique. Dans ces espaces, la pression sur l'offre scolaire se traduit par des établissements accueillants des effectifs nombreux, souvent organisés en structures importantes pour répondre aux besoins d'une population jeune et dense.

Figure 1.b.1

Structure de l'encadrement du 1er degré
par bassin de vie, en 2023



Champ : France entière • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2023
• **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

1. Boudesseul et al., « Atlas des risques sociaux d'échec scolaire », DEPP, 2016

L'ensemble de ces profils met en lumière les déséquilibres territoriaux auxquels le système éducatif fait face : d'un côté, des zones urbaines où la concentration des élèves induit une organisation en établissements de grande taille ; de l'autre, des territoires ruraux où la faible densité conduit au maintien d'un maillage de petites écoles. Ce contraste reflète la diversité des réalités locales et les défis d'ajustement de l'offre scolaire dans un contexte de recompositions démographiques différenciées.

Tableau 1 : Parts d'élèves et de bassins de vie en fonction des catégories de la typologie (en %)

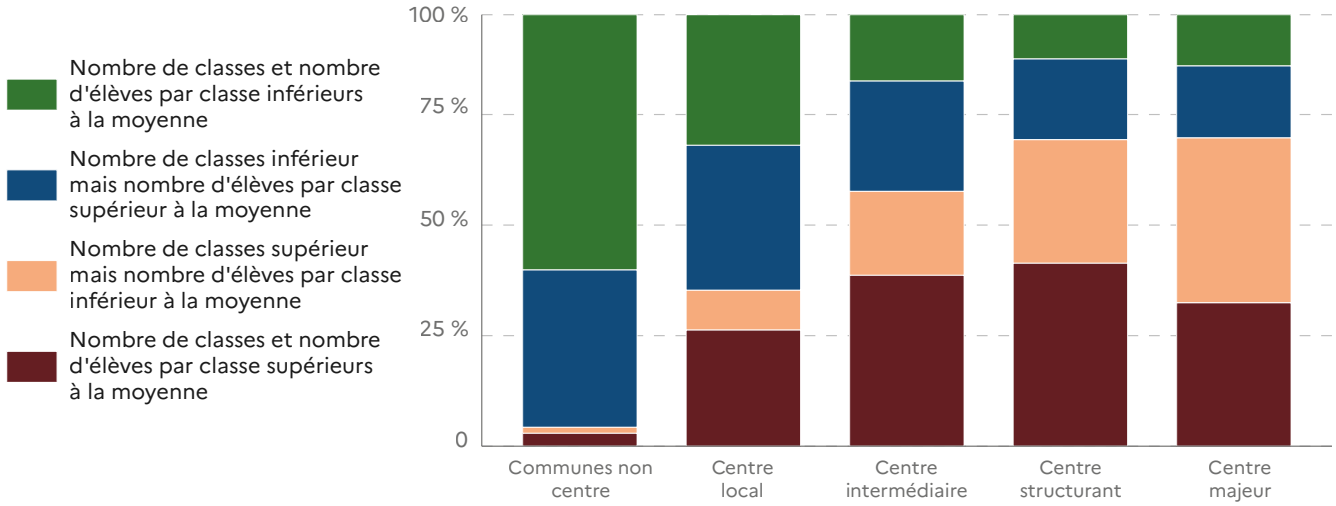
	Part d'élèves	Part des bassins de vie
Écoles plus petites et classes moins chargées que la moyenne	20	46
Écoles plus petites et classes plus chargées que la moyenne	15	28
Écoles plus grandes et classes moins chargées que la moyenne	15	7
Écoles plus grandes et classes plus chargées que la moyenne	50	19
Total	100	100

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat. Source : DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Réalisation : ANCT, PADT

Figure 1.b.2

Part d'écoles par catégorie de la structure de l'encadrement

par niveau de centralité à la rentrée 2023, en %

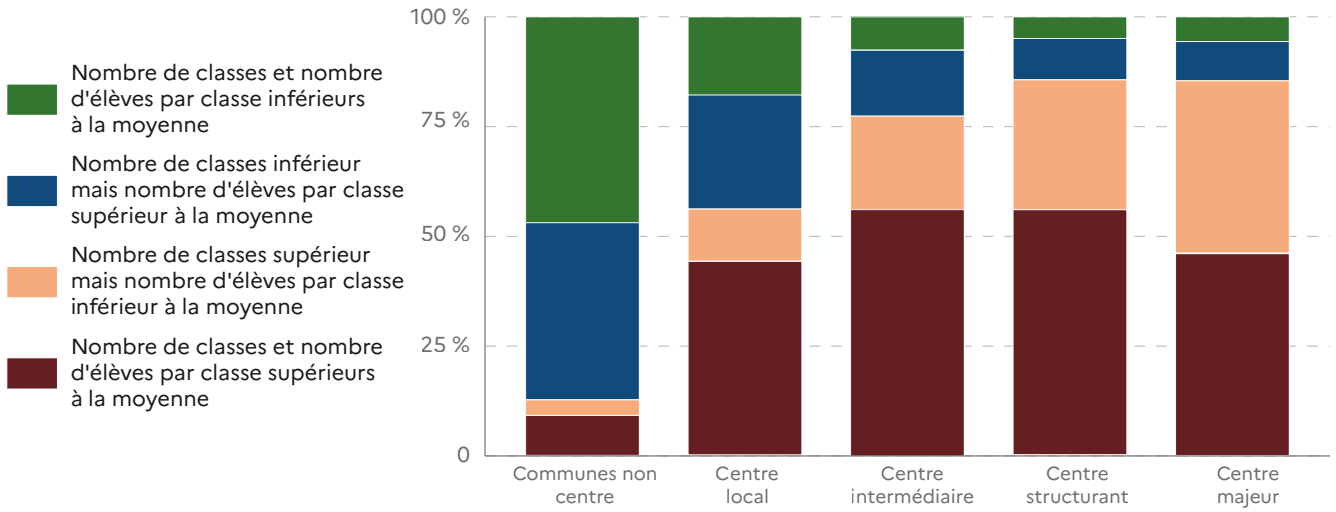


Champ : France, secteurs public et privé sous contrat • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 1.b.3

Part d'élèves par catégorie de la structure de l'encadrement

par niveau de centralité à la rentrée 2023, en %



Champ : France, secteurs public et privé sous contrat • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

L'éducation prioritaire, une politique principalement destinée aux espaces urbains

Lancée en 1982 avec les zones d'éducation prioritaire (ZEP), devenues réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) en 1999, l'éducation prioritaire dessine une géographie spécifique. Cette politique vise à réduire les inégalités scolaires en concentrant des moyens supplémentaires dans les territoires où les conditions sociales pénalisent la réussite des élèves. Elle repose d'abord sur une allocation différenciée des ressources : effectifs réduits par classe (notamment le dédoublement progressif des classes en CP, CE1 et grande section depuis 2017), temps enseignant aménagé (comme en REP+, où 18 demi-journées sont remplacées dans le premier degré pour favoriser le travail collectif et le lien avec les familles et la formation) mise en œuvre de dispositifs (comme les « devoirs faits » ou les « cordées de la réussite » dont bénéficient plus souvent les élèves en éducation prioritaire). Les enseignants bénéficient de conditions spécifiques (primes, formations, points de mobilité) pour rendre ces postes plus attractifs, tandis que les établissements reçoivent des moyens supplémentaires (encadrement pédagogique et administratif, médico-social)[2].

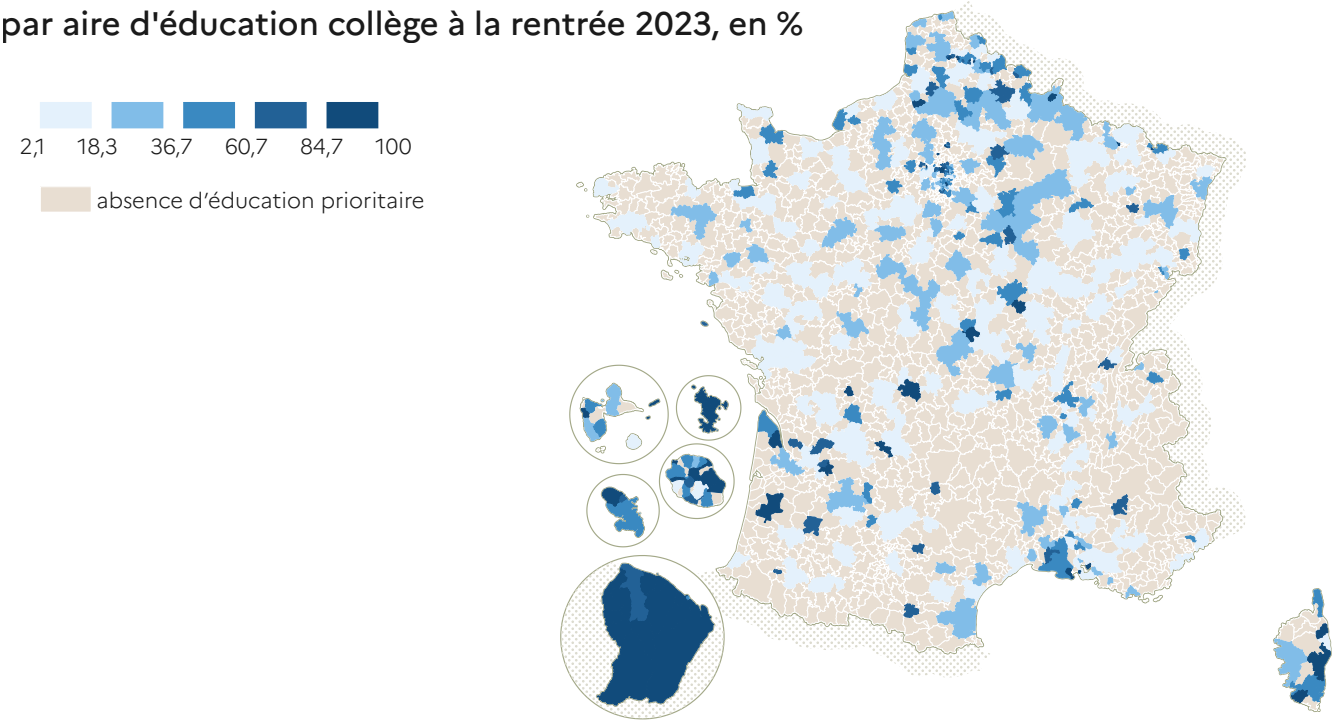
Géographiquement, l'éducation prioritaire concerne 14 % des écoles et 18 % des élèves du premier degré, avec une répartition très inégale. Elle est omniprésente dans les DROM (intégralité de Mayotte, et une grande partie des autres départements ultramarins), ainsi qu'en Corse. Dans l'Hexagone, elle se concentre autour des grandes métropoles (Île-de-France, Lyon, Marseille), reflétant des disparités territoriales liées à la fois aux déséquilibres intra-urbains et aux inégalités socio-économiques, et dans les Hauts-de-France (Figure 1.b.4). À l'inverse, l'éducation prioritaire est peu représentée dans le Massif central et dans l'Ouest en général, où l'homogénéité sociale est plus importante.

Cette géographie est proche de celle des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), dans lesquels 2/3 des établissements appartenant aux REP et REP+ sont concentrés. Les écoles REP et REP+ sont davantage présentes dans les grands centres urbains et les centres urbains intermédiaires. Seulement 3 % des élèves du rural à habitat dispersé sont en éducation prioritaire (contre 29 % dans les grands centres urbains). Pourtant, il existe aussi des inégalités au cœur des territoires ruraux et les situations des familles sont parfois aussi difficiles que celles résidant en milieu urbain (cf. partie sur l'école rurale).

Figure 1.b.4

Part d'élèves inscrits dans une école REP ou REP+

par aire d'éducation collège à la rentrée 2023, en %



Champ : France, secteurs public et privé sous contrat • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Florian Simonnet (ANCT)

2. Stéfanou, A., 2022 (mise à jour septembre 2025), « L'éducation prioritaire », Document de travail de la DEPP, série Synthèses, n° 6.

LE PREMIER DEGRÉ

L'école rurale

ÉCOLES PUBLIQUES, ÉCOLES PRIVÉES SOUS-CONTRAT, ÉCOLES PRIVÉES HORS-CONTRAT

En France, les établissements scolaires se structurent autour de trois modèles distincts, différenciés par leur statut juridique, leur mode de financement et leur relation avec l'État. Ces spécificités façonnent leur organisation, leur projet pédagogique et leur accessibilité pour les familles.

- **Les établissements publics** sont placés sous la responsabilité de l'État et des collectivités territoriales. Ils offrent un enseignement entièrement gratuit (hors frais annexes comme la restauration ou les activités périscolaires) et sont accessibles à tous les élèves, sans sélection, selon une logique de secteur géographique.
- **Les établissements privés sous contrat** sont gérés par des associations ou des fondations et sont liés à l'État par un contrat : contrat simple ou contrat d'association, ce dernier étant fortement majoritaire. Dans les deux cas, l'État rémunère les enseignants. Des règles spécifiques au type de contrat et au degré d'enseignement s'appliquent à la prise en charge par l'État et les collectivités territoriales des dépenses liées aux personnels non enseignants, des dépenses de fonctionnement et d'investissement (locaux, matériel, activités). Les établissements dispensent un enseignement conforme aux programmes de l'Éducation nationale. Enfin, les établissements privés sous contrat se distinguent des établissements publics par la possibilité de demander une contribution financière aux familles (frais de scolarité) et par des enseignements spécifiques, par exemple à caractère religieux.
- **Les établissements privés hors contrat**, enfin, sont totalement indépendants de l'État. Ils jouissent d'une liberté pédagogique complète, à condition de garantir le respect du socle commun de connaissances et de compétences et de l'obligation d'instruction. Ces établissements ne perçoivent aucun financement public (sauf exceptions pour certaines aides locales ou dispositifs spécifiques) et sont entièrement financés par les frais de scolarité payés par les familles, ainsi que par des dons ou subventions. Leur projet éducatif peut ainsi être entièrement personnalisé mais reste soumis au contrôle de l'État (inspections académiques) pour vérifier le respect des obligations scolaires.

L'école rurale renvoie souvent à l'image d'Épinal d'une école au centre de chaque village, parfois accolée à la mairie, symboles de la République face à l'église. Historiquement, en application de l'obligation d'instruction publique et gratuite (lois Ferry de 1881 et 1882), la politique scolaire française a consisté à mailler finement le territoire pour qu'accès à l'école comme service public rime avec proximité. Cet imaginaire collectif connoté positivement, voire idéalisé, resurgit chaque printemps lors des annonces annuelles de fermeture de classe, largement relayées dans les presses locales. Toutefois, si 31 % des élèves résident dans un territoire rural, cette catégorie recouvre en réalité une grande diversité de situations (DEPP, 2024). Certes, les écoles rurales présentent quelques caractéristiques communes : faible densité, petits effectifs, éloignement des pôles urbains et des offres de services (notamment scolaires) plus diverses.

Mais la diversité des espaces ruraux se lit dans les formes de scolarisation, variant selon les régions mais également les types de territoires. La répartition de l'offre d'écoles publiques, privées hors-contrat et privées sous-contrat varie sensiblement d'un type de territoire à l'autre (Figure 1.c.1).

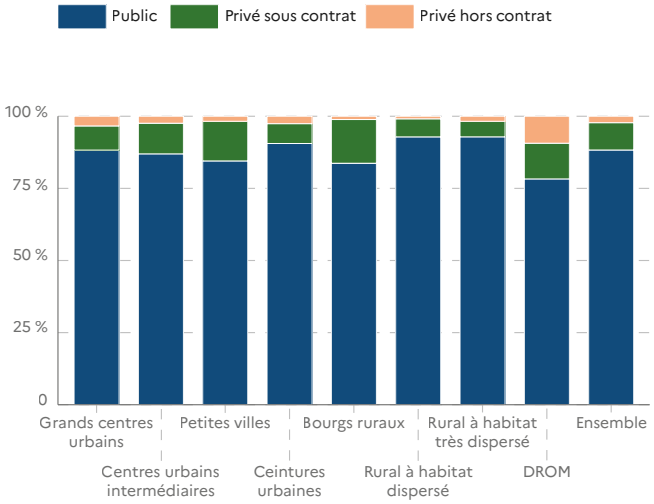
Dans les espaces ruraux les moins denses (rural à habitat dispersé et très dispersé), l'offre est davantage publique (5 points de % de plus qu'en moyenne nationale), tandis que dans les bourgs ruraux, elle est plus faible (4 points de % de moins), compensée par une plus forte présence de l'offre privée sous-contrat (6 points de % de plus qu'en moyenne nationale) qui attire des élèves résidant dans l'aire d'attraction des établissements mais aussi sur les itinéraires quotidiens des familles (trajet vers les lieux d'emploi).

Lire la répartition de ces établissements par type de territoires met en évidence des variations significatives. Les communes rurales comptent 47 % des établissements publics, 44 % des établissements privés sous-contrat et 21 % des établissements hors-contrat (Figure 1.c.2). Ces établissements sont souvent plus petits, et signalent un maillage du territoire national assez fin et une offre disponible à proximité, malgré les faibles densités, critère de sélection évoqué par les familles rencontrées lors de campagnes d'entretiens.

Figure 1.c.1

Répartition des écoles par secteur et par type de territoires

selon la grille de densité à la rentrée 2023, en %

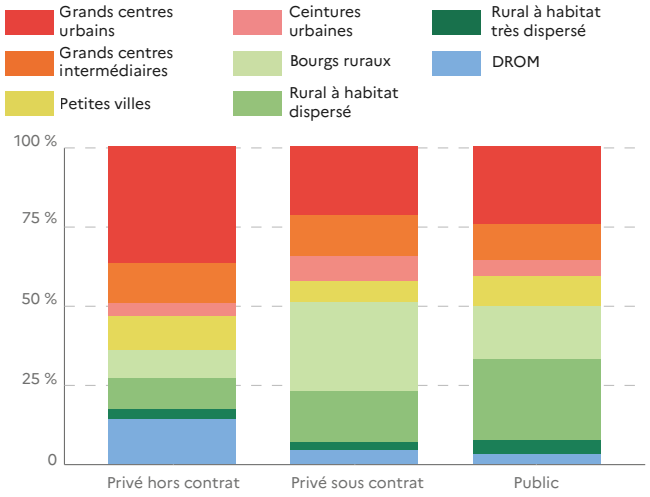


Champ : France entière • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; « Adresse et géolocalisation des établissements d'enseignement des premier et second degrés » et « Établissements fermés », 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.c.2

Répartition des écoles par secteur dans les différents types de territoires

selon la grille de densité à la rentrée 2023, en %



Champ : France entière • **Sources** : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; « Adresse et géolocalisation des établissements d'enseignement des premier et second degrés » et « Établissements fermés », 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Les politiques publiques de gestion de la faible densité

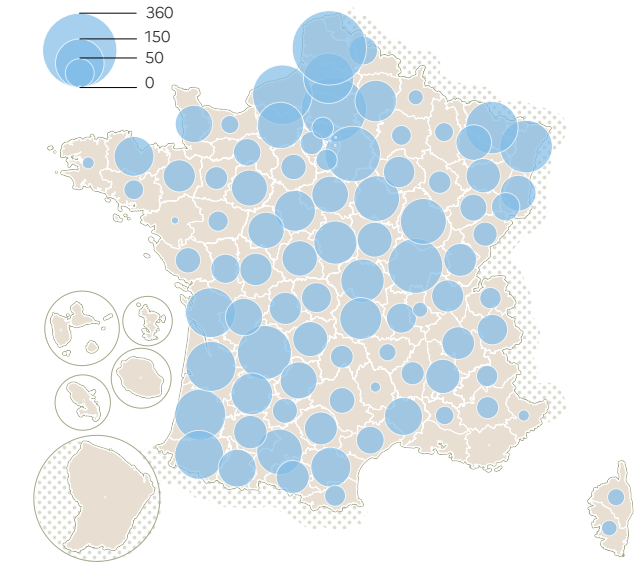
La mise en place des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux)

La baisse des effectifs, du fait du tassement démographique actuel, et le maintien d'un maillage fin remettent en question les modalités de gestion de la faible densité par les politiques publiques, en particulier le maintien des écoles (surtout à classe unique) dans chaque commune. Dès les années 1970-1980, l'État encourage la coopération intercommunale et la mutualisation des ressources. Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sont un compromis entre des objectifs parfois contradictoires : maintenir une présence scolaire locale (égalitarisme et universalisme républicains), et optimiser la gestion des postes et des structures (logique budgétaire et administrative). Les RPI reconfigurent les espaces scolaires à l'échelle de plusieurs communes, pour, selon le ministère, garantir la continuité du service public et rendre les classes plus homogènes. Les RPI sont soit « dispersés » : plusieurs écoles sont maintenues avec une ou deux classes, et les élèves naviguent entre elles au cours de leur scolarité. Ou bien les RPI sont « concentrés » : plusieurs écoles fusionnent (certaines ferment) et les élèves sont redirigés dans une école unique avec toutes les classes. Les enquêtes de terrain révèlent que les acteurs locaux (élus comme personnels éducatifs) n'ont pas tous la même définition du RPI ; ils peuvent confondre ces formes

Figure 1.c.3

Nombre de RPI dispersés publics

par département, en 2025

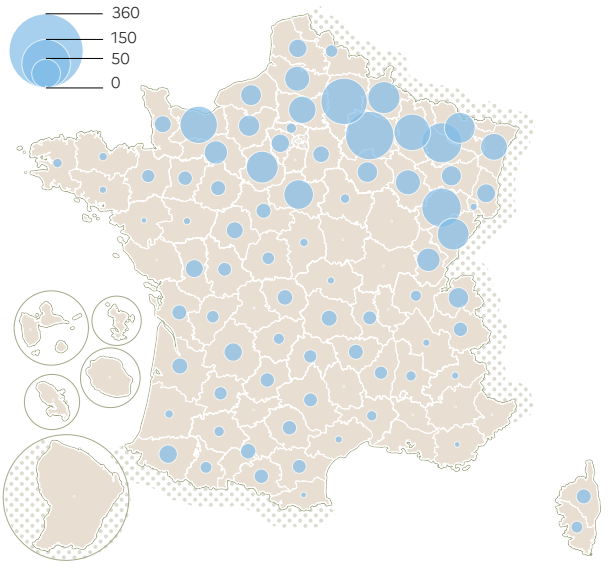


Champ : France entière • **Sources** : Insee, base permanente des équipements, 2025 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.c.4

Nombre de RPI concentrés publics

par département, en 2025



Champ : France entière • **Sources** : Insee, base permanente des équipements, 2025 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

et ce qu'elles représentent en termes d'(in)attractivité des territoires (les choix d'installation des familles dépendant de la présence d'une école). Le dispositif n'est pas mobilisé de manière uniforme sur l'ensemble du territoire, en fonction des configurations locales (structure de l'habitat rural plus ou moins éparpillé, réseaux de communication plus ou moins denses, nature de la baisse démographique, choix des élus…). Ainsi, les RPI dispersés se trouvent pour beaucoup au nord du pays (Pas-de-Calais, Somme, Oise et Seine-Maritime), en bordure nord-est (Moselle et Bas-Rhin), et sur la façade atlantique sud (Figure 1.c.3), tandis que les RPI concentrés se trouvent davantage au nord d'une ligne Caen – Lons-le-Saônier (à l'exception notable de l'Yonne et de la Côte d'Or) (Figure 1.c.4).

Des mesures d'équité absentes des territoires ruraux ?

Les politiques éducatives rurales traitent essentiellement de la faible densité et du maillage territorial, mais prennent peu en considération la diversité des territoires et leurs inégalités à l'instar des politiques d'éducation prioritaire, davantage urbaines. Les indices de position sociale (IPS) des établissements, véritables indicateurs socio-économiques, rendent compte de fortes disparités entre espaces ruraux, et à plusieurs échelles. Six départements, tous ruraux, ont été sélectionnés pour illustrer ces trajectoires variées. À noter qu'en moyenne, en France, l'IPS des collèges est de 100,9 dans le public et de 124,1 dans le privé sous-contrat en 2023.

- L'Aisne (Hauts-de-France), marqué par des fragilités socio-économiques liées à la désindustrialisation et aux recompositions productives, est en majeure partie sous la moyenne nationale.
- L'Aude, département méditerranéen à forte attractivité résidentielle, concentre une très grande pauvreté, en ville comme à la campagne.
- Dans l'Indre, un département hyper-rural, l'offre de services est plus rare et les enjeux d'accès très forts (à l'école, mais aussi à la santé et à la mobilité), hors de Châteauroux, avec des ménages plutôt modestes et vieillissants.
- La Mayenne, avec une base plutôt agro-industrielle, et un tissu d'emploi ainsi qu'un cadre de vie attractif, présente des moyennes bien plus élevées.
- La Savoie, enfin, contraste avec une économie portée par le tourisme et attractive dans les vallées, tandis que les zones les plus enclavées déclinent, avec de fortes tensions sur l'accès au logement et à l'emploi saisonnier.
- L'Yonne, au nord de la Bourgogne et en périphérie de l'Île-de-France, est également un département productif, mais vieillissant et aux dynamiques contrastées.

Mise en œuvre en 1981, l'Éducation Prioritaire était initialement mobilisable pour les territoires ruraux (difficultés sociales, isolement, retards scolaires) à travers les Zones d'éducation prioritaire (ZEP). Après la transformation des ZEP en Réseaux d'éducation prioritaires (REP) en 1999, ces réseaux ont été arrimés davantage à la géographie de la politique de la ville à partir de 2014, les Quartiers Politique de la Ville (QPV) devenant l'un des critères d'un indice composite. Seulement 11 % des établissements scolaires ruraux (bourgs ruraux, rural à habitat dispersé et très dispersé) sont en éducation prioritaire, même s'ils représentent statistiquement 10 % des établissements de l'Éducation Prioritaire. Depuis 2021, en contrepoint des expérimentations de Cités éducatives dans les QPV, l'État met en place les Territoires éducatifs ruraux (TER), pour adapter l'action éducative aux enjeux de ces espaces. En réponse à la fragilité scolaire rurale, il s'agit davantage d'une logique de projet éducatif territorial que d'un label de compensation sociale. Son déploiement dépend des politiques académiques et demeure inégal sur l'ensemble du territoire, certaines académies s'en saisissant plus que d'autres (Tableau 1).

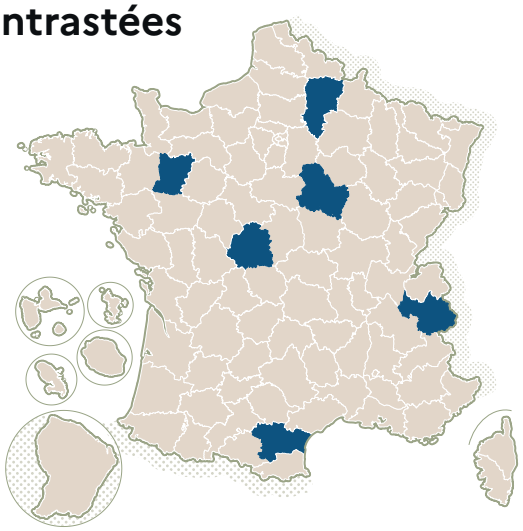
Tableau 1 : Répartition des Territoires Éducatifs Ruraux (TER) à la rentrée 2025 par académie

Île-de-France	Créteil	117
	Versailles	33
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	215
Bourgogne Franche-Comté	Besançon	102
	Dijon	125
Normandie	Normandie	64
Hauts-de-France	Amiens	150
	Lille	114
Grand Est	Nancy-Metz	155
	Reims	101
	Strasbourg	135
Pays de la Loire	Nantes	80
Bretagne	Rennes	89
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	213
	Limoges	78
	Poitiers	133
Occitanie	Montpellier	109
	Toulouse	269
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	81
	Grenoble	209
	Lyon	49
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	42
	Nice	26
Corse	Corse	34
DROM	Guadeloupe	9
	Martinique	8
	Guyane	4
	La Réunion	25
Total		2769

Source : DGESCO — jeu de données « Territoires éducatifs ruraux », septembre 2025

L'IPS des élèves de CM2 des écoles publiques dans 6 départements ruraux aux trajectoires contrastées

80 91,5 99 106 120



POUR MIEUX COMPRENDRE

Ces cartes représentent l'Indice de Position Sociale (IPS), par aire d'éducation collège, dans 6 départements ruraux aux caractéristiques différentes permettant d'illustrer la diversité des situations territoriales.
L'IPS est un indicateur mesuré par la Depp (Ministère de l'Education nationale), à partir des Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) des parents. Plus il est élevé, plus les élèves sont considérés comme étant d'origine sociale favorisée.

Figure 1.c.5
L'Aisne

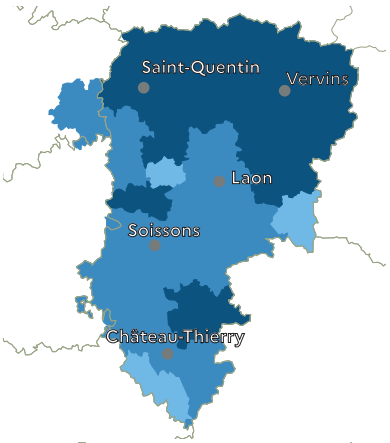


Figure 1.c.6
L'Aude

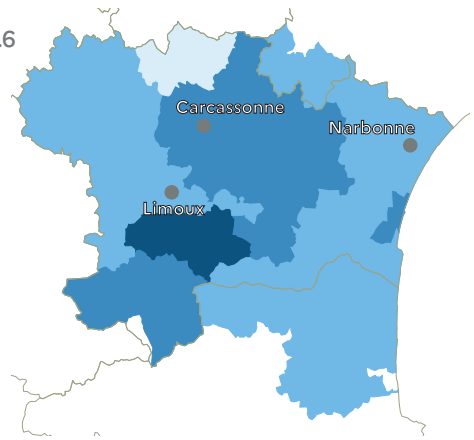


Figure 1.c.7
L'Indre

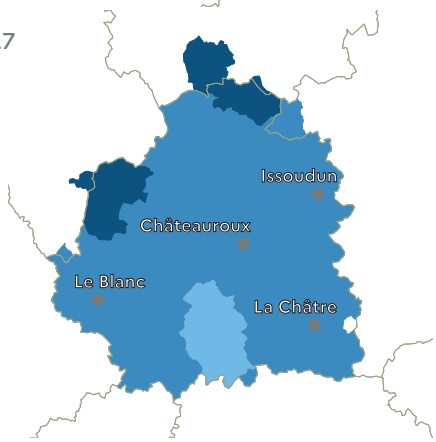


Figure 1.c.8
La Mayenne

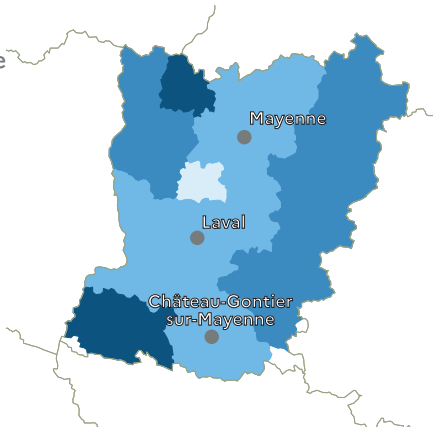


Figure 1.c.9
La Savoie

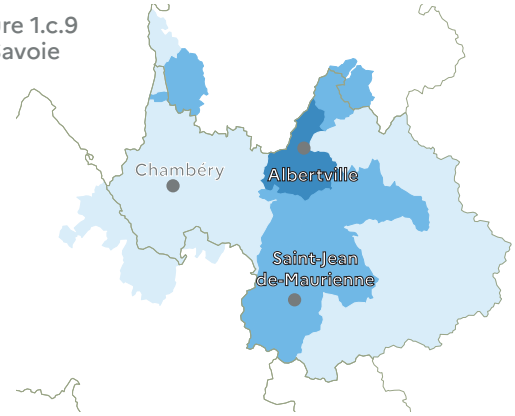
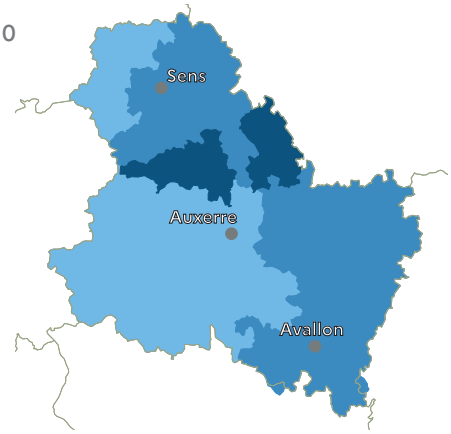


Figure 1.c.10
L'Yonne



Champ : Elèves de CM2 des écoles publiques des départements de l'Aisne, de l'Aude, l'Indre, la Mayenne, la Savoie et l'Yonne
• **Sources** : Depp, indice de position sociale des écoles, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 04/2026

Démographie des enseignants et attractivité du métier

par aire d'éducation collège à la rentrée 2023, en %

absence d'établissement privé sous contrat

secret statistique[1]

0 13 21 30 42 72

Les enseignants de moins de 35 ans dans le public

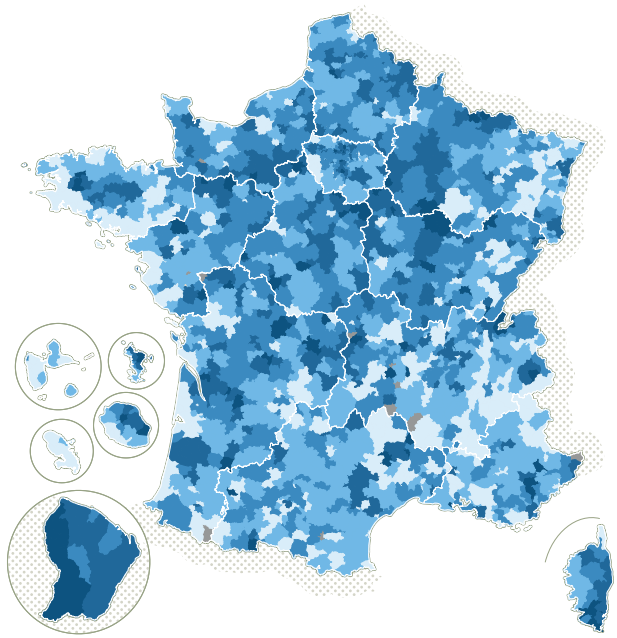


Figure 1.c.11

Les enseignants de moins de 35 ans dans le privé sous contrat

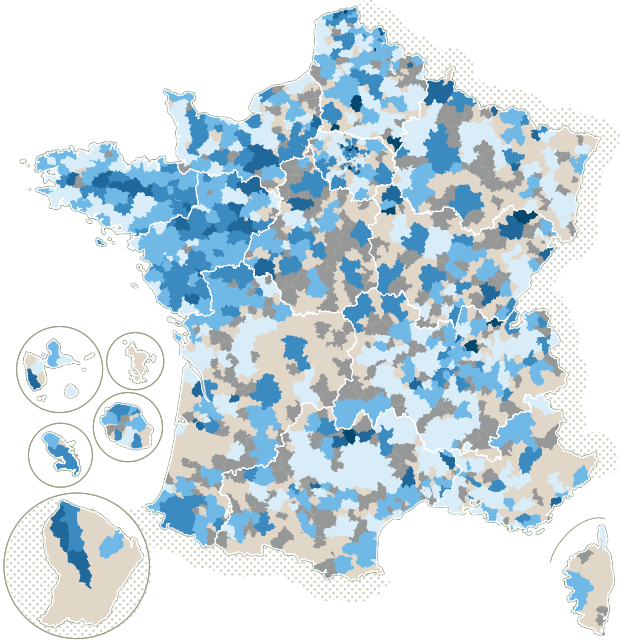


Figure 1.c.12

absence d'établissement privé sous contrat

secret statistique[1]

0 18 28 36 44 70

Les enseignants en poste depuis moins de 2 ans[2] dans le public

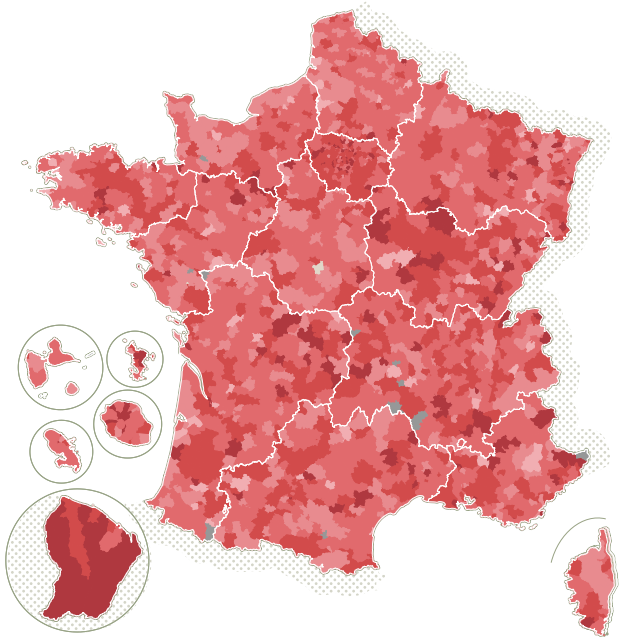


Figure 1.c.13

Les enseignants en poste depuis moins de 2 ans[2] dans le privé sous contrat

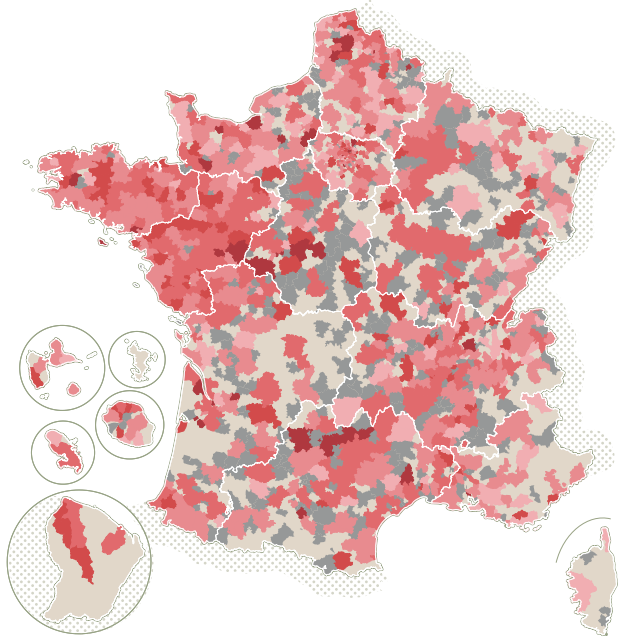


Figure 1.c.14

[1]si l'établissement scolaire comprend moins de 5 ETP, les valeurs sur les caractéristiques des enseignants sont remplies en secret statistique
[2]dans l'établissement où ils exercent

Champ : France hors Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat • **Sources** : Depp, Panel des personnels issu de BSA • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

La distance ou l'éloignement comme ressource éducative

Les adaptations pédagogiques de l'école rurale

La faible densité nécessite souvent des adaptations pédagogiques liées au petit nombre d'élèves, comme les classes multiniveaux. Ces conditions d'enseignement sont, selon les territoires, un atout ou un inconvénient, qui rendent le métier d'enseignant plus ou moins attractif, comme en atteste la part d'enseignants chevronnés par établissement ainsi que la stabilité des équipes (Figures 1.c.11 à 1.c.14). Les régions traditionnellement attractives (notamment l'Ouest et le Sud) ont les taux les plus faibles de jeunes enseignants, à l'inverse des espaces plus en difficultés, tels que le corridor entre l'Île-de-France et la Bretagne, ou l'est du bassin Parisien et le nord du Massif Central. Les tendances sont les mêmes dans le privé sous contrat. Ce manque d'attractivité est renforcé par le système d'affectation des enseignants, valorisant l'expérience et réservant les territoires les plus attractifs aux plus anciens.

Les classes multi-niveaux représentent pour certains enseignants et parents un inconvénient (plusieurs programmes à la fois dans la même classe) mais aussi un atout (entraide entre enfants). Les écoles rurales, du fait de leur ancrage local et de la proximité d'espaces naturels, ont également développé pour certaines des expérimentations pédagogiques plus tôt, tels que les dispositifs d'école en plein air où les élèves passent tout ou partie du temps en extérieur. De nouvelles offres scolaires privées, souvent hors contrat, se saisissent de ces opportunités, notamment au travers des pédagogies alternatives (Montessori, Forest schools, écoles démocratiques…).

L'espace rural propice à l'isolement et à l'entre-soi

Pour d'autres, le manque d'accessibilité des espaces ruraux, loin d'être une contrainte, constitue une ressource stratégique propice à l'isolement, mais aussi à la sélectivité et des formes d'entre-soi. Des établissements valorisant un cadre « au vert » et retiré comme condition de réussite et de discipline se développent, tels que certains internats d'excellence. Celui de Sourdun en Seine-et-Marne est souvent présenté comme un modèle d'encadrement intensif permis par l'extraction des élèves de leur environnement ordinaire. Ces institutions prestigieuses s'appuient sur de vastes domaines fonciers, et un capital patrimonial. Le lycée militaire d'Autun en Saône-et-Loire ou la Saint-Denis International School à Loches en Indre-et-Loire jouent de leur éloignement des grandes villes pour combiner l'internat scolaire, le contrôle des sociabilités et la mise en scène d'un environnement perçu comme protégé. La ruralité est alors un espace où se fabrique une mise à distance sociale et spatiale par l'école, et où ces campus-internats territorialisent les formes de distinction.

L'enjeu des écoles rurales ne se réduit pas à une question d'effectifs ou de maintien d'écoles, mais touche à la fabrication très précoce des inégalités et des trajectoires scolaires. C'est à l'école primaire que se joue une partie décisive des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul), mais aussi l'accès quotidien à des ressources inégalement distribuées (spécialistes, dispositifs d'aide, continuité pédagogique, stabilité des équipes). Or, la gestion de la faible densité scolaire par les RPI, la multi-gradation des classes, les distances et le poids des transports contribuent à reconfigurer l'expérience scolaire ordinaire. Les écarts observés plus tard dans les parcours s'enracinent souvent dans des mécanismes précoces : à performances comparables, les élèves ruraux peuvent être orientés vers des études plus courtes ou moins ambitieuses, non par déficit de capacité mais par effets cumulés d'accès, d'information et de ressources. Une attention particulière est à porter au Nord et à l'Est de la France, où s'additionnent difficultés socio-économiques, fermetures ou regroupements d'écoles, fragilités en lecture dès le primaire, et risque plus élevé de sorties ultérieures sans qualification. Autrement dit, penser l'égalité scolaire en ruralité suppose de partir de l'école primaire comme infrastructure territoriale essentielle. Il s'agit non seulement de préserver matériellement des établissements, mais aussi de garantir des conditions d'apprentissage équivalentes, et donc des trajectoires possibles, dès les premières années de scolarité.

Aurélie Delage (Université Perpignan Via Domitia, UMR Art-Dev) et Nora Nafaa (Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France)

(avec la participation de l'ANCT pour l'exploitation des données)

LE SECOND DEGRÉ

Des évolutions des effectifs d'adolescents en partie liées au dynamisme des territoires

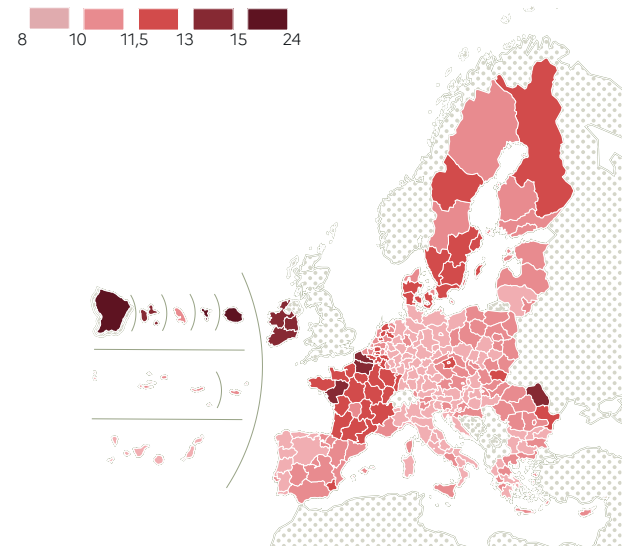
Des dynamiques démographiques territoriales contrastées au sein de l'Union européenne

Chez les 10-19 ans, les dynamiques démographiques révèlent des contrastes encore plus marqués que pour les plus jeunes. Les trajectoires démographiques en Europe diffèrent fortement selon le degré d'urbanisation et les contextes économiques locaux, avec une concentration croissante des populations dans les grandes aires urbaines et certains pôles dynamiques. Des régions comme Madrid ou l'est de l'Allemagne, ayant vu leur population de 10-19 ans augmenter de plus de 20 % entre 2013 et 2023 (Figure 1.d.2), s'inscrivent dans ces recompositions, sous l'effet combiné de leur attractivité économique et des flux migratoires internes et internationaux[1]. D'autres territoires, comme la Suède, l'Estonie, la Lettonie, le nord de l'Italie, la Belgique ou plusieurs régions françaises, enregistrent également une progression notable de cette tranche d'âge. À l'inverse, des régions ou pays comme le Portugal, le sud de l'Italie, la Lituanie ou certaines zones d'Allemagne voient les effectifs stagner, voire reculer, reflétant des déséquilibres territoriaux liés au vieillissement, à l'exode rural ou à des politiques familiales peu incitatives.

Ces évolutions ont un impact direct sur la structure démographique européenne : dans la majorité des pays de l'UE, la part des 10-19 ans dépasse désormais celle des moins de 10 ans (Figure 1.d.1), avec des pics particulièrement élevés dans les DROM français, en Irlande ou dans certaines régions espagnoles (comme la Catalogne ou la Communauté valencienne), où les politiques éducatives et l'attractivité des métropoles maintiennent une population jeune dynamique. À terme assez rapproché, la baisse de la fécondité devrait cependant conduire à une évolution similaire à la tranche d'âge des moins de 10 ans dans quelques années.

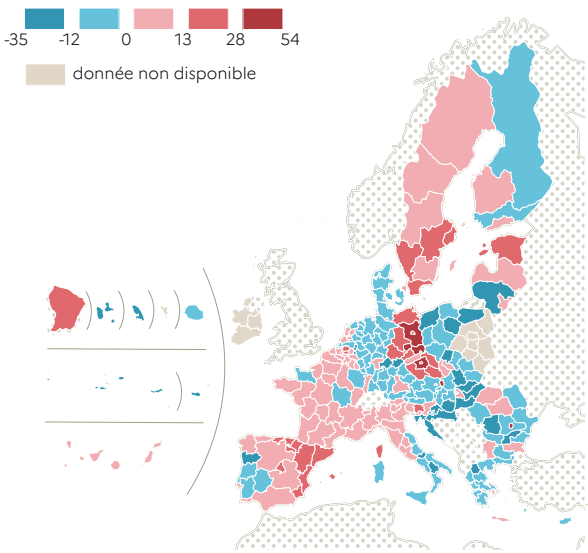
En France hexagonale, la part des 10-19 ans se distingue de la plupart des autres pays européens, avec des proportions supérieures à 10 % dans l'ensemble des régions, atteignant même plus de 12 % dans la moitié nord du pays. Cependant, les évolutions récentes révèlent des dynamiques contrastées : si la majorité des régions enregistrent une tendance positive, certaines font exception. La Normandie connaît ainsi une baisse des effectifs de 10-19 ans, tandis que le quart nord-est affiche une stabilité, voire un léger déclin dans certaines zones.

Figure 1.d.1
Part des 10-19 ans dans les régions de l'Union européenne
pays membres de l'UE à 27, en 2023, en %



Champ : UE à 27 • Sources : Eurostat, 2023 • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 03/2026

Figure 1.d.2
Évolution des 10-19 ans dans les régions de l'Union européenne
pays membres de l'UE à 27, entre 2013 et 2023, en %



Champ : UE à 27 • Sources : Eurostat, 2023 • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 03/2026

1. Newsahm & Rowe, « Understanding trajectories of population decline across rural and urban Europe », 2022

Le littoral atlantique et les territoires métropolitains enregistrent des hausses d'effectifs

Chez les 11-17 ans[2], la répartition géographique et les évolutions démographiques dessinent un paysage contrasté, reflétant à la fois les dynamiques territoriales et les transformations socio-économiques des dernières années. Les parts les plus élevées (plus de 10 %) se concentrent dans le nord de la France, dans l'est de Bretagne, dans les Pays de la Loire, ainsi qu'autour des grandes métropoles (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse), où l'attractivité économique et résidentielle maintient une population jeune relativement nombreuse (Figure 1.d.3). Les DROM, et notamment la Guyane et La Réunion, affichent également des proportions élevées, en lien avec une structure démographique plus jeune et une fécondité plus forte. En revanche, les parts les plus faibles se retrouvent en Corse et dans le centre de la France (Massif central, Bourgogne, Limousin, une partie du Grand Est), des territoires souvent marqués par un déclin démographique ancien et/ou un exode des jeunes familles.

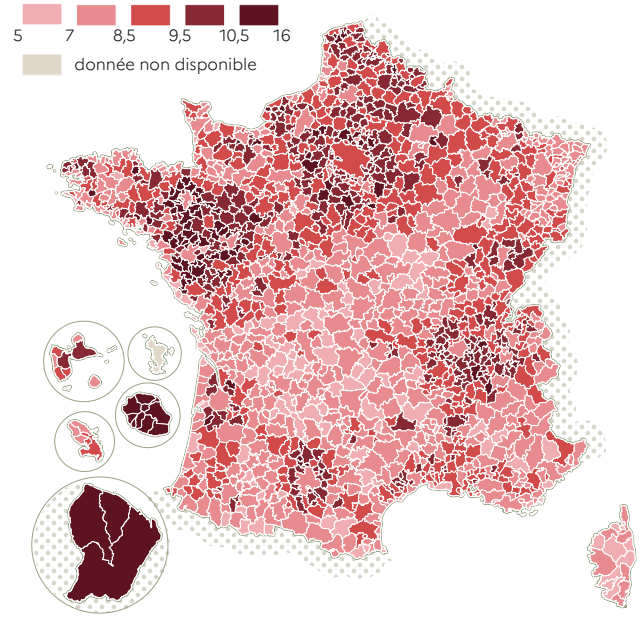
Alors que la part des 3-10 ans est en baisse, les évolutions récentes confirment une tendance globalement à la hausse des 11-17 ans (+2,5 % entre 2016 et 2022). Les progressions les plus marquées (plus de 7 %) se situent sur le littoral atlantique (Vendée, Charente-Maritime, Loire-Atlantique), en Occitanie (notamment autour de Montpellier et Toulouse), ainsi que le long de la frontière suisse (Haute-Savoie, Ain), où l'attractivité économique et les flux migratoires dynamisent les effectifs de 11-17 ans (Figure 1.d.4). En revanche, les reculs sont localisés dans les zones déjà fragilisées par la baisse des 3-10 ans, comme le Grand Est, le Poitou ou la Bourgogne–Franche-Comté. Les massifs montagnards (Vosges, Pyrénées, Alpes du Sud) subissent fréquemment des pertes démographiques, à l'exception notable des territoires frontaliers avec la Suisse qui bénéficient d'une attractivité transfrontalière.

Une baisse à venir des effectifs du second degré

En 2025, la France comptait 5,621 millions d'élèves dans les établissements publics et privés sous contrat du second degré[3]. Sur la décennie écoulée (2015-2025), les effectifs de collégiens ont diminué de 0,8 %, tandis qu'au lycée, la filière générale et technologique a connu une croissance de 3,1 %. La filière professionnelle a vu ses effectifs légèrement diminuer (- 0,3 %). Cette tendance n'est pourtant plus vraie depuis 2022, les effectifs de collégiens et d'élèves en filière générale et technologique stagnant et les effectifs d'élèves en filière professionnelle augmentant (+ 6 % environ). Cette dernière peut permettre de mener des études longues également. En 2025, 47 % des bacheliers professionnels poursuivaient leurs études dans le supérieur[4].

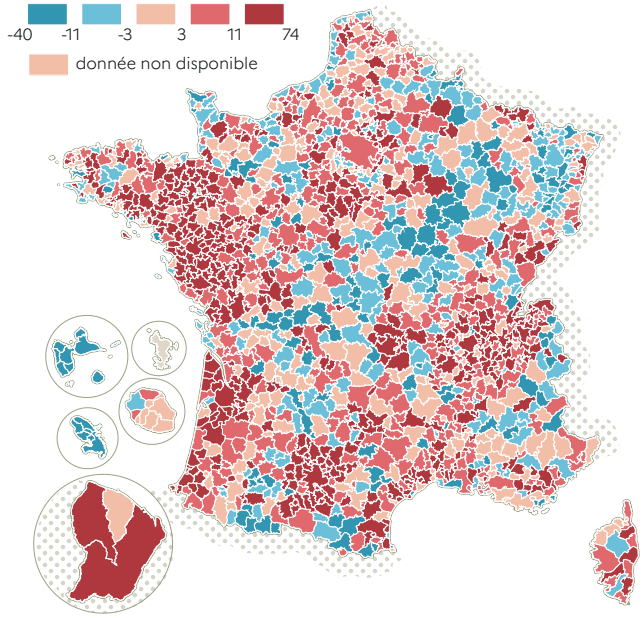
Selon les nouvelles projections de la DEPP (avril 2026), après une phase de croissance de 112 100 élèves entre 2015 et 2025, les effectifs du secondaire devraient diminuer de 13,2 % (soit 1,4 % par an) atteignant environ 4,9 millions d'élèves en 2035. La baisse de la fécondité et des effectifs du premier degré atteindrait d'abord les effectifs de collégiens qui devraient diminuer de 500 000 élèves, soit 15,3 % puis les effectifs de lycéens (-10,8 % en filière générale et technologique et 8,5 % en filière professionnelle). Seule la filière professionnelle devrait connaître une légère reprise entre 2024 et 2026, avant de subir à son tour un léger déclin (Figure 1.d.5).

Figure 1.d.3
Part des 11-17 ans
par bassin de vie, en 2022, en %



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee RP 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.d.4
Évolution des 11-17 ans
par bassin de vie entre 2011 et 2022, en %



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee RP 2011 et 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

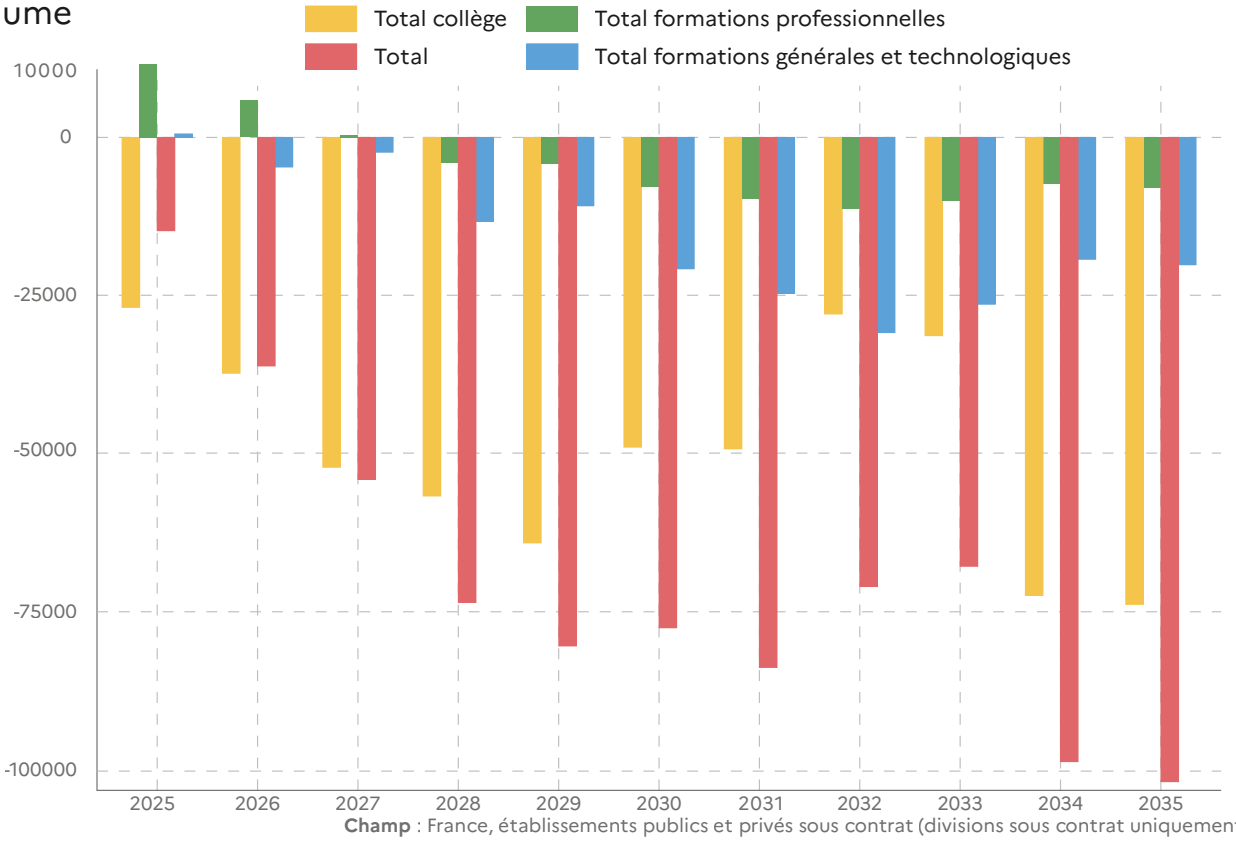
2. Même principe que pour le premier degré : vision générale pour l'UE avant de se concentrer sur les tranches d'âge des élèves du second degré en France
3. Note d'Information, n° 23.51, DEPP, 2023
4. Repères et références statistiques, Fiche 7.22, DEPP, 2025

Ces évolutions démographiques ont déjà des conséquences tangibles sur l'offre éducative. Comme le révèle un rapport du Sénat[5], 711 collèges (10 % du total) comptent moins de 200 élèves, dont 173 en ont moins de 100, avec une surreprésentation dans des départements ruraux comme la Creuse, le Cantal et la Nièvre, où la déprise démographique menace la pérennité des établissements. Par ailleurs, l'offre éducative varie fortement selon les territoires, avec des disparités marquées en fonction du niveau social des familles, de la distance domicile-école et de la présence (ou l'absence) du secteur privé. Ces dynamiques soulignent l'urgence d'anticiper les adaptations nécessaires pour maintenir une offre éducative largement répartie sur l'ensemble du territoire, malgré les déséquilibres démographiques croissants.

Figure 1.d.5

Variation constatée (2025) et prévue des effectifs du second degré par type de formations dans le cadre de la prévision intermédiaire

en volume



Champ : France, établissements publics et privés sous contrat (divisions sous contrat uniquement)

• **Sources** : DEPP, figure extraite de la Note d'Information, n° 26.09., en 2026 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Florian Simonnet (ANCT)

5. Rapport d'information, n° 749, Sénat, 18 juin 2025

LE SECOND DEGRÉ

L'offre éducative : une organisation territoriale marquée par le niveau de centralité

L'organisation des établissements du second degré en France reflète une logique de centralité croissante : plus l'on avance en âge, plus les élèves doivent se rendre vers des niveaux de centralité importants.

Les collèges, en tant que premier maillon du second degré, sont plus souvent implantés dans les centres intermédiaires (38 %), où ils assurent une proximité géographique pour les élèves issus des communes environnantes (Figure 1.e.1). Cette répartition permet de limiter les temps de transport et de maintenir un maillage territorial relativement serré, même si des disparités rurales-urbaines persistent. Déjà, les élèves ruraux sont en moyenne plus éloignés de leur établissement, augmentant les temps de transport.

En revanche, les lycées généraux et technologiques (GT) et les lycées polyvalents (combinant filières générales, technologiques et professionnelles) se concentrent davantage dans les centres structurants et les centres majeurs, mais avec des répartitions distinctes :

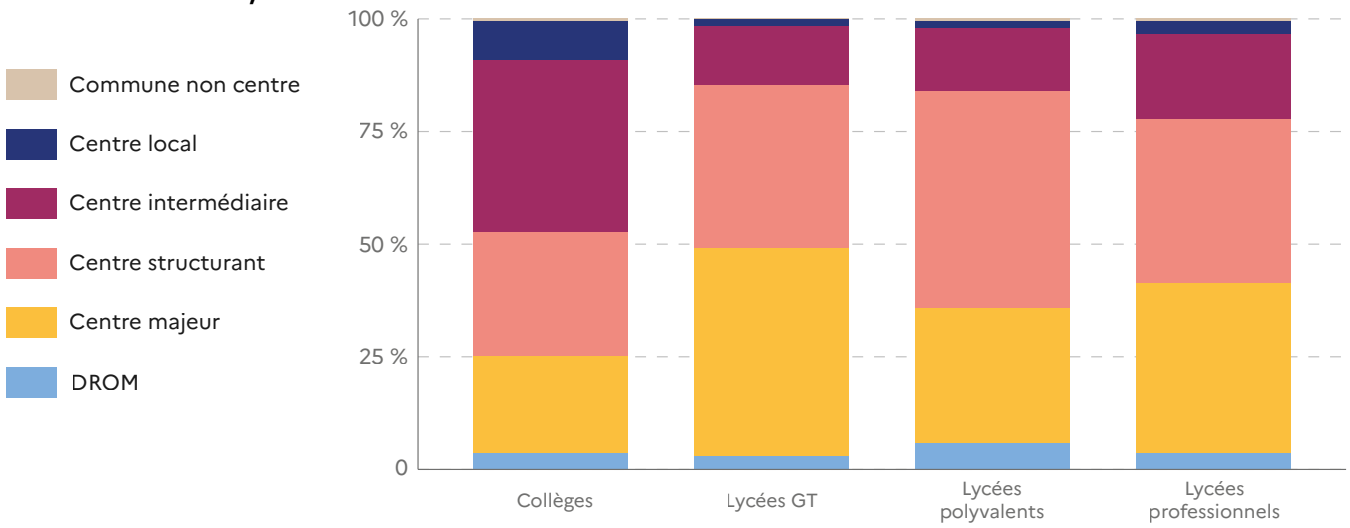
- Les lycées GT sont principalement situés dans les centres majeurs (46 %), suivis des centres structurants (36 %). Cette localisation reflète une logique de concentration des ressources (regroupement des filières, mutualisation des moyens) et la nécessité de desservir un bassin de population étendu, souvent à l'échelle départementale.
- Les lycées polyvalents, en revanche, sont davantage présents dans les centres structurants (48 %), puis dans les centres majeurs (30 %). Leur double vocation (générale et professionnelle) permet de les trouver dans différents types de territoires.
- Les lycées professionnels, quant à eux, présentent une répartition distincte : bien qu'ils soient également présents dans les centres majeurs, ils le sont relativement plus fréquemment dans des niveaux de centralité inférieurs que les lycées GT ou polyvalents. Cette spécificité peut s'expliquer en partie par leur ancrage local (formation en lien avec les filières dominantes du bassin d'emploi).

Cette organisation hiérarchisée du second degré, où collèges, lycées GT, lycées polyvalents et lycées professionnels s'inscrivent dans des niveaux de centralité distincts, soulève des enjeux majeurs en termes d'accessibilité, d'équité territoriale et d'adaptation de l'offre éducative aux réalités démographiques et économiques locales. Elle interroge également sur les mobilités contraintes des élèves, notamment dans les territoires ruraux ou périurbains, où l'éloignement des pôles structurants peut limiter les choix d'orientation.

Figure 1.e.1

La situation des établissements selon le niveau de centralité

à la rentrée 2023, en %



Champ : France, établissements publics et privés sous contrat
Sources : Depp, Système d'information Scolarité, en 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Des territoires avec une offre exclusivement publique

Environ 79 % des élèves du second degré sont scolarisés dans le secteur public, une proportion stable depuis 2016. Ces élèves proviennent généralement de milieux sociaux plus variés que ceux du privé, dont la mixité sociale a pourtant reculé selon un rapport de la Cour des comptes de 2023[1]. Cette évolution s'explique notamment par un changement dans les choix scolaires des familles de milieu social favorisé, qui choisissent de plus en plus souvent un collège privé pour leur enfant, plutôt qu'un collège public. Cet évitement scolaire se manifeste dès l'entrée en 6e, lors de laquelle une part importante des élèves contourne la sectorisation pour rejoindre un établissement perçu comme plus performant[2]. Le secteur public a le devoir d'assurer l'accès à l'éducation pour tous, mais son offre n'est pas uniformément répartie sur le territoire et son poids relatif varie selon les dynamiques locales.

Dans certaines régions, comme le nord-ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire) ou le sud du Massif central, le secteur public scolarise une part plus faible des élèves (entre 60 % et 75 %, voire moins), en raison d'une forte implantation historique du privé (Figure 1.e.2). Comme le souligne Samuel Gicquel (2022)[3], cette prédominance du privé dans ces territoires s'inscrit dans la continuité d'un héritage religieux et culturel qui a façonné durablement le paysage éducatif local. Aujourd'hui, bien que les motivations des familles aient évolué (qualité perçue, proximité, projet pédagogique), l'empreinte historique du catholicisme reste un facteur déterminant dans le maintien de cette répartition entre public et privé.

À l'inverse, dans des territoires comme la Corse, les DROM (à l'exception de la Guyane où 30 des 38 collèges font désormais partie de l'éducation prioritaire), ou encore des départements ruraux comme la Creuse, le secteur public est quasi exclusif, avec une part d'élèves souvent supérieure à 90 %, voire 100 % dans certains cas.

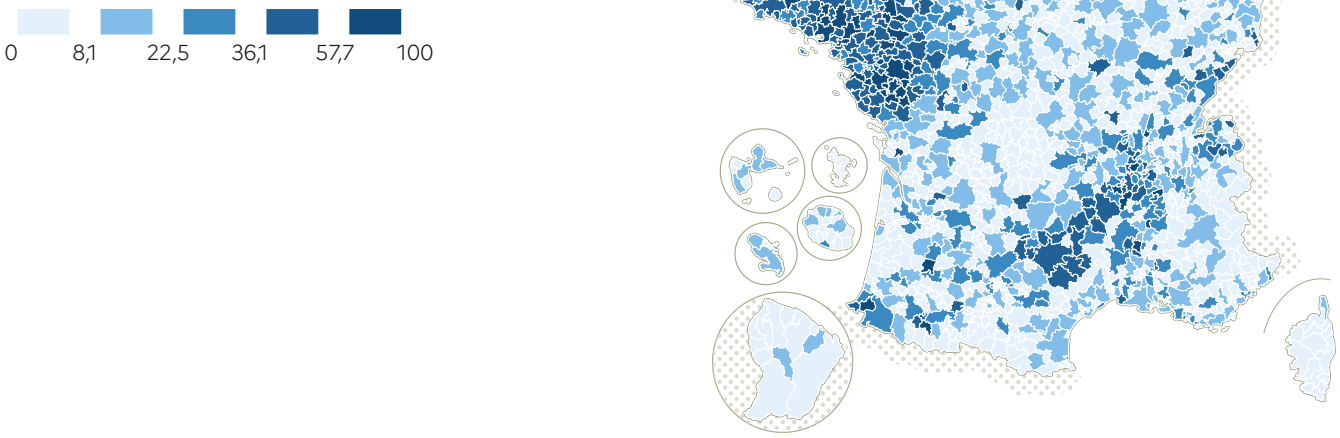
LES AIRES D'ÉDUCATION COLLÈGE ET LES AIRES D'ÉDUCATION PARCOURS

Les aires d'éducation collège et les aires d'éducation parcours sont deux zonages, construits par la Depp et les services statistiques académiques (SSA) d'Aix-Marseille, Grenoble, Nantes, Lille et Reims, correspondant à des regroupements de communes. Ils permettent d'analyser les parcours scolaires et les dynamiques éducatives locales à partir notamment des mobilités entre le lieu de résidence et le lieu de scolarisation. Les aires de parcours sont construites sur la base des flux de l'ensemble des élèves du second degré tandis que les aires d'éducation se restreignent aux collégiens[4].

Figure 1.e.2

Part des élèves inscrits dans le privé dans le second degré

par aire d'éducation collège à la rentrée 2023, en %



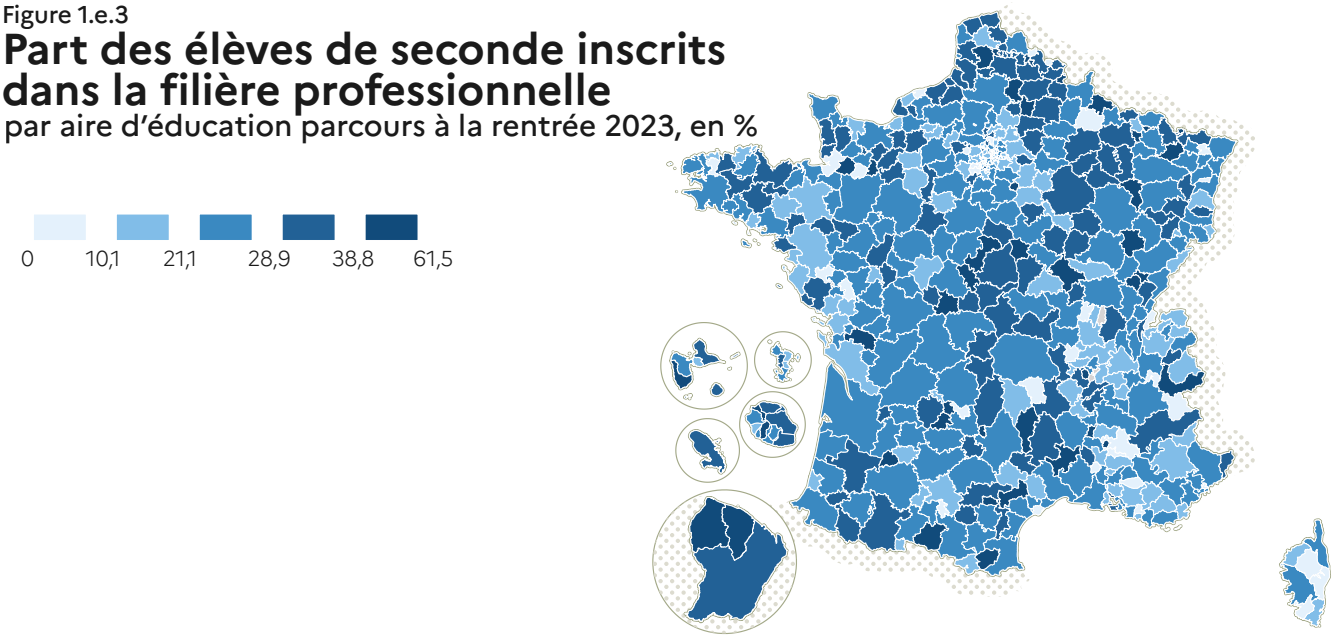
Champ : France, établissements publics et privés sous contrat • **Sources** : Depp, Système d'information Scolarité, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

1. Rapport de la Cour des comptes, « L'enseignement privé sous-contrat », juin 2023
2. Audren, « Approche géographique de l'évitement scolaire : vers l'accentuation de la ségrégation sociale entre collèges ? L'exemple de Marseille », 2024
3. Gicquel, L'Église dans l'enseignement secondaire. Les instituions catholiques en France (XIXe-XXe siècles), 2022
4. Thomas et al., 2022, « Le zonage en aires d'éducation », Document de travail du réseau DEPP-SSA, n° 1.

Figure 1.e.3

Part des élèves de seconde inscrits dans la filière professionnelle

par aire d'éducation parcours à la rentrée 2023, en %



Champ : France, établissements publics et privés sous contrat • **Sources** : Depp, Système d'information Scolarité, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

La filière professionnelle relativement plus présente dans les territoires éloignés des métropoles

Depuis 2015, la filière professionnelle du second degré a évolué malgré des effectifs proches (663 300 en 2015, 661 600 en 2025). Jusqu'en 2022, les effectifs ont nettement diminué avant de remonter depuis. Après ce léger mais provisoire rebond, un nouveau déclin est attendu à court terme, notamment en raison d'un déclin démographique de ces classes d'âge.

La filière générale et technologique (GT) a connu une croissance marquée, avec 1 543 100 élèves en 2015 contre 1 598 400 en 2023, bien qu'une légère baisse se dessine depuis 2021. Ces évolutions se traduisent par une baisse de la part des élèves en voie professionnelle : en 2025, seulement 24,5 % des élèves de seconde se trouvent dans cette filière, soit 1,5 point de % de moins qu'en 2015, creusant ainsi les écarts entre les voies.

Géographiquement, les disparités sont frappantes : la part des élèves en filière professionnelle chute sous les 20 % à proximité des grandes métropoles, où l'offre en filières générales et technologiques domine (Figure 1.e.3). En revanche, elle dépasse souvent 30 % dans les DROM (hors Mayotte), le nord-est et le centre de la France, des territoires où le professionnel reste une voie essentielle notamment favorisée par un profil socio-économique particulier (taille modeste des villes, faible densité, tissu industriel).

Bien que le nombre d'établissements professionnels diminue, leur surreprésentation dans certaines zones (notamment rurales ou industrielles) révèle une concentration de l'offre.

Des inégalités de contexte liées au milieu social et à l'éloignement géographique

Les territoires où l'IPS est faible et l'indice d'éloignement élevé se concentrent principalement dans le nord-est de la France (nord de la Bourgogne, ouest du Grand Est), ainsi que dans quelques zones de l'Ouest, en Guyane et à l'est de la Corse (Figure 1.e.4). Dans ces zones souvent rurales ou périurbaines éloignées, les ressources éducatives à disposition des familles et l'accès à l'offre de formation sont plus limités que dans les autres territoires.

Plus largement, dans les territoires marqués par un indice d'éloignement élevé (le Massif central, la Bourgogne, les Alpes ou les Pyrénées), la distance aggrave les inégalités d'accès à une offre éducative diversifiée. L'offre culturelle de ces territoires est également en moyenne plus restreinte que dans les autres territoires.

À l'inverse, les zones à IPS faible (Nord, DROM, Centre-Val de Loire) révèlent des concentrations de précarité sociale, souvent urbaines ou périurbaines, où la proximité géographique des établissements ne compense pas toujours les difficultés socio-économiques.

Enfin, certains territoires bénéficient d'une situation à la fois sociale et spatiale relativement plus favorable. Proches des métropoles dynamiques comme Toulouse, Nantes ou Paris, ils bénéficient en moyenne d'une offre de formation et culturelle plus riche. Cependant, l'IPS et l'indice d'éloignement ne rendent pas compte de l'ensemble des variables pertinentes pour comprendre la situation de ces territoires. Les constats précédents peuvent par exemple être nuancés au regard des revenus et du coût de la vie : des familles aux caractéristiques socio-économiques similaires (revenus, niveau d'éducation) n'auront pas le même niveau de vie selon leur lieu de résidence. Ainsi, l'IPS, bien qu'utile, ne capture pas toujours la totalité des inégalités, notamment celles liées aux disparités territoriales de pouvoir d'achat et aux coûts différenciés de l'éducation (transports, activités extrascolaires, etc.).

L'INDICE DE POSITION SOCIALE (IPS) ET L'INDICE D'ÉLOIGNEMENT (IE)

L'indice de position sociale et l'indice d'éloignement sont deux indicateurs calculés par la Depp.

Afin de calculer l'IPS d'un élève, la démarche consiste à transformer la variable Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS), c'est-à-dire à attribuer une valeur numérique à chaque PCS, ou à chaque couple de PCS (père et mère). Dès lors que les PCS sont disponibles, ces valeurs de référence sont appliquées pour déterminer l'IPS de l'élève, utilisé sous la forme d'une variable quantitative.

L'indice d'éloignement permet de comparer les lycées et les collèges du point de vue de leur éloignement et de fournir ainsi une approche relative. Il synthétise pour cela plusieurs dimensions de l'éloignement :

- L'éloignement des élèves scolarisés dans l'établissement : éloignement moyen entre la résidence des élèves et leur établissement, proportion d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ;
- L'éloignement de l'établissement par rapport à l'offre d'enseignement : densité en collèges ou lycées aux alentours, éloignement aux formations de niveau collège, lycée ou de l'enseignement supérieur les plus proches ;
- L'éloignement de l'établissement par rapport à des équipements tels que les théâtres, gymnases, gares ferroviaires, etc.

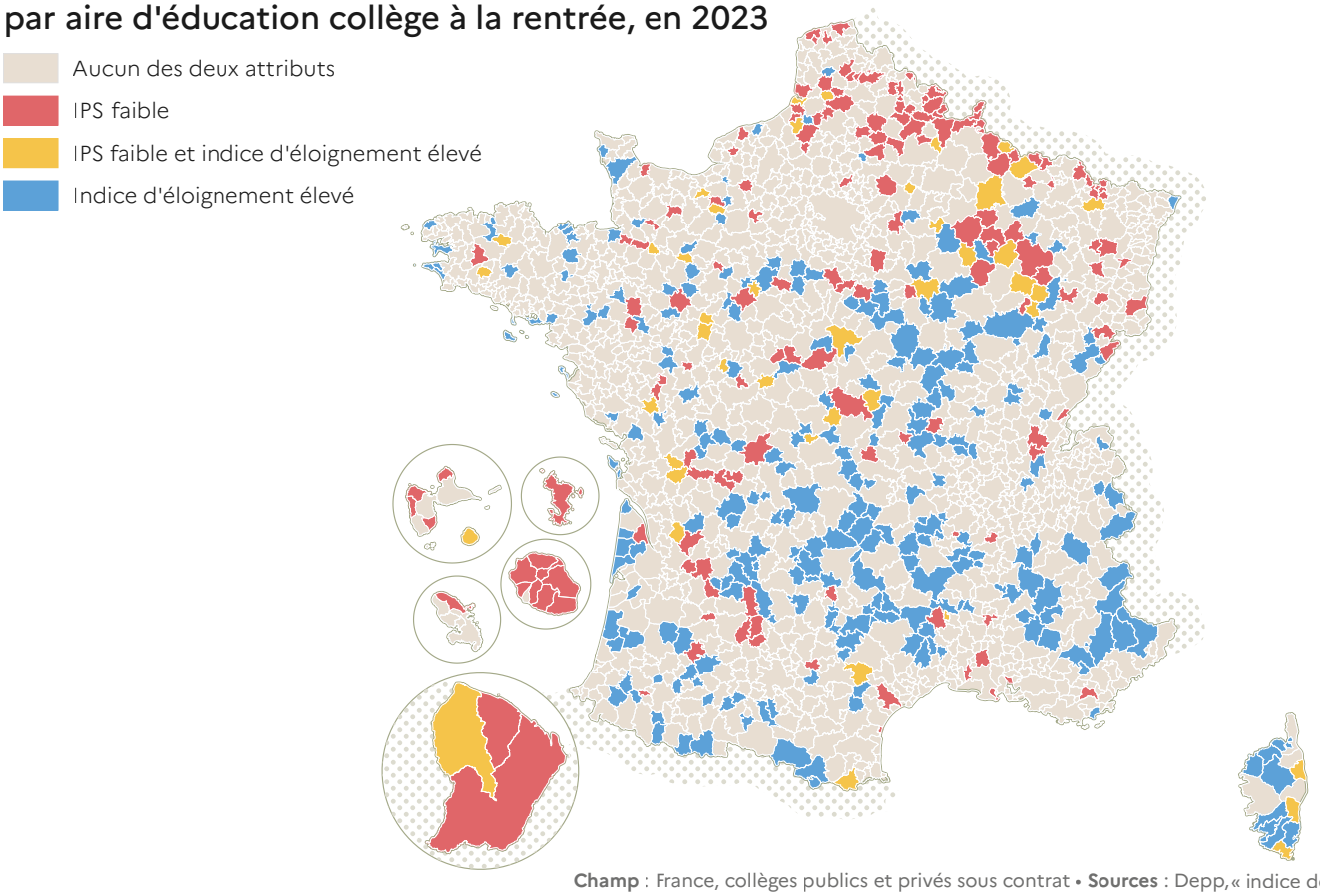
Ici, l'analyse croise les deux indicateurs, permettant de rendre compte des inégalités sociales et spatiales des collégiens. La maille privilégiée est le bassin de vie. L'indice d'éloignement est considéré comme élevé lorsqu'il dépasse 113 et l'indice de position sociale est considéré comme faible lorsqu'il se situe en-deçà de 94. Ces valeurs ont été fixées suite aux discrétisations par la méthode de Jenks. Par la suite, 4 catégories ont été construites :

- Les territoires ayant un IPS faible et un IE élevé.
- Les territoires ayant un IE élevé.
- Les territoires ayant un IPS faible.
- Les territoires n'ayant ni un IPS faible ni un IE élevé.

Figure 1.e.4

Croisement de l'Indice de Position Sociale (IPS) et de l'indice d'éloignement des collégiens

par aire d'éducation collège à la rentrée, en 2023



Champ : France, collèges publics et privés sous contrat • **Sources** : Depp,« indice de position sociale des collèges » et « indice d'éloignement des collèges », en 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

L'internat pour pallier l'éloignement des lycées

L'internat constitue un indicateur de l'accessibilité géographique et sociale à l'éducation, notamment pour les lycéens confrontés à des contraintes de distance ou de mobilité. Dans les lycées généraux et technologiques (GT), seulement 6 % des élèves sont internes, contre 13 % dans les lycées professionnels, reflétant des besoins distincts : les filières professionnelles, souvent moins répandues, plus spécialisées, attirent des élèves issus de territoires éloignés, pour qui l'internat devient une solution indispensable.

La corrélation entre l'indice d'éloignement des lycées et la part d'internes en leur sein est particulièrement marquée dans des départements comme la Creuse ou le Cantal, certaines zones des Alpes, du Massif central ou de l'ouest de la Normandie, où l'isolement géographique limite l'accès aux établissements. Dans ces territoires, plus de 20 % des lycéens en filière générale ou technologique sont internes (Figure 1.e.5).

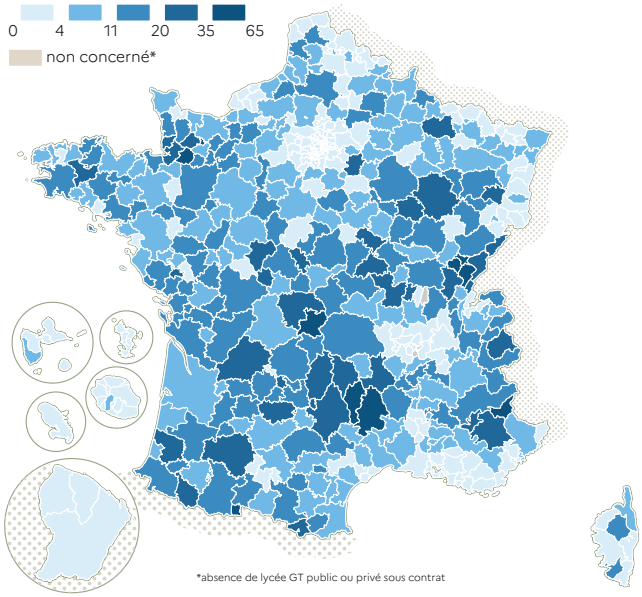
Par ailleurs, dans les lycées professionnels, les taux d'internes sont élevés en Nouvelle-Aquitaine, dans certains territoires bretons, ainsi que dans le quart nord-est de la France (souvent supérieurs à 20 % et parfois à 35 %, Figure 1.e.6). Ces valeurs élevées soulignent à la fois les contraintes plus fortes d'accès aux formations et des stratégies d'attractivité mises en œuvre par les pouvoirs publics pour des filières industrielles ou agricoles. L'internat apparaît ainsi comme un levier d'égalité territoriale, mais aussi comme le symptôme de disparités persistantes entre métropoles bien dotées et territoires ruraux ou périurbains en manque d'offre locale.

Cette question de l'éloignement est toutefois appréhendée de manière radicalement différente par certains internats. Les internats d'excellence publics ou d'établissements privés, comme l'École des Roches en Normandie, font parfois de l'isolement géographique un argument pédagogique à part entière : loin des tentations urbaines, dans un environnement naturel valorisé, l'internat devient cadre propice à la concentration et à la formation du caractère. Ces établissements restent peu nombreux, mais ils illustrent un paradoxe révélateur : l'éloignement, souvent vécu comme une contrainte, peut aussi être un choix éducatif assumé par une partie des familles.

Figure 1.e.5

Part d'internes parmi les élèves inscrits en lycée GT

par aire d'éducation parcours à la rentrée 2023, en %

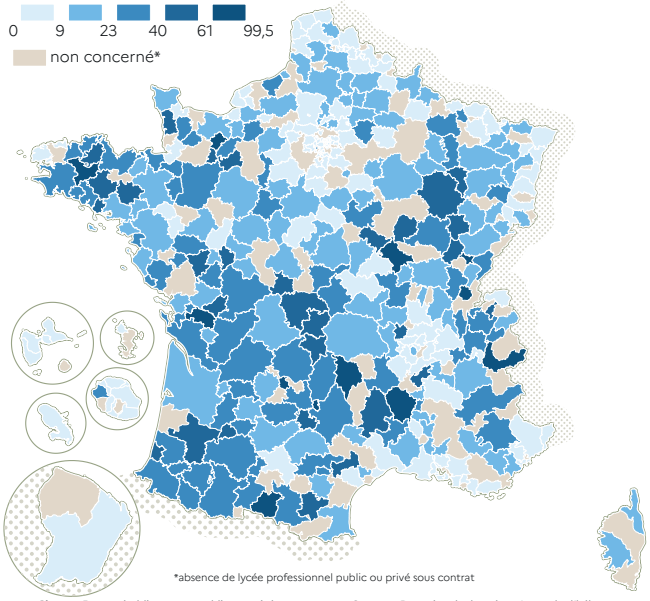


Champ : France, établissements publics et privés sous contrat • **Sources** : Depp, jeu de données « Le mode d'hébergement des élèves dans les établissements du second degré », 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 1.e.6

Part d'internes parmi les élèves inscrits en lycée professionnel

par aire d'éducation parcours à la rentrée 2023, en %



Champ : France, établissements publics et privés sous contrat • **Sources** : Depp, jeu de données « Le mode d'hébergement des élèves dans les établissements du second degré », 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Florian Simonnet (ANCT)

2 L'offre de formation

Au cours des quinze dernières années, l'offre de formation a connu une expansion significative, contrainte de s'adapter à l'afflux croissant d'étudiants. Face à cette demande, le secteur public, limité par ses ressources, a vu émerger des établissements privés, favorisés par des orientations politiques encourageant les études longues. Ces derniers accueillent une part de plus en plus importante des effectifs étudiants.

Un deuxième enjeu, plus récent, est celui de la professionnalisation des études, marquée par la loi sur l'apprentissage de 2018. Cette réforme a permis aux entreprises et aux écoles privées de diversifier leur offre, attirant un public étudiant toujours plus large, quels que soient les niveaux d'études. Dans le même temps, la filière professionnelle scolaire, elle, subit un recul des effectifs, une tendance appelée à s'accentuer avec la baisse démographique annoncée

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pages 38 - 40 **Une population de plus en plus diplômée**
Florian Simonnet (ANCT)

Pages 41 - 44 **L'accessibilité à l'offre de formation de première année de l'enseignement supérieur**
Olivier Bouba-Olga, Juliette Mangin (Région Nouvelle-Aquitaine)

Pages 45 - 48 **La hausse générale des effectifs particulièrement importante dans le secteur privé**
Florian Simonnet (ANCT)

Pages 49 - 54 **Face à une offre concentrée : choix d'orientation et stratégies de mobilité des étudiants**
Florian Simonnet (ANCT), Jérôme Grange (Aduga), Marie Duhayon (Insee Hauts-de-France)

Pages 55 - 63 **La filière professionnelle scolaire**
Florian Simonnet (ANCT), Hélène Couprie (Aix-Marseille Université, LEST-CNRS)

Pages 64 - 67 **L'apprentissage**
Florian Simonnet (ANCT)

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une population de plus en plus diplômée

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, l'enseignement supérieur français a connu une transformation radicale, portée par des mutations économiques, des réformes structurelles et une volonté politique de démocratisation. La tertiarisation de l'économie, accélérée par la mondialisation, a réduit les opportunités pour les emplois peu qualifiés tout en créant une demande croissante de compétences tertiaires (management, numérique, santé, services). Dans ce contexte, l'enseignement supérieur est devenu un levier central pour l'insertion professionnelle, tandis que la filière professionnelle a vu son poids numérique diminuer jusqu'aux années 1980.

La France, derrière les pays du nord de l'Europe

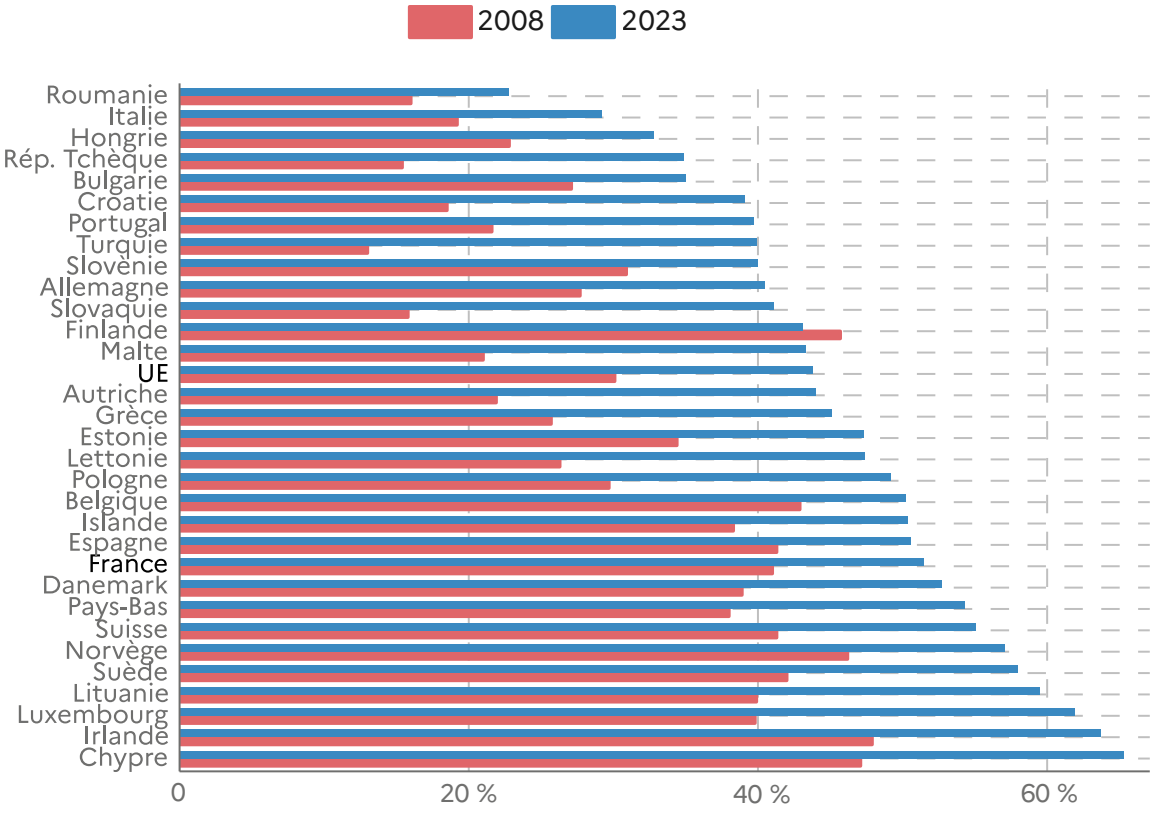
Entre 2008 et 2023, la part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne a connu une progression significative, reflétant une massification de l'accès aux études supérieures à l'échelle du continent. Cette hausse, quasi généralisée, a été particulièrement marquée dans certains pays : la Croatie, la Lettonie, la Slovaquie, Malte et le Luxembourg ont enregistré des progressions supérieures à 20 points de % (Figure 2.e.1). Ces progressions peuvent traduire, selon les cas, les résultats de politiques éducatives volontaristes, un rattrapage partant de niveaux initialement bas, ou encore les effets des mobilités internationales des étudiants et des salariés qualifiés. À l'inverse, des pays comme la Roumanie, la Belgique, la Bulgarie, la Slovénie ou l'Espagne ont connu des avancées plus modestes (moins de 10 points de %), parfois freinées par des systèmes éducatifs moins inclusifs ou des inégalités persistantes.

La France se distingue avec une proportion de diplômés passant de 41 % à 51 %, dépassant ainsi la moyenne européenne (passée de 30 % à 44 %) et se positionnant parmi les pays les plus performants. Ce résultat s'explique par la hausse du de la proportion de jeunes diplômés du baccalauréat, par des réformes structurelles (comme la démocratisation de l'accès aux licences ou le développement des filières professionnelles courtes) et une politique active de lutte contre l'échec en premier cycle d'enseignement supérieur. En revanche, des disparités fortes subsistent au sein de l'UE : l'Allemagne (40 %), malgré son modèle dual alliant formation professionnelle et académique, reste en-dessous dela moyenne, tandis

Figure 2.a.1

Part de diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans

pays membres de l'UE à 27, en 2023, en %



Champ : UE à 27 • **Sources** : Eurostat, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 05/2026

que l'Italie (moins de 30 %) affiche un retard préoccupant, lié à des freins structurels (faible taux d'emploi des jeunes, précarité étudiante…[1]).

La forte progression des diplômés du supérieur

En France, cette évolution s'est traduite par une explosion des effectifs diplômés. Entre 1990 et 2021, la part des 25 ans et plus diplômés du supérieur a été multipliée par trois, passant de 11,3 % à 33,6 %. Pourtant, cette démocratisation globale masque des disparités territoriales profondes. Dans les grandes métropoles (Paris, Lyon, Bordeaux), où se concentrent les universités et les grandes écoles, 41 % des 25-34 ans sont aujourd'hui diplômés du supérieur, contre seulement 23 % dans les zones rurales à habitat dispersé. Ces écarts reflètent une polarisation de l'offre de formation, où les territoires les plus connectés captent les ressources ainsi que les emplois très qualifiés retenant les plus diplômés, tandis que les espaces périphériques peinent à maintenir une offre diversifiée.

Cette géographie inégale est le résultat de décennies de politiques éducatives contrastées. Dans les années 1990, l'État a cherché à amplifier l'accès en développant un maillage territorial fin, avec la création d'antennes universitaires dans les villes moyennes, voire certaines petites villes en zones rurales (notamment via les contrats de plan État-Région).

Cependant, à partir des années 2000, une nouvelle orientation politique a émergé, marquée par la mise en concurrence des établissements et une logique de concentration des ressources, pour bénéficier d'effets d'échelle. La création des pôles de compétitivité en 2004 a illustré cette volonté de promouvoir les investissements notamment dans le domaine industriel avec un objectif de rapprochement entre la recherche et les entreprises, à l'instar de pays étrangers comme l'Allemagne. Parallèlement, l'émergence des classements internationaux des universités (comme le classement de Shanghai) a accentué la compétition entre les établissements, poussant ces derniers à se recentrer sur l'excellence académique et la visibilité internationale. Ces évolutions ont conduit à une concentration progressive de l'offre d'enseignement supérieur dans les grandes métropoles et les pôles universitaires historiques, au détriment des territoires moins attractifs.

Cette logique de spécialisation et de concentration de l'offre de formation s'est renforcée au fil des réformes, notamment avec la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) en 2007. Cette loi a accru l'autonomie des établissements et encouragé les fusions d'universités, ainsi que la création de grands pôles universitaires compétitifs, formalisant les coopérations entre établissements pour renforcer leur visibilité et leur attractivité.

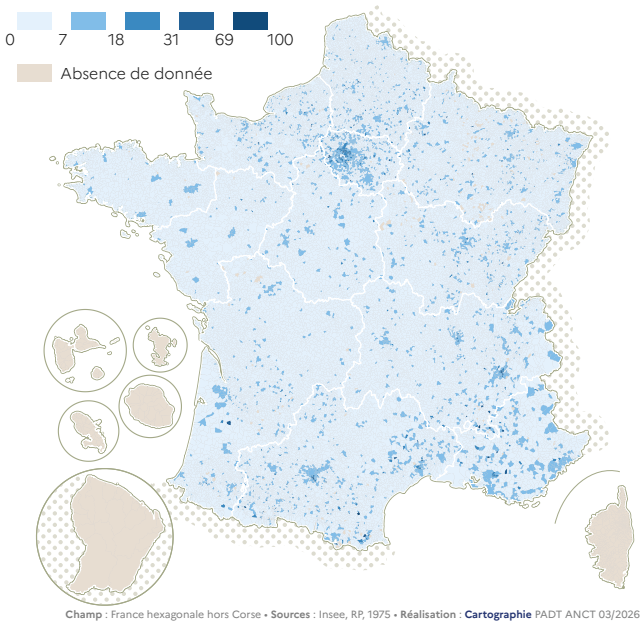
Cette tendance s'est encore amplifiée avec le Plan Étudiants (2017) et la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants, 2018), qui ont introduit des critères de sélection et favorisé les parcours d'excellence. Ces réformes ont accentué la polarisation de l'offre de formation :

- D'un côté, les grands pôles métropolitains (comme Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse) concentrent les moyens (financements, infrastructures, partenariats internationaux) et attirent une majorité d'étudiants.
- De l'autre, les autres villes universitaires se trouvent dans une situation plus fragile, avec des dynamiques contrastées :
 - Les villes universitaires plus ou moins anciennes conservent une offre variée, mais souvent limitée aux niveaux master et doctorat (bac+5 à bac+7).
 - Les villes moyennes, souvent issues des politiques de décentralisation des années 1980-1990, peinent à maintenir leur offre sans une spécialisation forte.

Cette polarisation pose la question de l'équité territoriale : alors que les métropoles bénéficient d'une offre diversifiée et compétitive, les villes moyennes et les territoires périphériques doivent innover ou se spécialiser pour conserver des formations d'enseignement supérieur suffisamment attractives et ne pas les voir disparaître au profit des grands pôles.

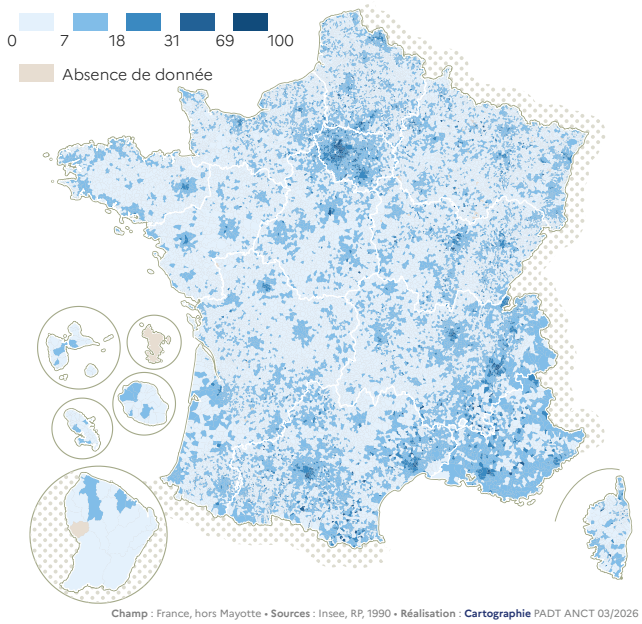
1. L. Vergolini & E. Vlach, « Social Origins and University Drop-Out During the Great Recession: he Role of the Field of Study », 2023

Figure 2.a.2
Part de diplômés du supérieur parmi les 25 ans et plus
par commune en 1975, en %



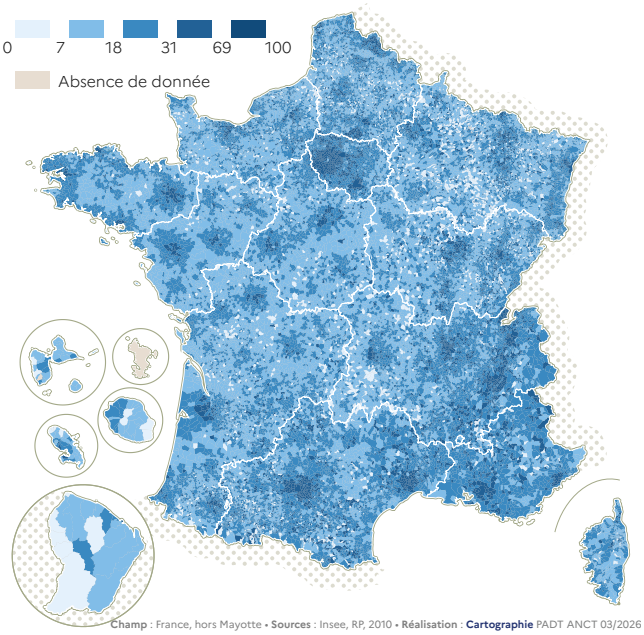
Champ : France hexagonale hors Corse • **Sources** : Insee, RP, 1975 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 2.a.3
Part de diplômés du supérieur parmi les 25 ans et plus
par commune en 1990, en %



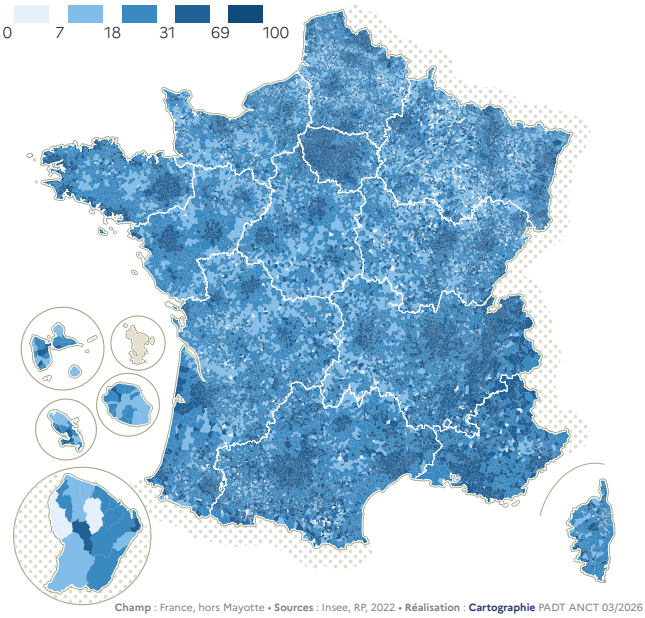
Champ : France, hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP, 1990 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 2.a.4
Part de diplômés du supérieur parmi les 25 ans et plus
par commune en 2010, en %



Champ : France, hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP, 2010 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 2.a.5
Part de diplômés du supérieur parmi les 25 ans et plus
par commune en 2022, en %



Champ : France, hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP, 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Florian Simonnet (ANCT)

L'accessibilité à l'offre de formation de première année de l'enseignement supérieur[1]

Entre 1968 et 2021, la part des actifs occupés diplômés du supérieur est passée de 5 % à 43 %. Pour le sous-ensemble des professions intermédiaires, elle est passée de 10 % à 61 % et pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, de 51 % à 87 %[2].

La massification scolaire et universitaire a fait du diplôme une « institution première » [3] l'obtention d'un diplôme du supérieur devenant progressivement le passage incontournable pour l'accès aux emplois à responsabilité et pour l'ascension sociale. Se pose dès lors la question de l'accessibilité, notamment géographique, aux formations qui le délivrent.

Nous proposons de documenter ce sujet, à l'échelle de la France hexagonale, en présentant d'abord une typologie des communes délivrant des formations de l'enseignement supérieur de niveau bac+1, qui nous conduit à identifier trois niveaux de pôles (pôles majeurs, intermédiaires et locaux), pour analyser ensuite les temps d'accès entre chaque commune et chacun de ces niveaux.

Une typologie des communes — pôles de l'ESR

Dans un premier temps, nous définissons des communes que nous qualifions de pôles de l'ESR. Nous avons mobilisé pour cela les données Parcoursup de 2023[4], qui nous permettent de disposer de la localisation de chaque formation ouverte accessible juste après le bac (formations de niveau bac+1), hors apprentissage, pour l'ensemble des communes de France hexagonale. Nous avons regroupé l'ensemble des formations en 22 grands types de formation (tableau 1).

Tableau 1 : regroupement des formations de première année en 22 types de formation

BTS - Agricole-Maritime	Licence - STAPS
BTS - Production	Licence - Las
BTS - Services	Licence - PASS
BUT - Production	CPGE littéraire
BUT - Service	CPGE scientifique
D.E secteur sanitaire	CPGE économique et commerciale
D.E secteur social	École d'Ingénieur
Licence - Arts-lettres-langues	École de Commerce
Licence - Droit-économie-gestion	Sciences politiques
Licence - Sciences - technologies - santé	Autres
Licence - Sciences humaines et sociales	Autres formations professionnelles

Sur la base de ces informations, nous avons produit une classification des communes en 3 niveaux, en fonction de la présence ou non des différents types de formation d'enseignement supérieur (bac+1), en suivant les règles de décision suivantes :

- Les communes pôles locaux sont a) soit des communes disposant de formations de type BTS et/ou de type DE sanitaire et/ou social et/ou de type autres formations professionnelles b) soit des communes disposant de la présence d'un seul type de formation ;
- Les pôles majeurs correspondent aux communes sièges des universités complétés de pôles qui leur sont étroitement liés par leur très grande proximité géographique et/ou dont l'importance nous a conduits à les considérer comme pôles majeurs[5] ;
- Les pôles intermédiaires se définissent par différence : il s'agit des communes disposant de formations qui ne sont ni pôle majeur ni pôle local.

L'application de cette méthode de classification aux données Parcoursup 2023 conduit à l'identification de 1137 communes de France hexagonale dispensant des formations bac+1 de l'enseignement supérieur hors apprentissage. Parmi elles, 146 sont des pôles majeurs, 150 des pôles intermédiaires et 841 des pôles locaux.

1. Nous remercions Catherine Moisan pour les échanges particulièrement utiles autour de ce travail, en lien avec le comité éthique et scientifique Parcoursup.
2. L'ensemble de ces chiffres sont calculés à partir du fichier détail des données harmonisées des recensements de la population 1968-2021 mis à disposition par l'INSEE (https://www.insee.fr/fr/statistiques/8292790).
3. Voir Dubet et Duru-Bellat, 2024, L'Emprise scolaire : quand trop d'école tue l'éducation, Presses de Sciences Po, sur l'importance bien trop grande prise par le diplôme.
4. Les données sont disponibles en open data sur le site data.enseignementsup-recherche.gouv.fr chaque année.
5. Metz (siège de l'université à Nancy) et Le Mans (siège à Angers) sont dans ce dernier cas. En Nouvelle-Aquitaine, c'est la cas de Bordeaux, Pessac, Talence et Bègles implantés sur Bordeaux Métropole que nous considérons tous les 4 comme pôles majeurs, bien que le siège de l'université de Bordeaux soit à Talence et celui de Bordeaux Montaigne à Pessac.

Tableau 2 : communes-pôles par région de France hexagonale

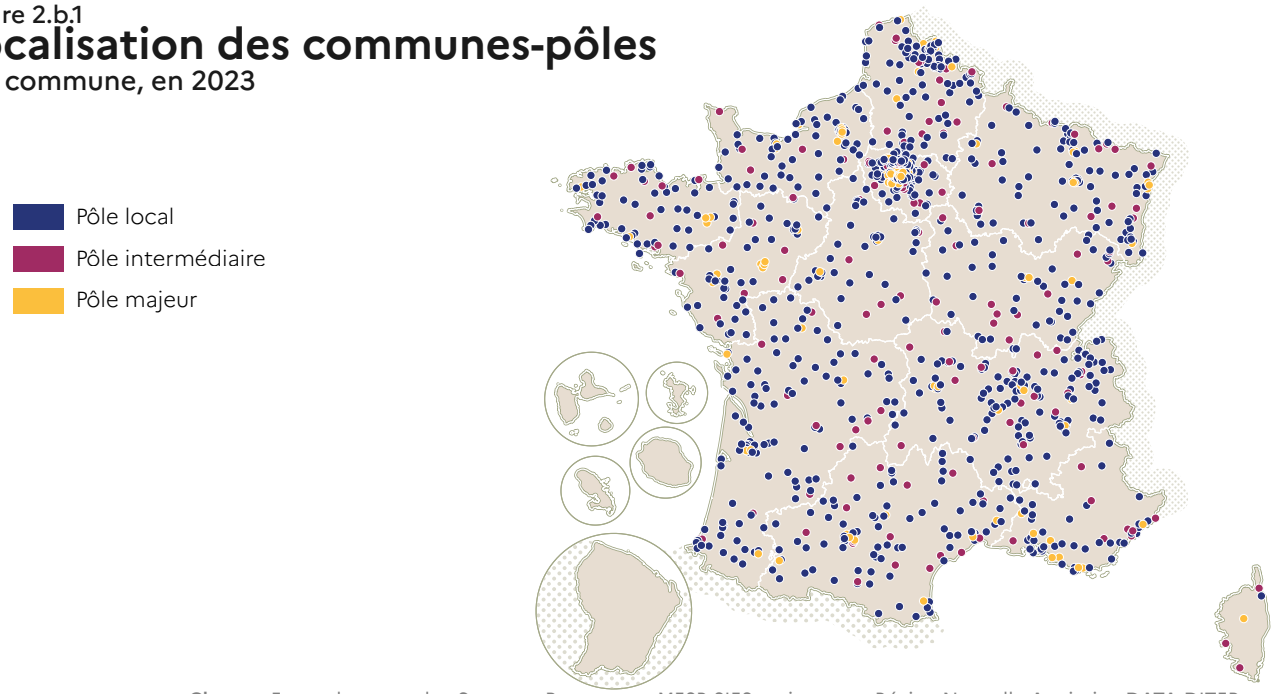
Région	Niveau de pôle			
	local	intermédiaire	majeur	total
Auvergne-Rhône-Alpes	109	18	17	144
Bourgogne-Franche-Comté	47	12	3	62
Bretagne	50	9	5	64
Centre-Val de Loire	36	6	2	44
Corse	1	3	1	5
Grand Est	77	15	10	102
Hauts-de-France	78	19	11	108
Île-de-France	132	17	54	203
Normandie	58	6	9	73
Nouvelle-Aquitaine	99	14	8	121
Occitanie	79	16	10	105
Pays de la Loire	37	7	8	52
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38	8	8	54
France hexagonale	841	150	146	1137

La deuxième étape de l'analyse a consisté à mesurer pour chacun des 3 niveaux de pôles, le temps d'accès (en minutes) des jeunes de 15 à 17 ans, entre chaque commune et le pôle le plus proche de niveau au moins égal au niveau considéré[6]. Il s'agit plus précisément d'un temps d'accès par la route en heure creuse et par temps clair entre le centre de chaque commune et le centre des communes-pôles les plus proches, pondéré par le nombre de jeunes de 15 à 17 ans, potentiellement concernés par une entrée dans l'enseignement supérieur[7].

Le tableau 3 présente les temps moyens observés à l'échelle des régions, les cartes des pages suivantes permettent de les visualiser à l'échelle des communes.

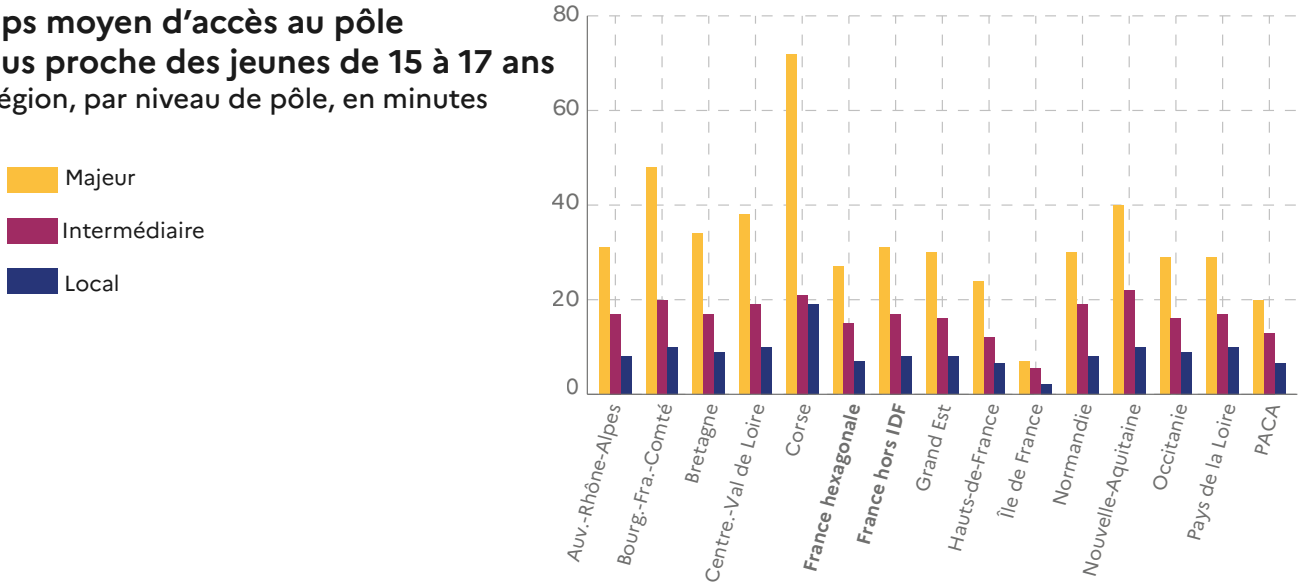
6. Pour l'identification du pôle le plus proche, on considère ainsi que chaque niveau de pôle intègre l'offre du niveau de pôle inférieur. Autrement dit un pôle majeur est par définition, aussi, pôle local et pôle intermédiaire et un pôle intermédiaire est aussi pôle local.
7. Nous avons également calculé les temps d'accès en pondérant par la population totale plutôt que par la population des 15-17 ans, les résultats sont pratiquement inchangés (les temps moyens en minutes sont modifiés seulement à la décimale).

Figure 2.b.1
Localisation des communes-pôles
par commune, en 2023



Champ : France hexagonale • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES, traitements Région Nouvelle-Aquitaine DATA-DITEP, en 2023
• **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 2.b.2
Temps moyen d'accès au pôle le plus proche des jeunes de 15 à 17 ans
par région, par niveau de pôle, en minutes

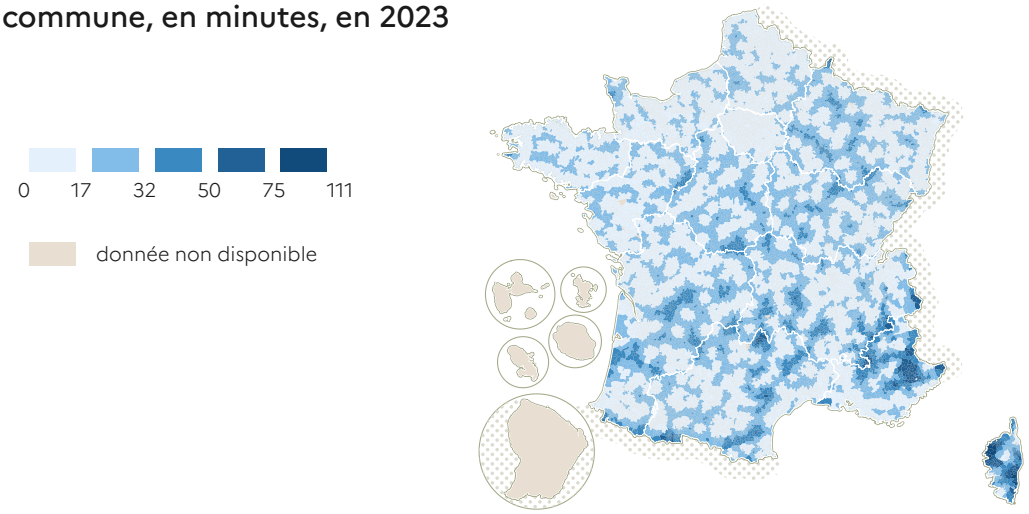


Champ : France hexagonale • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES,
Traitements Région Nouvelle-Aquitaine DATA-DITEP, en 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 2.b.3

Accessibilité aux pôles locaux d'enseignement supérieur

par commune, en minutes, en 2023

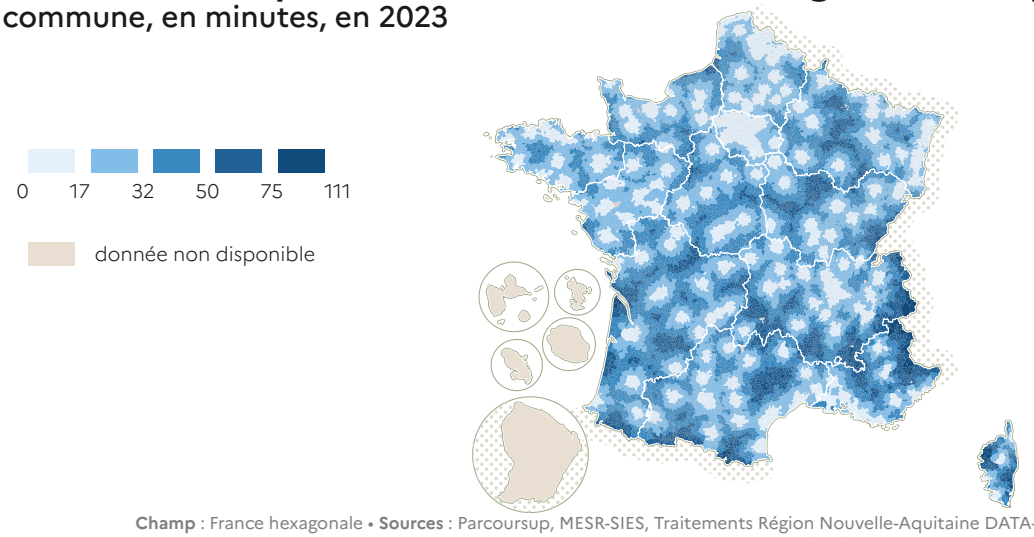


Champ : France hexagonale • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES, Traitements Région Nouvelle-Aquitaine DATA-DITEP en 2023 •
Réalisation : **Cartographie** PADT ANCT 05/2026

Figure 2.b.4

Accessibilité aux pôles intermédiaires d'enseignement supérieur

par commune, en minutes, en 2023

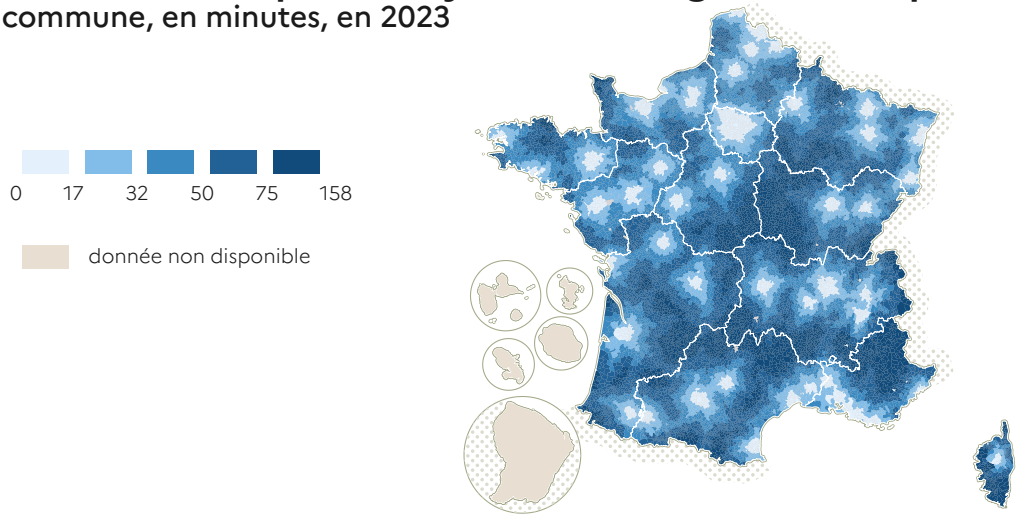


Champ : France hexagonale • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES, Traitements Région Nouvelle-Aquitaine DATA-DITEP en 2023 •
Réalisation : **Cartographie** PADT ANCT 05/2026

Figure 2.b.5

Accessibilité aux pôles majeurs d'enseignement supérieur

par commune, en minutes, en 2023



Champ : France hexagonale • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES, Traitements Région Nouvelle-Aquitaine DATA-DITEP en 2023 •
Réalisation : **Cartographie** PADT ANCT 05/2026

Pour compléter l'analyse, nous avons calculé la part des 15-17 ans à moins de 15 minutes du pôle le plus proche et celle de ceux à plus de 45 minutes. Les résultats figurent dans le tableau 4.

Tableau 3 : part des 15-17 ans à moins de 15 minutes et à plus de 45 minutes des communes — pôles les plus proches

Région	Local		Intermédiaire		Majeur	
	≤15mn	≥45 mn	≤15mn	≥45 mn	≤15mn	≥45 mn
Auvergne-Rhône-Alpes	83%	0%	55%	8%	36%	31%
Bourgogne-Franche-Comté	73%	0%	45%	10%	15%	51%
Bretagne	82%	0%	47%	1%	25%	30%
Centre-Val de Loire	71%	0%	43%	5%	24%	39%
Corse	59%	18%	53%	19%	3%	94%
Grand Est	81%	0%	55%	5%	31%	26%
Hauts-de-France	90%	0%	69%	2%	35%	15%
Île-de-France	99%	0%	94 %	0 %	84 %	1 %
Normandie	83 %	0 %	44 %	6 %	32 %	26 %
Nouvelle-Aquitaine	75 %	0 %	42 %	12 %	25 %	47 %
Occitanie	79 %	0 %	54 %	4 %	36 %	23 %
Pays de la Loire	73 %	0 %	46 %	2 %	30 %	26 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	88 %	1 %	64 %	4 %	50 %	13 %
France hexagonale	84 %	0 %	61 %	4 %	42 %	24 %

Si la proportion de jeunes éloignés de plus de 45 minutes du pôle local le plus proche est pratiquement nulle pour toutes les régions hors Corse, celle de ceux à moins de 15 minutes n'est pas négligeable, elle concerne autour d'un jeune sur quatre en Bourgogne–Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire.

La part des jeunes éloignés des pôles intermédiaires et majeurs est logiquement bien plus importante. Pour 6 des 13 régions de France hexagonale, moins d'un jeune sur deux est à moins de 15 minutes d'un pôle intermédiaire et pour 9 des 13 régions, plus d'1 jeune sur 4 est à plus de 45 minutes d'un pôle majeur.

Olivier Bouba-Olga, Juliette Mangin
(Région Nouvelle-Aquitaine)

La hausse générale des effectifs particulièrement importante dans le secteur privé

Une croissance plus vive dans les plus grandes métropoles qui s'explique par le maillage territorial

En 2023, la France compte environ 3 millions d'étudiants. C'est environ 800 000 de plus qu'à la rentrée 2008 et 600 000 de plus qu'à la rentrée 2013 soit une hausse de 24 % en 10 ans (apprentissage compris). Cette augmentation importante ne s'est pas traduite de la même manière dans l'ensemble des territoires. Depuis les années 2000 et les nouveaux enjeux liés à la mise en concurrence des établissements et à la nécessité d'un certain rayonnement international, un phénomène de concentration s'est développé au profit des métropoles. Le symbole de cette métropolisation est l'unité urbaine de Paris, dont la croissance du nombre d'étudiants a atteint 28 % entre les rentrées 2013 et 2023, pour atteindre environ 820 000 étudiants. L'écart avec Lyon, 2e unité urbaine, se maintient, cette dernière ayant connu une hausse de 32 % (environ 190 000 étudiants). En général, les métropoles connaissent une hausse importante de leurs effectifs avec notamment l'implantation du secteur privé au cours de la décennie.

La hausse des effectifs étudiants entre 2013 et 2023 ne se limite pas aux métropoles, même si ces dernières en concentrent l'essentiel : elle est également présente dans des villes moyennes bénéficiant d'un statut de chef-lieu de département, comme Auxerre (+26 %), Mâcon (+44 %) ou Carcassonne (+57 %). Ces territoires tirent parti d'une offre de formation stabilisée (notamment en BTS et licences professionnelles) et d'une attractivité résidentielle relative, souvent liée à leur rôle administratif et économique local.

Pourtant, ce statut ne suffit pas toujours à garantir une croissance des effectifs. Des villes comme Mende (-16 %) ou Privas (-10 %) voient leurs nombres d'étudiants diminuer, en raison d'un déclin démographique et d'une faible attractivité pour les jeunes extérieurs au département. Ces dynamiques expliquent aussi la stagnation de l'université de Corte, pourtant pôle majeur en Corse, mais confronté à un manque de diversification des filières et à une concurrence des métropoles continentales.

D'autres unités urbaines subissent le départ des étudiants vers des pôles plus attractifs. Dans la Manche, par exemple, les jeunes se dirigent vers Caen, tandis que Guer, située entre Rennes et Lorient (deux villes offrant des formations longues plus diversifiées), peine à retenir ses étudiants. Ce phénomène illustre une mobilité étudiante accrue vers les métropoles, où l'offre de formation et les opportunités professionnelles sont plus larges.

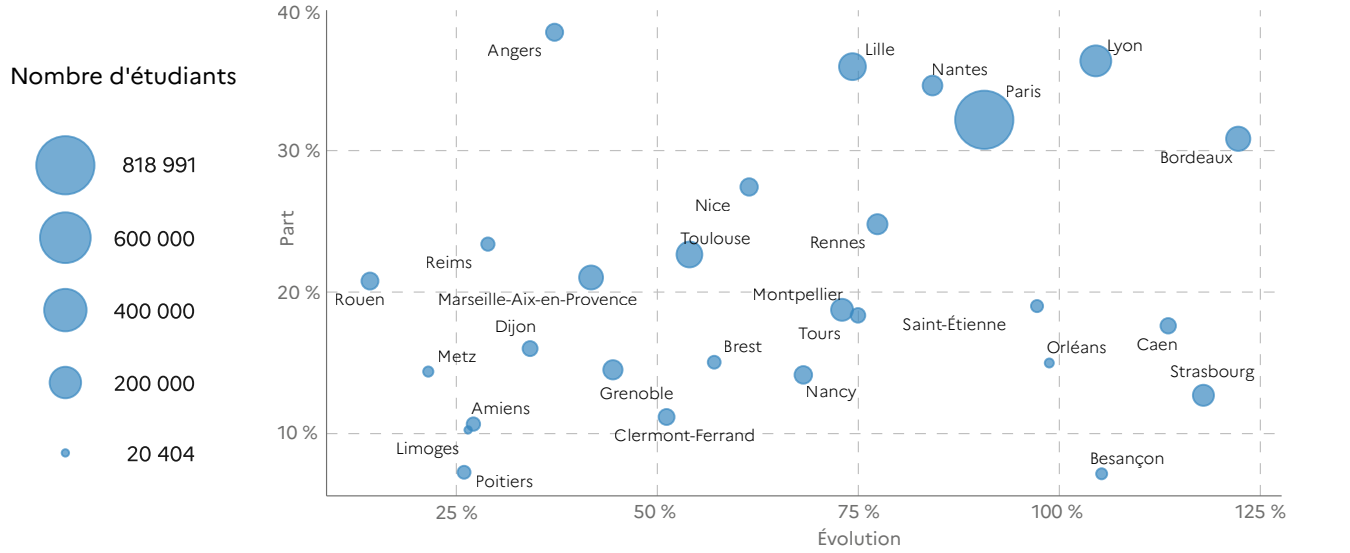
Les départements et régions d'Outre-Mer (DROM) bénéficient d'une augmentation générale des effectifs étudiants, portée par une démographie relativement plus jeune (Guyane et Réunion) et des politiques locales de développement de l'enseignement supérieur (création de nouvelles filières, partenariats avec les universités métropolitaines).

Ces évolutions soulignent les enjeux de la relation entre aménagement du territoire et politique d'enseignement supérieur, entre métropolisation croissante, déclin des zones périphériques, et nécessité de maintenir une offre de formation accessible et suffisamment diversifiée dans tous les territoires. Elles interrogent également sur les mécanismes d'accompagnement à mettre en place pour éviter une fracture territoriale dans l'accès aux études supérieures.

Figure 2.c.1

Part et évolution des effectifs d'étudiants inscrits dans le privé

dans les 30 plus grandes unités urbaines en terme de population, en %, entre 2013 et 2023

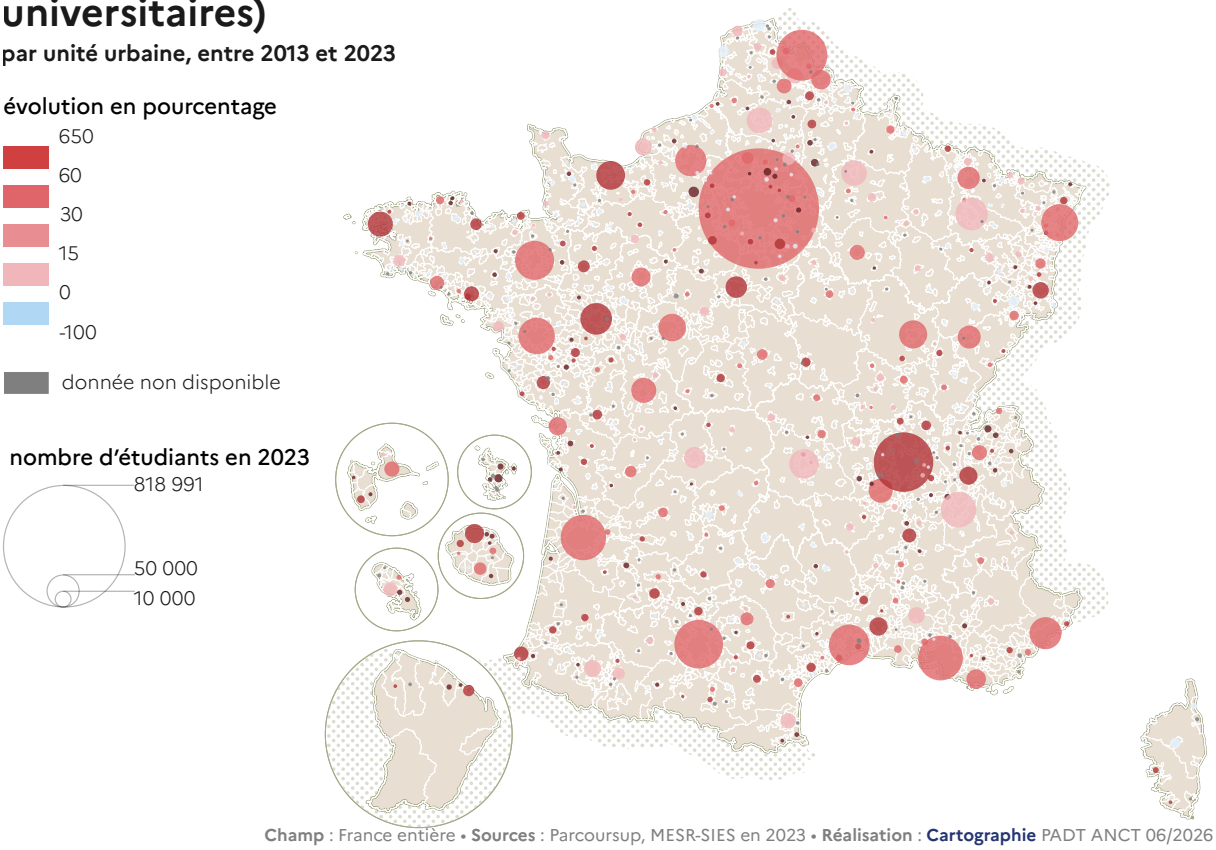


Champ : France entière • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES en 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Figure 2.c.2

Effectifs et évolutions d'étudiants (par pôles et antennes universitaires)

par unité urbaine, entre 2013 et 2023

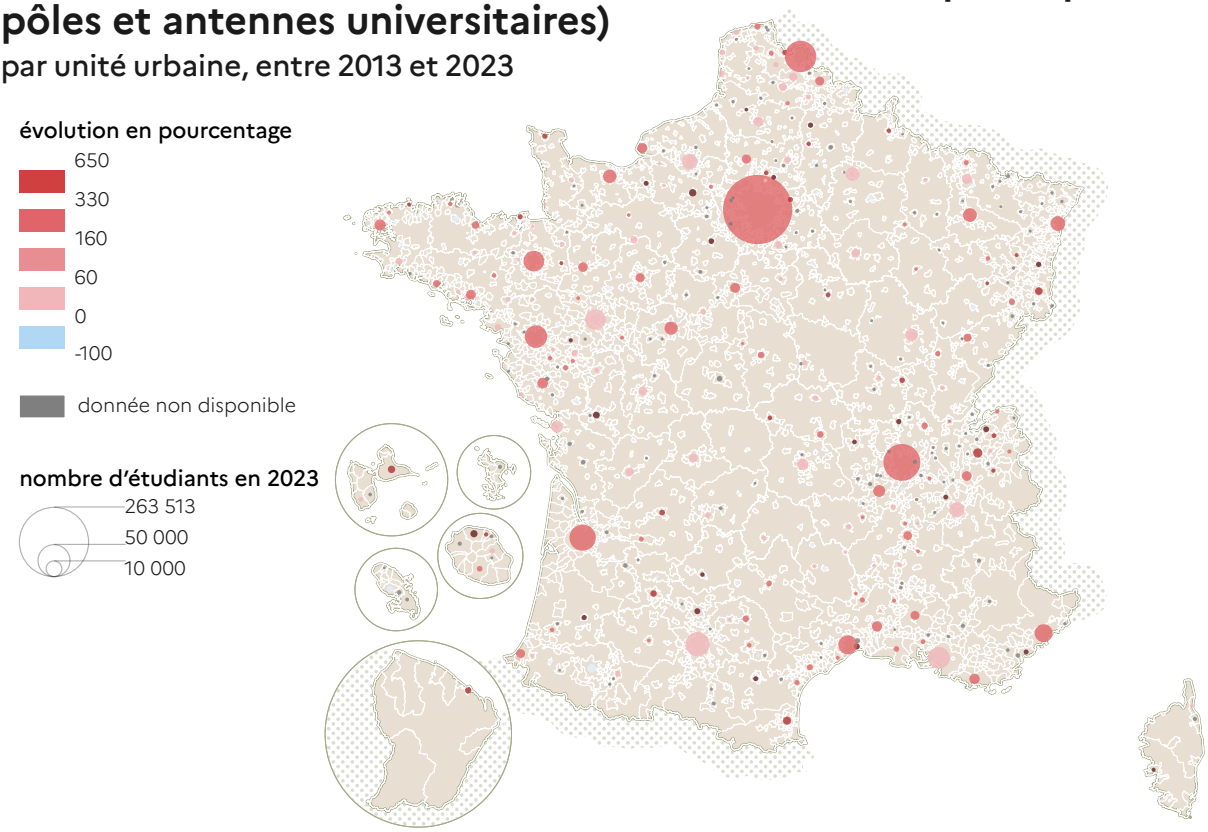


Champ : France entière • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES en 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Figure 2.c.3

Effectifs et évolutions d'étudiants inscrits dans le privé (par pôles et antennes universitaires)

par unité urbaine, entre 2013 et 2023



Champ : France entière • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES en 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

L'explosion du secteur privé

Cette recomposition territoriale de l'offre publique a ouvert un espace que le secteur privé a progressivement investi, en se positionnant dans les territoires où la demande n'était plus satisfaite ainsi que dans ceux où elle prenait de nouvelles formes.

Depuis une décennie, le paysage de l'enseignement supérieur français a été profondément modifié par l'explosion du secteur privé, portée par les nouvelles orientations des politiques éducatives et les mutations du marché du travail. L'émergence des pôles de compétitivité, le développement des parcours d'excellence et l'essor de l'apprentissage ont été bénéfiques à son expansion. Entre 2013 et 2023, le nombre d'étudiants inscrits dans le privé a bondi de 80 %, passant de 437 000 à 778 000, une croissance bien supérieure à celle du public (+10 %), même si ce dernier reste nettement majoritaire.

Ce secteur a su se positionner là où les établissements publics avaient des difficultés à suivre la demande, en se concentrant sur des filières en pleine expansion : numérique, management, métiers créatifs (arts, design). Les écoles d'ingénieurs, de commerce et d'art ont su s'adapter rapidement aux besoins des entreprises. Grâce à des partenariats avec les entreprises ainsi qu'aux politiques de soutien au développement de l'apprentissage (cf. partie sur l'apprentissage), elles proposent des formations plus en phase avec les attentes du marché du travail : les étudiants profitent de nombreux stages en entreprise, ce qui les prépare concrètement à leur futur métier tandis que les entreprises, de leur côté, forment des jeunes prêts à être embauchés dès la fin de leurs études. Cette dynamique a été soutenue par des subventions publiques ciblées, notamment dans des secteurs stratégiques comme le numérique ou la gestion, accélérant encore la croissance du privé.

Comme c'est le cas pour l'offre scolaire, le secteur privé était davantage implanté en Bretagne, dans les Pays de la Loire ainsi que dans le sud du Massif central, correspondant à un lien certain avec l'enseignement catholique. Dans ces territoires, il couvre environ un quart des formations du supérieur. En revanche, dans certains territoires comme la Creuse ou les Ardennes, il reste peu présent voire absent.

Le secteur s'est également implanté de façon plus importante dans les métropoles ainsi que dans la plupart des plus grandes unités urbaines (Figure 2.c.1). Dans les grandes villes étudiantes comme Bordeaux, Lyon, Paris, Nantes ou Lille, le secteur privé a pris une place très significative, représentant désormais près d'un tiers des étudiants. À Angers, sa part est équivalente, mais son évolution a été plus modérée, signe d'une implantation ancienne et stable. D'autres villes, comme Saint-Étienne, Caen ou Orléans, ont connu une hausse marquée, bien que la part du privé y reste modérée. À l'inverse, dans des villes comme Amiens, Poitiers ou Limoges, sa progression a été limitée, et sa part reste faible, autour de 10 %.

Cette géographie contrastée reflète des stratégies locales différenciées. Certaines unités urbaines ont misé sur le développement des écoles de commerce, dont les effectifs ont parfois plus que doublé, tandis que d'autres ont vu émerger des écoles d'art, comme à Bordeaux, Lyon, Caen ou Tours, où les effectifs dans cette filière ont plus que doublé en dix ans. Dans le même temps, dans des villes comme Limoges ou Poitiers, ces filières ont totalement disparu du paysage éducatif privé.

Même dans les départements sans métropole, le privé a parfois su trouver sa place. En dix ans, il s'est développé dans des territoires comme les Landes, le Lot, le Lot-et-Garonne, en Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir, Indre) ou encore en Savoie, où les effectifs, bien que partant de très bas en 2013, ont connu une croissance fulgurante. Ces évolutions redessinent peu à peu la carte de l'enseignement supérieur, offrant aux étudiants des choix d'orientation toujours plus diversifiés, mais créant aussi des inégalités territoriales accrues, selon les opportunités offertes par leur territoire de résidence.

Florian Simonnet (ANCT)

Face à une offre concentrée : choix d'orientation et stratégies de mobilité des étudiants

Comparaison des choix d'orientation avec les pays de l'UE

Les mutations de l'offre de formation et la diversification des parcours dans l'enseignement supérieur ne sont pas sans conséquences sur les choix d'orientation des jeunes à la sortie du lycée. Alors que les filières se multiplient et que les attentes du marché du travail évoluent, les bacheliers sont confrontés à un paradoxe : un élargissement des possibilités d'un côté, mais aussi des contraintes croissantes (coût des études, accès géographique, adéquation avec les débouchés) de l'autre. Dans ce contexte, quelles sont les filières privilégiées par les étudiants français, et comment ces choix reflètent-ils les spécificités de l'offre de formation ? Pour répondre à cette question, les données sont analysées sur les nouveaux inscrits par discipline (Eurostat) aux formations de CITE 6 et 7 (niveaux Licence et Master en France).

Les répartitions des nouveaux inscrits en France et en Europe révèlent quelques similarités, comme la discipline « Commerce, droit, administration » qui est la plus choisie (Figure 2.d.1). En France, la part est cependant plus élevée (29 % vs 23 %) et démontre la place désormais importante des écoles de commerce. En revanche, l'agriculture est moins fréquente en France (0,3 %) que dans l'UE (1,5 %). Dans l'ensemble, les répartitions sont assez proches malgré une plus forte hétérogénéité dans l'UE. En France, deux autres disciplines regroupent moins de 4 % des nouveaux inscrits (« Sciences technologiques » et « Education »). Enfin, les disciplines « Arts et humanités » et « Sciences naturelles, mathématiques » ont une part de nouveaux inscrits plus élevée en France au détriment des disciplines « Sciences de l'ingénieur, construction » et « Sciences sociales, journalisme ».

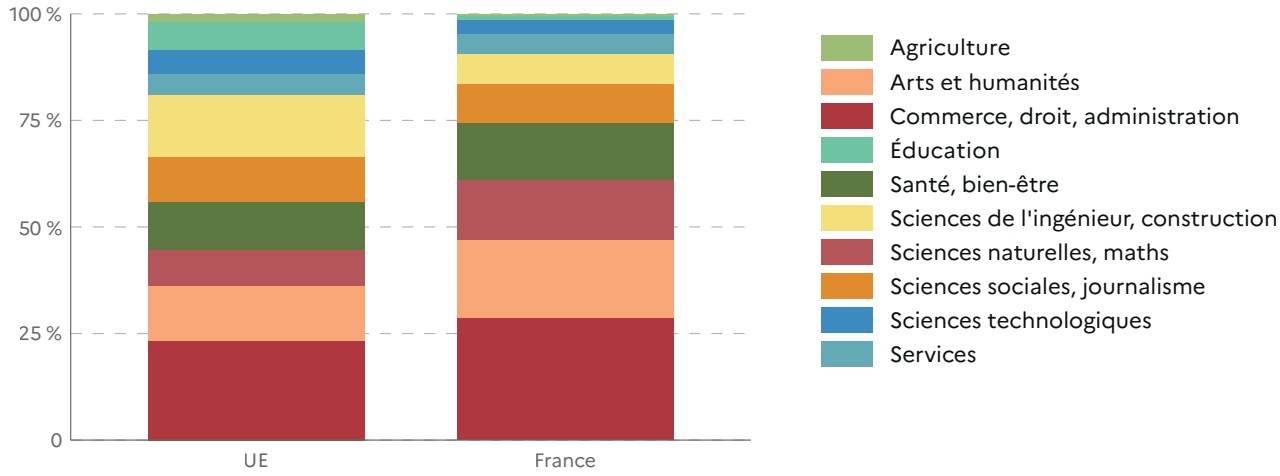
MÉTHODE

Pour la figure 2.d.1, les chiffres de l'UE représentent la totalité des nouveaux inscrits et non pas une moyenne de la répartition par pays. Les pays ayant une population plus nombreuse ont donc un impact plus important sur la moyenne de l'UE. A contrario, pour la figure 2.d.2, est réalisée une comparaison entre les pays. La moyenne de l'UE correspond à la moyenne par pays et sur la totalité des nouveaux inscrits.

Figure 2.d.1

La répartition des diplômes de CITE 6 & 7

pays membres de l'UE à 27, en 2023, en %



Champ : UE à 27 •**Sources**: Eurostat, 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Comme la France, chaque pays européen a sa propre répartition quel que soit le niveau de diplôme des nouveaux inscrits même si les écarts sont moins importants dans l'enseignement supérieur.

Les écarts à la moyenne de l'UE-27 sont majoritairement inférieurs à 10 points de %. Seul le domaine de la santé dépasse ce chiffre (Figure 2.d.2), car une surreprésentation s'observe à Malte, en Belgique et au Danemark, ainsi que celui du commerce, droit, administration à Chypre.

En France, la discipline des sciences naturelles, mathématiques est la plus sur-représentée (+ 8 points) à l'instar de l'Autriche (+ 5 points). En revanche, la discipline la plus sous-représentée est celle des sciences de l'ingénieur, construction (— 7 points) marquant une différence notable avec son voisin allemand où elle est la plus sur-représentée (+ 9 points). L'on peut y voir une marque du poids différent de l'industrie dans ces deux pays

Ce graphique permet de constater que les disciplines les plus prisées sont différentes d'un pays à l'autre et d'un niveau de diplôme à un autre.

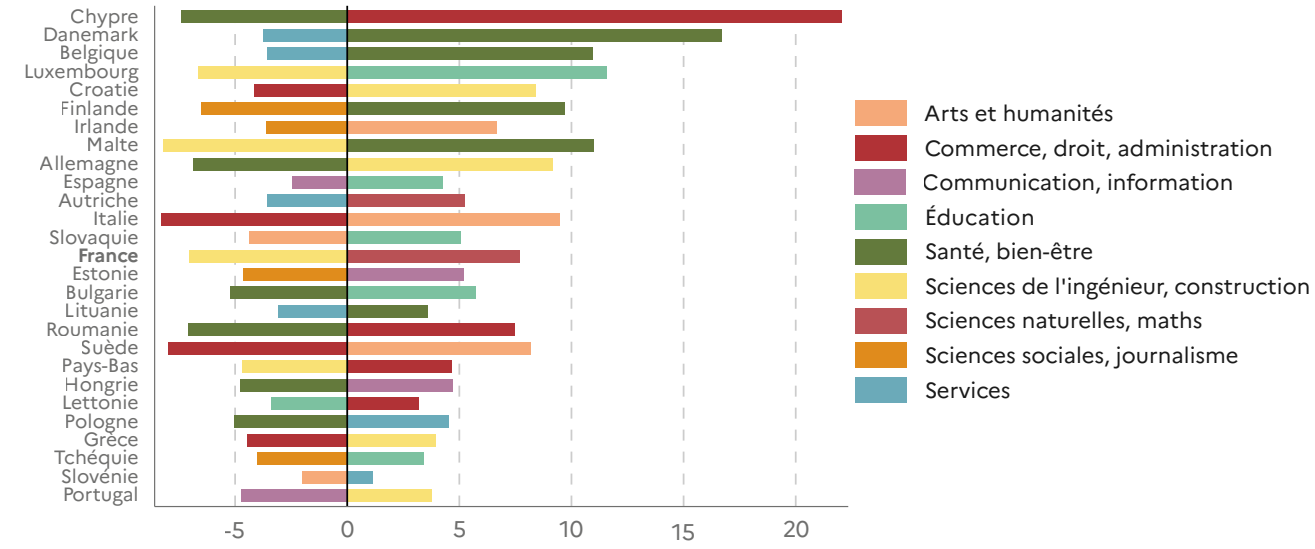
- En Allemagne, les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur se sont certes accrus mais le nombre de nouveaux inscrits aux niveaux licence et master est quasiment équivalent à celui des nouveaux inscrits au niveau CAP (rapport de 1,1).

- En France, l'enseignement supérieur occupe une place désormais bien plus importante que celle des filières professionnelles courtes.

Figure 2.d.2

Écart de la discipline la plus sur-représentée et de la discipline la plus sous-représentée par rapport à la moyenne de l'UE

pays membres de l'UE à 27, en 2023, en points de %



Champ : UE à 27 • **Sources** : Eurostat, 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES ÉTUDIANTS

L'offre de formation disponible dans un territoire influence directement les parcours des jeunes diplômés du baccalauréat, conditionnant à la fois leurs choix d'orientation et leurs opportunités professionnelles futures. Pour beaucoup, l'accès à une formation implique des contraintes matérielles majeures : capacité à se déplacer, à se loger, ou à financer une mobilité souvent coûteuse. À la rentrée 2023, 65 % des étudiants du secteur public poursuivent leurs études dans un autre département que celui où ils ont obtenu leur bac. En revanche, environ un quart des étudiants de master n'ont jamais quitté leur département d'origine. Ces mobilités résidentielles suivent principalement une logique académique : les néo-étudiants [1] se dirigent vers l'offre universitaire la plus proche, souvent située dans le chef-lieu de leur académie, mais aussi vers les métropoles où l'offre de formation est plus diversifiée et les débouchés professionnels plus nombreux.

Pour analyser ces dynamiques, une typologie des départements a été établie, fondée sur deux indicateurs clés :

- La mobilité sortante (part des bacheliers du département quittant leur territoire pour poursuivre leurs études).
- L'attractivité entrante (part des étudiants accueillis dans le département et originaires d'ailleurs).

Ces indicateurs sont déclinés par niveau (licence, master) pour chacun d'entre eux.

6 classes de départements émergent de cette analyse :

- Classe 1 : Départements à très faible offre de formation. Ces départements disposent d'une offre de formation très restreinte par rapport à la population étudiante. La quasi-totalité de leurs bacheliers (plus de 90 %) quitte le territoire pour poursuivre des études, souvent vers les chefs-lieux d'académie.
- Classe 2 : Départements spécialisés. Ces départements proposent des filières spécifiques qui attirent des étudiants extérieurs (plus de 75 % d'entre eux), mais peinent à retenir leurs propres bacheliers.
- Classe 3 : Départements à forte fuite de bacheliers mais avec un ancrage local en licence. Ces territoires perdent une grande partie de leurs bacheliers. Pourtant, la moitié des étudiants au niveau licence sont originaires du département. L'offre en master, plus spécialisée, attire davantage d'étudiants d'autres départements.
- Classe 4 : Départements en déficit d'attractivité. Ces départements subissent une fuite importante de leurs bacheliers (environ 3 sur 4 au niveau licence), sans totalement compenser par leur attractivité. Environ la moitié des étudiants sont originaires du département.
- Classe 5 : Départements à ancrage local marqué. Ces territoires conservent une part très importante de leurs étudiants, notamment en licence. Cela peut s'expliquer notamment par leur situation géographique particulière (Drom). Malgré tout, une partie des bacheliers quitte le département pour des études supérieures.
- Classe 6 : Pôles universitaires attractifs et complets. Ces départements disposent d'une offre de formation complète et diversifiée. Ils attirent davantage d'étudiants qu'ils n'en perdent, avec des effectifs souvent issus de toute la France.

1. Étudiants entrants dans l'enseignement supérieur

Typologie des mobilités résidentielles des étudiants

par département, en 2023

Départements à très faible ou aucune offre de formation

Départements spécialisés

Départements à forte fuite de bacheliers mais avec un ancrage local en licence

Départements en déficit d'attractivité

Départements à ancrage local marqué

Pôles universitaires attractifs et complets

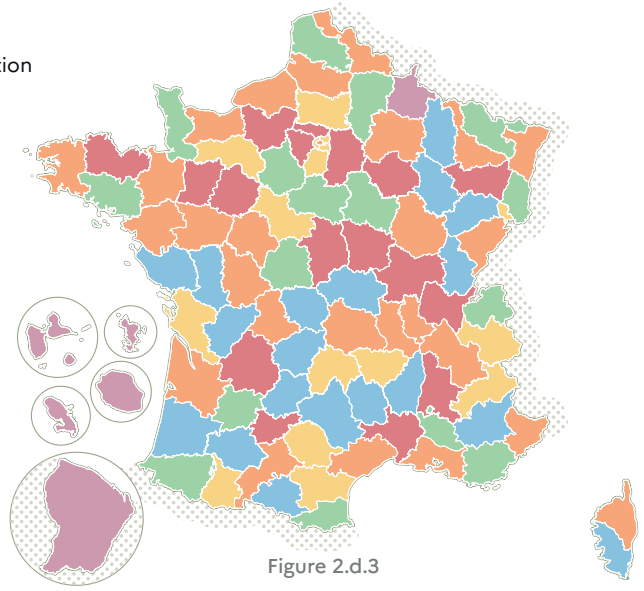


Figure 2.d.3

Effectifs d'entrants et de sortants d'étudiants par département, selon la classe de la typologie

en 2023, en milliers

Entrants Sortants

Départements à très faible offre de formation

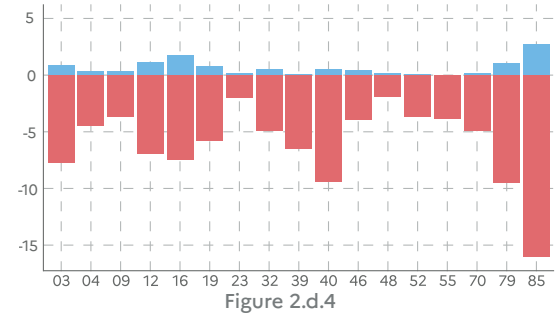


Figure 2.d.4

Départements spécialisés

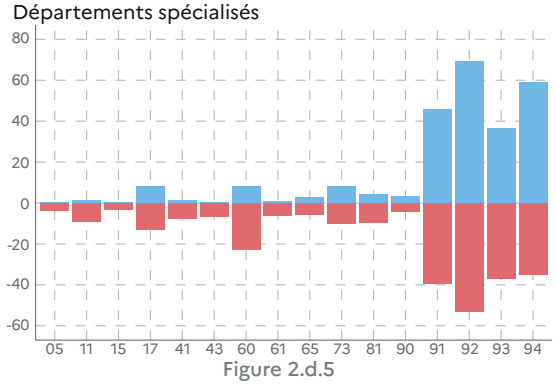


Figure 2.d.5

Départements à forte fuite de bacheliers mais avec un ancrage local en licence

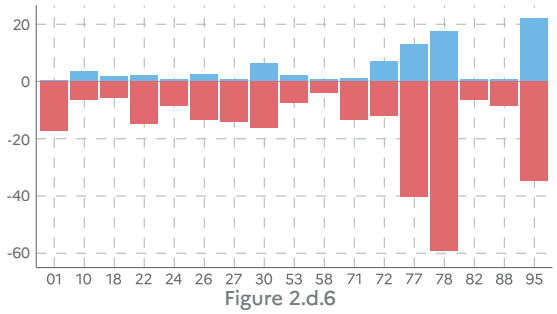


Figure 2.d.6

Départements en déficit d'attractivité

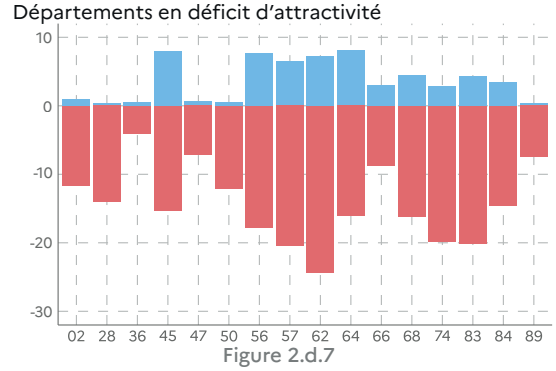


Figure 2.d.7

Départements à ancrage local marqué

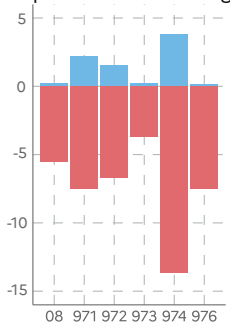


Figure 2.d.8

Pôles universitaires attractifs et complets

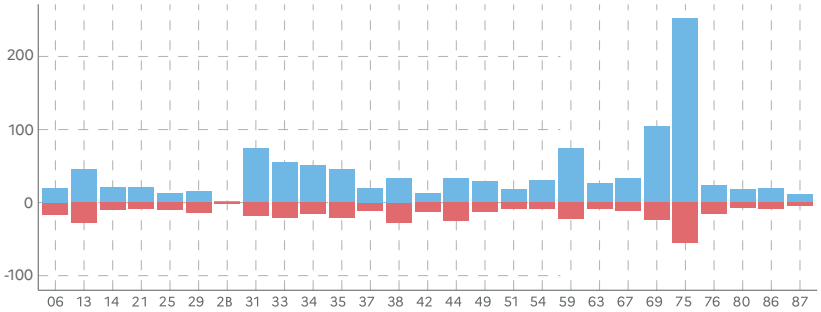


Figure 2.d.9

Champ : France entière • **Sources** : Données SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants), MESR-SIES, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Florian Simonnet (ANCT)

Comprendre les choix d'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur : l'apport de l'analyse des vœux Parcoursup dans l'académie d'Amiens

Dans un contexte de recomposition démographique marqué par l'arrivée à l'âge étudiant de générations moins nombreuses, la question de l'attractivité des pôles d'enseignement supérieur constitue un enjeu assez stratégique pour de nombreuses agglomérations. À Amiens, siège d'académie et second pôle universitaire des Hauts-de-France, riche de 170 étudiants pour 1 000 habitants, cette interrogation revêt une acuité particulière. La ville concentrant une part importante de l'offre régionale de formation supérieure, à l'échelle de l'ancienne région Picardie, les évolutions à venir la confrontent au défi de retenir les jeunes du territoire et à continuer d'en attirer depuis les espaces environnants.

Former, attirer, retenir : les défis d'un pôle universitaire régional

C'est dans cette perspective que l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et l'Insee Hauts-de-France ont engagé un partenariat visant à mieux comprendre les mécanismes d'orientation des néo-bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'originalité de la démarche repose sur l'exploitation non pas des seules inscriptions effectives, mais des vœux formulés en amont par les candidats sur la plateforme Parcoursup. Cette approche permet d'appréhender les intentions, les stratégies et les arbitrages des jeunes, avant même que les processus de sélection et d'affectation n'aient produit leurs effets.

Des intentions aux choix d'inscription : une lecture renouvelée des parcours d'orientation

En plus de l'analyse des vœux acceptés par les étudiants, la méthodologie mise en œuvre s'appuie également sur l'analyse de l'ensemble des vœux exprimés par les néo-bacheliers de la zone d'emploi d'Amiens lors de la campagne Parcoursup 2022. Deux dimensions principales ont été croisées. La première est géographique : les candidats sont distingués selon qu'ils formulent l'ensemble de leurs vœux dans leur zone d'emploi d'origine, qu'ils élargissent leur champ de recherche au reste de l'académie ou qu'ils expriment au moins un vœu hors académie. La seconde porte sur la nature des formations demandées, en identifiant la filière privilégiée à partir de la concentration des vœux (licence, BTS, BUT, écoles, diplômes d'État…). Ce double regard permet de dissocier ce qui relève d'un choix de formation, d'un choix de localisation, ou d'une stratégie combinant les deux.

Ancrage territorial, mobilité et différenciation sociale des vœux

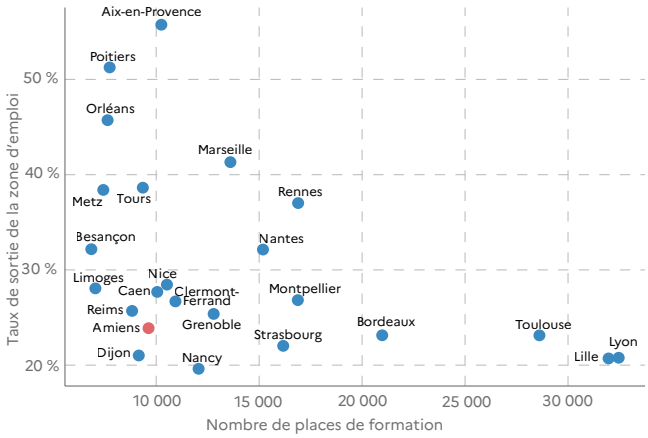
Les résultats mettent en évidence plusieurs enseignements structurants. D'abord, un fort ancrage territorial caractérise une part importante des candidats amiénois : près d'un tiers d'entre eux concentrent l'ensemble de leurs vœux dans leur zone d'emploi d'origine. Cette priorité accordée à la proximité géographique va souvent de pair avec des vœux peu spécialisés, voire avec l'absence de préférence explicite pour une formation donnée. Elle traduit l'importance des contraintes matérielles, financières ou familiales dans les parcours d'orientation.

Ensuite, l'analyse confirme la prépondérance des formations universitaires et des BTS dans les vœux exprimés, en cohérence avec la structure de l'offre locale. Les formations plus sélectives ou moins présentes à Amiens — écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, certaines classes préparatoires — induisent davantage de vœux hors académie. Ces stratégies de mobilité sont très socialement marquées : les candidats issus des milieux les plus favorisés, titulaires d'un baccalauréat général et souvent avec mention, sont nettement surreprésentés parmi ceux qui envisagent des études éloignées du territoire d'origine.

Enfin, la démarche met en lumière un apparent paradoxe : les néo-bacheliers amiénois expriment, dans leurs vœux, des intentions de mobilité plus faibles que ceux des autres sièges d'académie, tout en validant finalement plus souvent des inscriptions hors de leur territoire. Ce décalage souligne l'intérêt d'analyser les vœux comme un révélateur des préférences et des contraintes initiales, distinctes des choix finalement réalisés.

Au-delà du cas amiénois, ce travail illustre la pertinence de l'exploitation fine des données Parcoursup comme outil d'aide à la décision pour les acteurs territoriaux. En éclairant les ressorts des choix d'orientation, il contribue à nourrir les réflexions sur l'adaptation de l'offre de formation, l'accompagnement des publics et les stratégies d'attractivité des territoires face à la grande transition démographique qui se dessine.

Figure 2.d.10
Taux de sortie de la zone d'emploi et nombre de places de formation des zones d'emploi sièges d'académie
par zone d'emploi, en 2022, en %

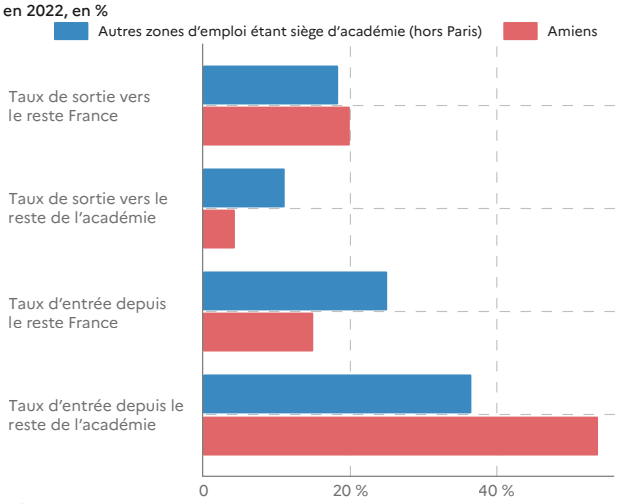


Champ : France hexagonale, hors Corse • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES 2022 •
Réalisation : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Figure 2.d.11

Taux d'entrée et taux de sortie de la zone d'emploi vers le reste de l'académie et vers le reste de la France

en 2022, en %



POUR MIEUX COMPRENDRE

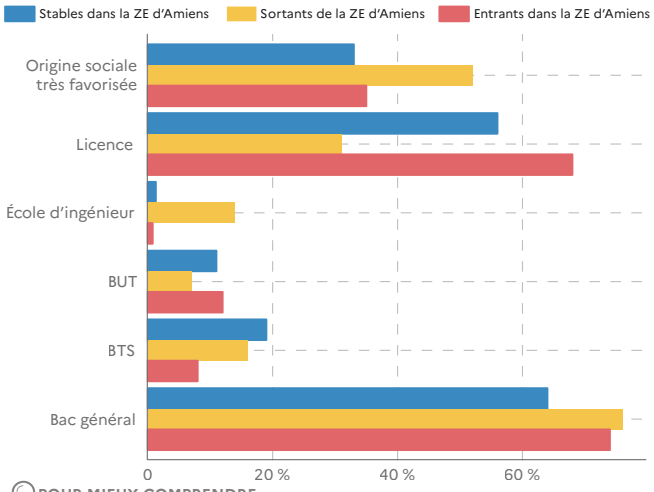
Dans la zone d'emploi d'Amiens, le taux d'entrée des néobacheliers depuis le reste de l'académie s'établit à 53,7 %. Celui depuis le reste de la France à 14,8 %.

Champ : Néobacheliers résidant en France ayant accepté un voeu Parcoursup durant la phase principale, en juillet 2022 • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Figure 2.d.12

Caractéristiques des néo-bacheliers selon leur mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur

en 2022, en %



POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans la zone d'emploi d'Amiens, 52 % des sortants sont d'origine très favorisée contre 35 % des entrants et 33 % des stables.

Champ : Néobacheliers résidant en France ayant accepté un voeu Parcoursup durant la phase principale, en juillet 2022 • **Sources** : Parcoursup, MESR-SIES 2022 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Jérôme Grange, Marie Duhayon, Aduga (Insee Hauts-de-France)

La filière professionnelle scolaire

Alors que les jeunes se tournent de plus en plus vers des études longues et l'enseignement supérieur, les filières professionnelles courtes, regroupant les diplômes de niveau CAP (inférieur au bac) et bac professionnel, voient leur attractivité décliner.

> Pour analyser cette évolution, l'analyse portera également sur les élèves préparant un BTS (Bac+2), bien que ce diplôme relève techniquement de l'enseignement supérieur. Cette approche est justifiée par la cohérence des données, d'une part (les élèves en BTS étant présents dans les bases de données de la Depp), et des logiques et tendances semblables, d'autre part. L'analyse se limite cependant aux élèves scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Cela exclut notamment les élèves des établissements dépendant du ministère de l'Agriculture (lycées agricoles, par exemple), qui représentent une part significative des formations professionnelles courtes ainsi que les apprentis, formés en CFA (centres de formation d'apprentis).

Cette focale permet de mettre en lumière les spécificités des filières professionnelles scolaires, tout en soulignant leurs points communs avec le BTS, souvent perçu comme un pont entre le secondaire et le supérieur. L'analyse sur la voie scolaire ne doit pas faire oublier que l'apprentissage a connu sur la même période une expansion spectaculaire aux mêmes niveaux de diplôme, portée par la loi de 2018 le réformant. La baisse des effectifs décrite ici reflète donc moins un désintérêt pour les filières courtes qu'un transfert partiel vers la voie par alternance, dont les dynamiques sont analysées dans la partie suivante.

Une baisse généralisée, mais des exceptions marquées

À la rentrée 2023, environ 50 000 élèves sont en dernière année d'un diplôme de niveau CAP, 158 000 d'un diplôme de niveau bac professionnel et 78 000 d'un diplôme de niveau BTS.

Les disciplines les plus étudiées sont le commerce/vente avec 65 000 élèves en dernière année suivi de la finance/comptabilité (n'ayant pas de formation de niveau CAP), des services aux personnes, de l'électricité/électronique et de la mécanique/structures métalliques avec environ 30 000 élèves en dernière année chacune.

Les élèves accueillis dans des établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture sont respectivement environ 6 000, 20 000 et 14 000 dans les trois niveaux étudiés. Cependant, cela ne signifie pas forcément qu'ils préparent un diplôme agricole. Ces établissements recouvrent un nombre important d'élèves préparant un diplôme de services aux personnes par exemple ou encore des métiers liés à l'environnement.

Les chiffres de la rentrée 2023 sont tous les trois en baisse par rapport à la rentrée 2019 (52 000 au niveau CAP, 163 000 au niveau bac professionnel et 95 000 au niveau BTS), phénomène qui touche la plupart des disciplines (Figure 2.e.1). Par souci de cohérence avec les analyses qui précèdent, l'année de référence est l'année 2023. Toutefois, les effectifs de la filière professionnelle ont connu un rebond entre 2023 et 2025 (cf. p. 32).

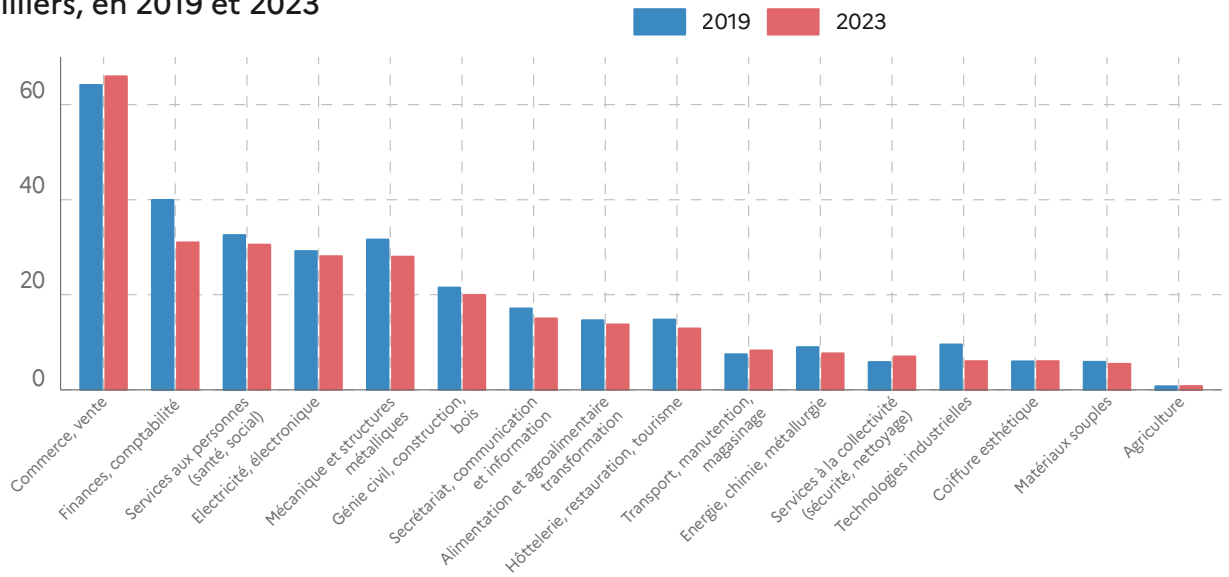
- Les disciplines dites de « production » ont perdu 10 % de leurs effectifs tandis que celles dites de « services » en ont perdu 6 %.
- Seuls les services à la collectivité (+20 %), le transport, manutention, magasinage (+11 %) et le commerce/vente (+3 %) ont connu une évolution positive.
- À l'inverse, les disciplines des technologies industrielles (-36 %), de la finance/comptabilité (-22 %), ou encore de l'énergie, chimie, mécanique, de l'hôtellerie, restauration, tourisme et de la mécanique, structures métalliques (environ -13 %) ont vu le nombre d'élèves en dernière année largement diminuer.

Cela peut s'expliquer en partie par la hausse du nombre d'apprentis en parallèle et par la recherche d'un niveau de qualification plus élevé (sur un temps plus long). Les jeunes, que ce soit dans des disciplines de production ou de services, privilégient des études plus longues pour atteindre des statuts davantage valorisés tels que ceux d'ingénieur et de cadre.

Figure 2.e.1

Évolution des effectifs d'élèves par discipline

en milliers, en 2019 et 2023



Champ : France entière ; Le champ des données couvre les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale
• **Sources** : DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2019, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 08/2026

Des caractéristiques propres aux disciplines et aux niveaux de diplôme

Les diplômes de niveau CAP

Le CAP correspond au seul niveau de diplôme où le nombre d'élèves en dernière année est plus élevé dans les disciplines de production (27 000) que dans celles de services (23 000). Les deux catégories ont connu des baisses comparables entre 2019 et 2023 (respectivement - 3,5 % et - 3 %).

- La discipline la plus représentée est le commerce, vente (9 000) devant le génie civil, construction, bois (7 700) et l'alimentation et agroalimentaire (6 500).

- Trois disciplines se démarquent par une véritable augmentation du nombre d'élèves : le transport, manutention, magasinage (+ 16 %), l'agriculture (+ 10 %) et l'électricité, électronique (+ 6 %).

- En revanche, la coiffure, esthétique et les technologies industrielles ont enregistré de fortes baisses (- 33 % et - 15 %)

D'un point de vue géographique, il est difficile de dégager des tendances régionales claires, sur fond de baisse du nombre d'élèves en dernière année dans la majorité des départements (Figure 2.e.2).

- Des départements bénéficient d'évolutions démographiques favorables (en Bretagne ou Île-de-France).

- Des départements voient des effectifs de certaines disciplines augmenter notamment le commerce/vente (ex : Nièvre, Tarn, Var, Morbihan).

- L'hôtellerie-restauration, le tourisme progressent dans l'Eure, la Meuse ou les Alpes-de-Haute-Provence. Les Alpes-Maritimes, dont la population connait un vieillissement plus marqué que dans les autres départements, se distinguent par une hausse des services aux personnes. L'Ain et les Deux-Sèvres ont des effectifs plus nombreux dans le transport, manutention, magasinage.

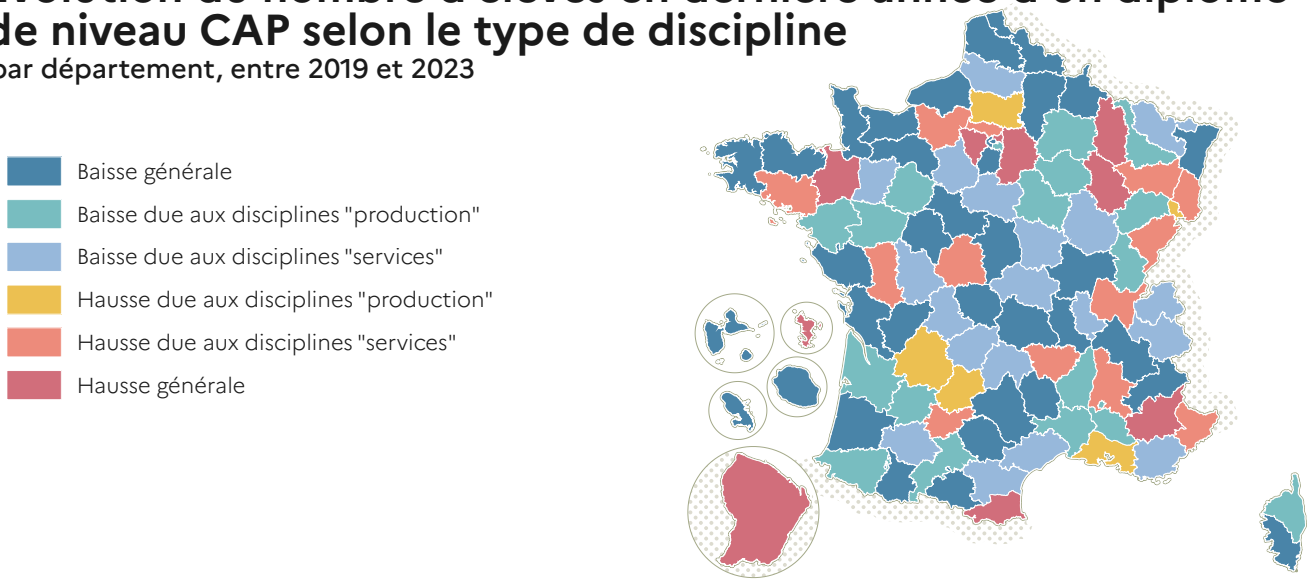
- Concernant les départements connaissant une hausse de leurs effectifs due aux disciplines de production, la Dordogne et le Lot voient leurs effectifs augmenter dans les matériaux souples et l'électricité, électronique tandis que les Bouches-du-Rhône et l'Oise bénéficient de filières industrielles résilientes telles que la mécanique, structures métalliques.

- Pour le reste, la baisse est souvent quasi-générale pour les départements du littoral de la Manche, dans le Centre-Val de Loire, sur une ligne allant de la Charente-Maritime aux Hautes-Alpes et sur une autre ligne allant de la Lozère aux Hautes-Pyrénées.

Figure 2.e.2

Évolution du nombre d'élèves en dernière année d'un diplôme de niveau CAP selon le type de discipline

par département, entre 2019 et 2023



Champ : France entière ; Le champ des données couvre les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale • **Sources :** DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2019, 2023 • **Réalisation :** Cartographie PADT ANCT 08/2026

COMPARAISON FRANCE-UE POUR LES DISCIPLINES DE NIVEAU CAP ET BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

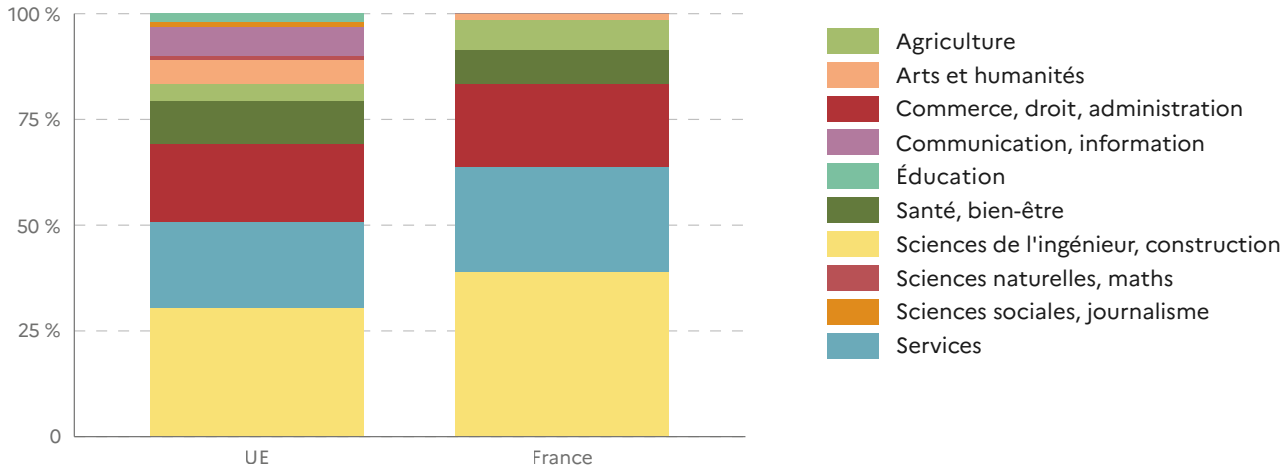
Dans l'Union Européenne, quasiment un tiers des nouveaux inscrits dans les diplômes de second cycle de l'enseignement secondaire se sont orientés vers la discipline « sciences de l'ingénieur, construction » (Figure 2.e.3). Suivent les disciplines des « services » et du « commerce, droit et administration » qui attirent moins d'un nouvel inscrit sur cinq. En France, ces trois disciplines également en tête, sont encore plus dominantes. Elles attirent respectivement 39 %, 25 % et 20 % des nouveaux inscrits.

Concernant les autres disciplines, la répartition des nouveaux inscrits dans l'UE est plus hétérogène. Certaines comme les sciences sociales, l'éducation ou les sciences technologiques n'existent pas à ce niveau en France. Enfin, la santé et l'agriculture ont une répartition plutôt équivalente en France (entre 7 et 8 % des nouveaux inscrits) alors que la santé est plus représentée dans l'UE (10 %). L'agriculture, avec 4 % de nouveaux inscrits, se retrouve derrière les sciences technologiques (7 %) et les arts et humanités (5,5%).

Figure 2.e.3

La répartition des nouveaux inscrits dans les diplômes de CITE 35 dans l'UE

pays membres de l'UE à 27 en 2023, en %



Champ : UE à 27 • **Sources** : Eurostat, 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Pour ce niveau de diplôme, les écarts à la moyenne sont en général plus élevés que pour ceux de l'enseignement supérieur (Figure 2.e.4).

- la discipline « Sciences de l'ingénieur, construction » est très présente dans certains pays comme Chypre, la Lituanie, le Danemark, l'Estonie, la Suède ou la Croatie alors qu'elle l'est beaucoup moins en Irlande, en Espagne, à Malte, aux Pays-Bas ou encore au Portugal.

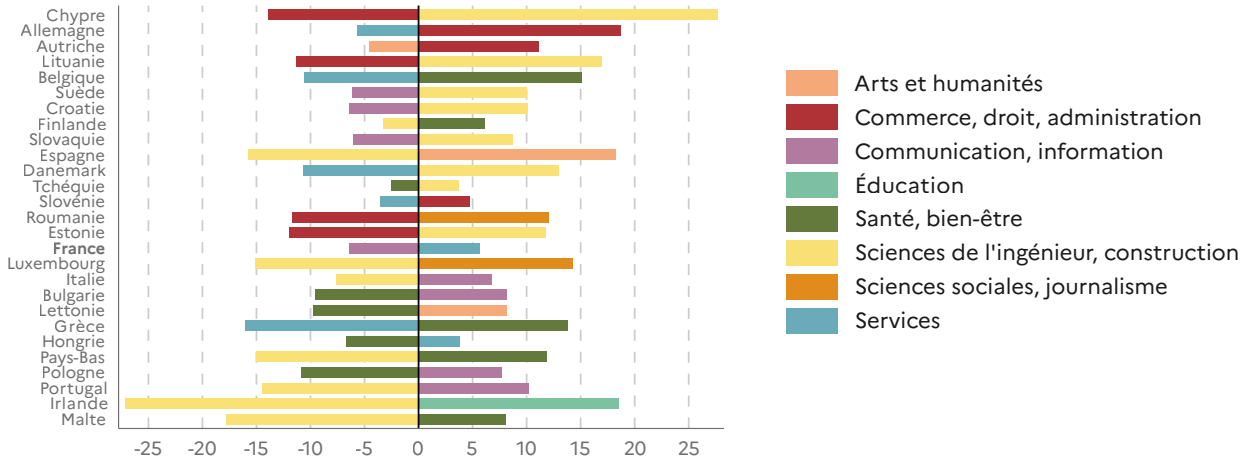
- La France a des écarts à la moyenne assez peu élevés. La discipline la plus sur-représentée est celle des services (+ 6 points de %) alors que la plus sous-représentée est celle de la communication/information (— 6 points) comme la Suède, la Slovaquie et la Croatie.

- L'Allemagne a encore une fois un profil très différent avec une sous-représentation des services (— 6 points) et une sur-représentation du commerce, droit, administration (+ 19 points). — certains pays présentent un profil atypique avec des disciplines rarement sur ou sous-représentées. Le domaine de l'éducation est très répandu en Irlande (+ 18 points), celui de la santé en Belgique et aux Pays-Bas (+ 15 et + 12 points) et les arts et humanités en Espagne (+ 18 points).

Figure 2.e.4

Écart de la discipline la plus sur-représentée et de celle la plus sous-représentée par rapport à la moyenne de l'UE (CITE 35)

pays membres de l'UE à 27 en 2023, en %



Champ : UE à 27 • **Sources**: Eurostat, 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Le bac professionnel :

En 2023, la préparation du bac professionnel rassemble environ 158 000 élèves dont 96 000 dans les disciplines de services et 62 000 dans celles de production.

- Entre 2019 et 2023, la baisse de la seconde catégorie (- 5 %) est plus importante que la première (- 2 %).

- La discipline la plus représentée est là encore le commerce, vente (38 000) devant l'électricité, électronique, le service aux personnes et la mécanique, structures métalliques, avec environ 20 000 élèves en dernière année toutes les trois.

- Comme pour les diplômes de niveau CAP, des disparités existent selon les disciplines. Mais les évolutions peuvent être très différentes d'une discipline à l'autre. Par exemple, le nombre d'élèves en coiffure, esthétique a augmenté de 64 % et celui des services à la collectivité de 26 %, marquant un contraste important avec l'évolution des effectifs en dernière année de CAP.

- A contrario, les disciplines du transport, manutention, magasinage et des technologies industrielles observent les mêmes tendances (respectivement une hausse de 14 % et une baisse de 12 %).

Par ailleurs, les évolutions des effectifs en dernière année d'un diplôme de niveau bac professionnel répondent davantage à des logiques territoriales (Figure 2.e.5).

- Les départements connaissant une baisse générale de leurs effectifs sont plus nombreux que pour les diplômes de niveau CAP (départements des Hauts-de-France, de la Normandie, de la Bourgogne Franche-Comté, d'une grande partie de la Nouvelle-Aquitaine et d'une ligne allant de la Haute-Savoie au Var).

- Quelques départements du littoral atlantique (baisse en alimentation et agroalimentaire, transformation et mécanique), de l'Auvergne-Rhône-Alpes, du Grand Est (mécanique et électricité, électronique), ainsi que la Réunion doivent leur baisse aux disciplines de production.

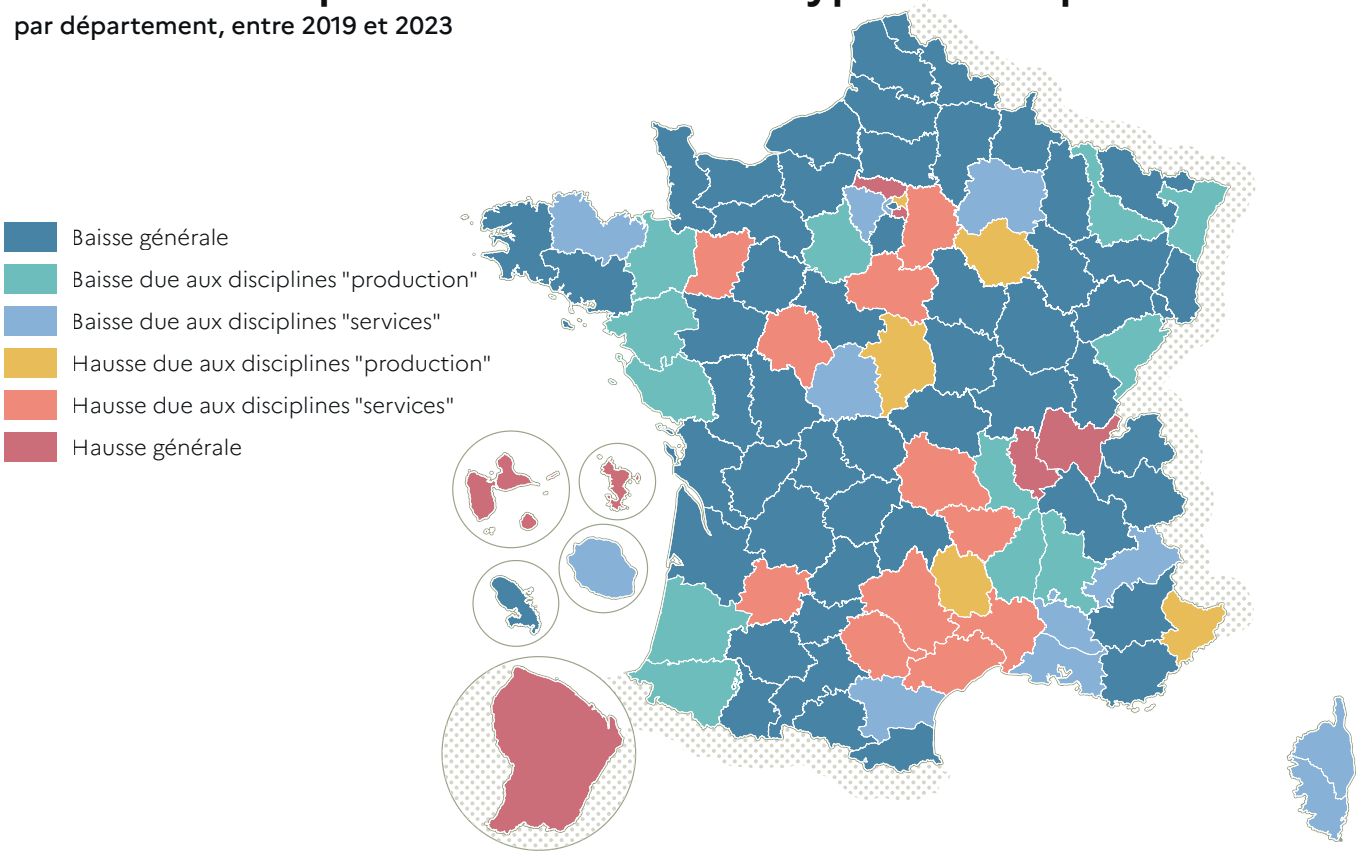
- À l'inverse, là encore, la majorité des départements voyant leurs effectifs augmenter le doivent en grande partie à la discipline commerce, vente.

- Le Gard, le Loiret et l'Hérault ont également une évolution favorable concernant le transport, manutention, magasinage tandis que c'est l'hôtellerie, restauration, tourisme qui est favorable à l'Indre-et-Loire et au Puy-de-Dôme.

Figure 2.e.5

Évolution du nombre d'élèves en dernière année d'un diplôme de niveau bac professionnel selon le type de discipline

par département, entre 2019 et 2023



Champ : France entière ; Le champ des données couvre les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale
• **Sources** : DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2019, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 08/2026

Le BTS : un recul général en voie scolaire

Le niveau de diplôme équivalent au BTS comprend environ 20 000 élèves en dernière année dans les disciplines de production et 58 000 dans les disciplines de services en 2023. C'est le niveau de diplôme le plus en recul puisqu'il comportait environ 8 000 élèves en dernière année de plus dans les deux catégories en 2019, soit respectivement des baisses de 29 % et de 13 %.

- La baisse est valable pour l'ensemble des disciplines, exceptés les services à la collectivité (+45 %) et l'agriculture (+19 %).
- Les baisses les plus importantes se situent dans les disciplines des technologies industrielles et des matériaux souples (dont les effectifs stagnent dans les diplômes de niveau CAP et Bac professionnel) puisqu'elles sont de 40 %.

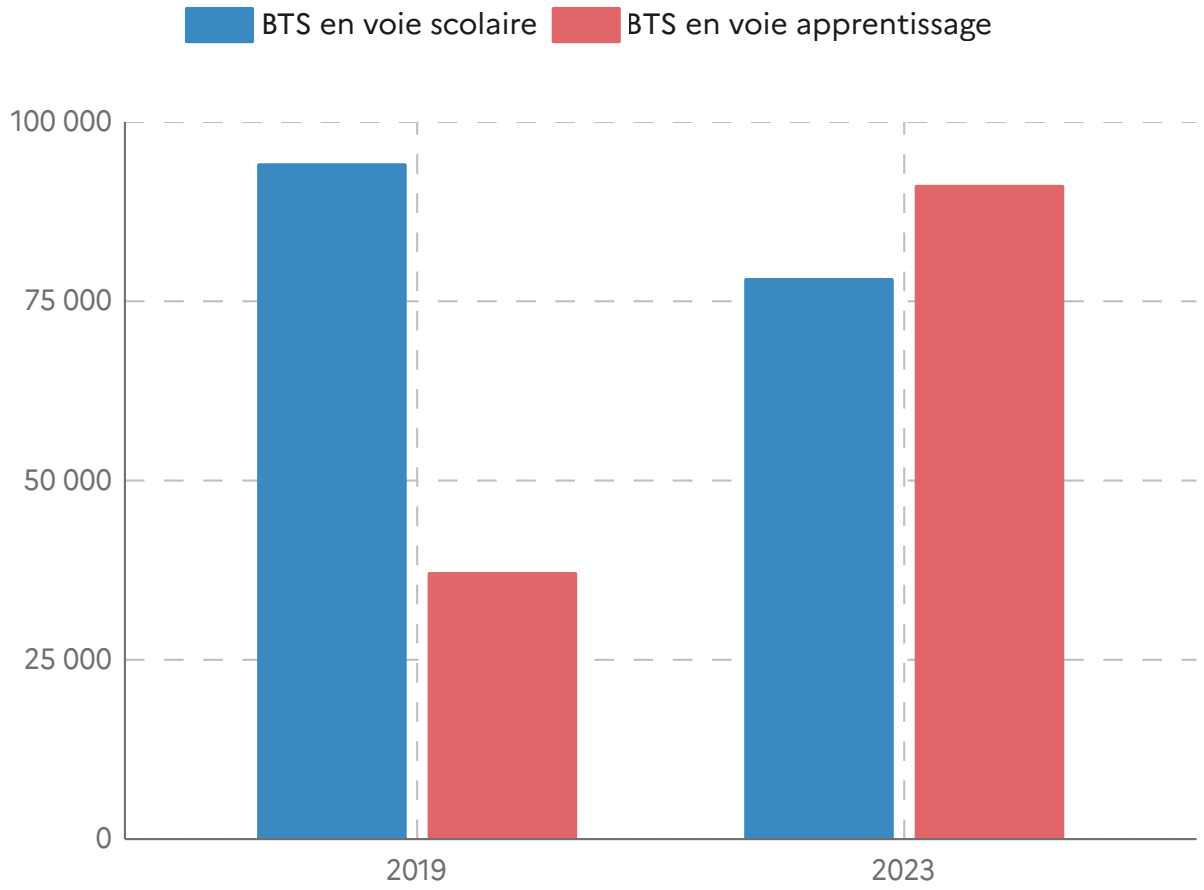
Les territoires sont quasiment tous touchés par la baisse générale des effectifs en dernière année d'un diplôme de niveau BTS. La Guadeloupe, le Loiret (commerce, vente), le Val-d'Oise (services à la collectivité), le Val-de-Marne et le Vaucluse (services aux personnes) ne doivent leur baisse qu'aux disciplines de production. La Seine–Saint-Denis connait une hausse liée aux disciplines de services tandis que Guyane et Mayotte connaissent une hausse générale, dans un contexte de vive croissance démographique.

Ce constat de baisse des effectifs en voie scolaire doit toutefois être relativisé au regard de la forte hausse de l'apprentissage sur la même période (cf. chapitre sur l'apprentissage p. 64) qui a également concerné les BTS » (Figure 2.e.6).

Figure 2.e.6

Évolution du nombre d'élèves en dernière année d'un diplôme de niveau BTS selon le type de discipline

par département, entre 2019 et 2023



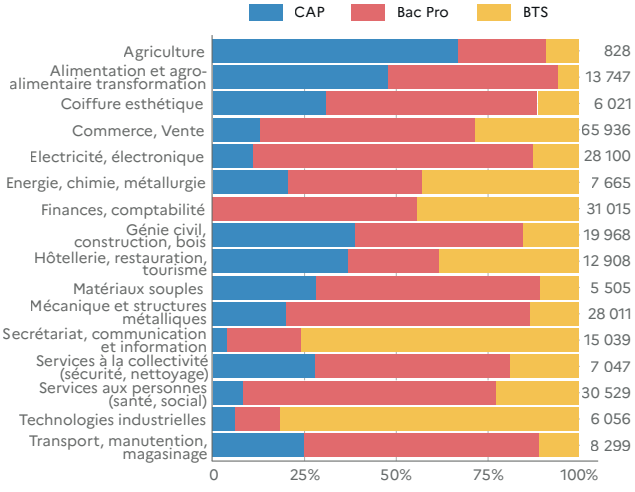
Champ : France entière ; Les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale
• **Sources** : DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2019, 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 08/2026

Des niveaux de diplôme moins élevés pour les disciplines de production

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus les disciplines de services dominent. Ainsi, en 2023, les formations de services représentent 38 % des effectifs au niveau CAP, mais cette proportion atteint 51 % au niveau bac pro et 67 % au niveau BTS. Cette gradation est notamment à mettre en regard de la structure des emplois auxquels ces formations préparent. Plus le niveau de diplôme augmente, plus la part d'emplois exercés dans le secteur tertiaire est élevée (*Formations et emploi*, Insee, fiche « Professions et secteurs d'activité »).

- C'est le cas de la discipline du commerce-vente (Figure 2.e.7) pour laquelle on compte deux fois plus d'élèves en dernière année d'un niveau de diplôme équivalent au BTS qu'à un niveau de diplôme équivalent au CAP.

Figure 2.e.7
Part des élèves dans chaque niveau de diplôme par discipline
en 2023, en %



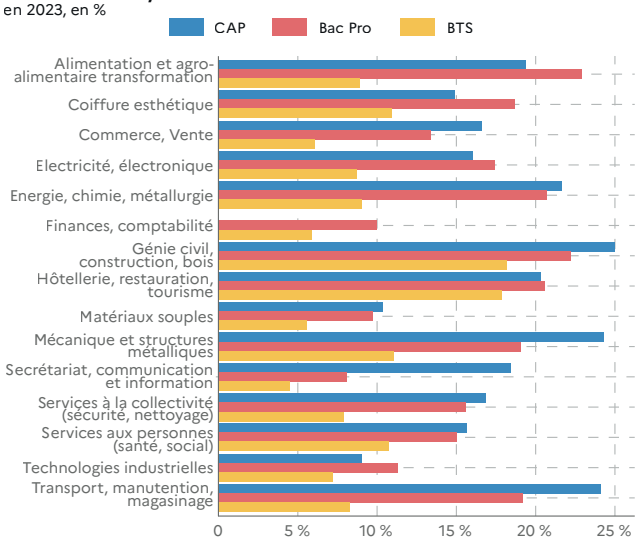
Champ : France entière ; Le champ des données couvre les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale • **Sources** : DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 08/2026

- C'est d'autant plus flagrant dans les disciplines de secrétariat, communication et information ainsi que la finance, comptabilité qui n'ont peu ou pas d'effectifs en dernière année de CAP.

- Les disciplines de production comptent quant à elles davantage d'élèves en dernière année de CAP qu'en dernière année de BTS comme les disciplines du génie civil, construction, bois et de l'alimentation et agroalimentaire, transformation qui comptent respectivement 39 % et 48 % d'élèves en CAP.

- Il y a cependant quelques exceptions. Des disciplines de production ont davantage d'élèves en BTS qu'en CAP telles que l'électricité, électronique ainsi que les technologies industrielles tandis que des disciplines de services ont davantage d'élèves en CAP telles que la coiffure, esthétique et l'hôtellerie, restauration, tourisme.

Figure 2.e.8
Part de formations proposées dans les centres intermédiaires, centres locaux, communes non centres
en 2023, en %



Champ : France entière ; Le champ des données couvre les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle de l'Éducation nationale • **Sources** : DEPP, jeu de données «Effectifs en lycée professionnel» 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 08/2026

En général, les formations proposées se situent dans les centres structurants et les centres majeurs (typologie des centres d'équipement et de services) quels que soient leur type et leur niveau de diplôme. Plus précisément, 85 % des formations sont implantées dans ces types de centralités. Cela signifie que seulement 15 % d'entre elles sont proposées dans des centres intermédiaires, des centres locaux ou des communes non centres, définies comme « petites centralités ». Ce chiffre évolue selon le niveau de diplôme et selon les disciplines. Plus le niveau de diplôme est élevé et moins les formations sont présentes dans les « petites centralités ». Pour le niveau CAP, 20 % des formations se situent dans ces dernières tandis que cela concerne 16,5 % des formations de niveau bac professionnel et 8 % des formations de niveau BTS. C'est le cas pour l'ensemble des disciplines ou presque. Quatre font figure d'exception (Figure 2.e.8) : les technologies industrielles, coiffure-esthétique, hôtellerie-restauration-tourisme et l'alimentation et agroalimentaire, formations pour lesquelles il y a relativement plus d'offres dans les « petites centralités » au niveau bac professionnel qu'au niveau CAP, en lien probablement avec des spécialisations économiques locales.

De la même façon, les différences entre les disciplines de production et les disciplines de services existent, bien que faibles. 18 % des formations des premières et 12,5 % des secondes se situent dans les petites centralités. Le génie civil, construction, bois est la discipline la plus présente dans celles-ci (25 % des CAP, 23 % des bac professionnels, 19 % des BTS). À l'inverse, des disciplines plus spécifiques comme les technologies industrielles ou les matériaux souples ou davantage liées au secteur tertiaire comme la finance, comptabilité n'y sont que très peu présentes (moins de 10 % des formations). Certaines disciplines tertiaires sont tout de même relativement présentes dans les « petites centralités » comme l'hôtellerie, restauration, tourisme (19 %), reflétant notamment un lien avec la répartition territoriale de ces activités.

Florian Simonnet (ANCT)

ACCÉDER À L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE DANS SON DÉPARTEMENT DE FORMATION : UNE CLASSIFICATION DES CONTEXTES DÉPARTEMENTAUX

L'accès à un logement autonome constitue pour la jeunesse une étape essentielle de l'entrée dans la vie adulte. L'autonomie résidentielle passe traditionnellement par un accès local à l'emploi permettant l'autonomie financière. Ce processus n'est pourtant plus systématique. En effet, le renchérissement du cout de l'immobilier et la précarisation accrue de l'emploi peuvent conduire des jeunes à cohabiter de façon persistante chez leurs parents en dépit de l'obtention d'un emploi. De même, les injonctions à la mobilité sont fortes et suivies d'action pour une partie importante de la jeunesse, y-compris les moins diplômés.

Les stratégies utilisées par les jeunes sortants du secondaire d'un territoire pour accéder à l'autonomie résidentielle (mobilité, insertion professionnelle avec accès autonome à un logement, insertion sans logement autonome) sont un révélateur des forces et faiblesses des territoires en termes d'accès à l'emploi (attractivité économique) et au logement (accès au logement) mais aussi un révélateur de l'attachement de la jeunesse à son territoire d'origine.

Méthodologie

On mobilise les données de 14 907 jeunes primo-sortants du système secondaire en France, issus du dispositif des enquêtes Génération du CEREQ (sortants de 2013 interrogés en 2016 et sortants de 2017 interrogés en 2020). L'enquête Génération permet d'observer les trajectoires sans censure et de capter sans difficulté les mobilités résidentielles. L'analyse est centrée sur la situation observée 3 ans après a sortie, à la date d'interrogation de l'enquête.

L'enquête est calibrée pour une représentativité France entière. Nous devons malheureusement procéder à plusieurs regroupements, interdépartementaux pour assurer une taille d'échantillon suffisante au niveau local. Les départements regroupés sont : 04 avec 05, 09 avec 11, 12 avec 46, 15 avec 43 et 48, 19 avec 23, 25 avec 90, 32 avec 65, 18 avec 36, 55 avec 88, 58 avec 89, ainsi que les départements d'outre-mer considérés ensemble.

Nous élaborons ensuite une analyse en composante principale construite à partir de 5 indicateurs départementaux : la proportion de jeunes ayant un emploi et résidant dans le même département que celui de formation 3 ans après leur sortie, la proportion de jeunes ayant un logement autonome dans le même département, la proportion de jeunes ayant changé de département, le prix des loyers au m2 et le taux de chômage par département.

Les résultats les plus saillants

De cette analyse, 3 axes se dessinent :

- Un premier axe reflétant (dans sa partie positive, notée 1+) l'accès local à l'emploi et à l'autonomie résidentielle. Pour les départements situés sur l'axe 1, il y a concordance dans les objectifs d'accès local à l'emploi et au logement.

 Dans la partie négative de l'axe (notée 1 -), l'accès local à l'emploi et à l'autonomie résidentielle sont en concordance mais plus faibles que la moyenne.

- Un second axe reflétant (dans sa partie positive, notée 2+) l'accès à l'autonomie résidentielle via la mobilité géographique, en présence de prix du logement élevés. Sur cet axe, la mobilité est corrélée à un contexte du marché de l'emploi local plutôt favorable, révélant une divergence dans les objectifs d'accès à l'emploi et au logement. Un département situé dans la partie négative de l'axe (notée 2—) se trouve doté d'une jeunesse peu mobile et de conditions locales du marché de l'emploi plutôt défavorables.

- Un troisième axe reflète (dans sa partie positive, notée 3+) l'accès local à l'emploi sans autonomie résidentielle, en présence de prix du logement élevés. Sur cet axe, les objectifs d'accès à l'emploi et au logement sont discordants. Un département situé dans la partie négative de l'axe (notée 3—), est caractérisé par davantage de mobilité de la jeunesse dans un contexte de loyers faibles et d'une plus grande difficulté d'insertion locale.

En fonction de la position du département sur ces 3 axes, on construit une classification des départements en 5 catégories représentées dans la carte ci-dessous. En quelques mots :

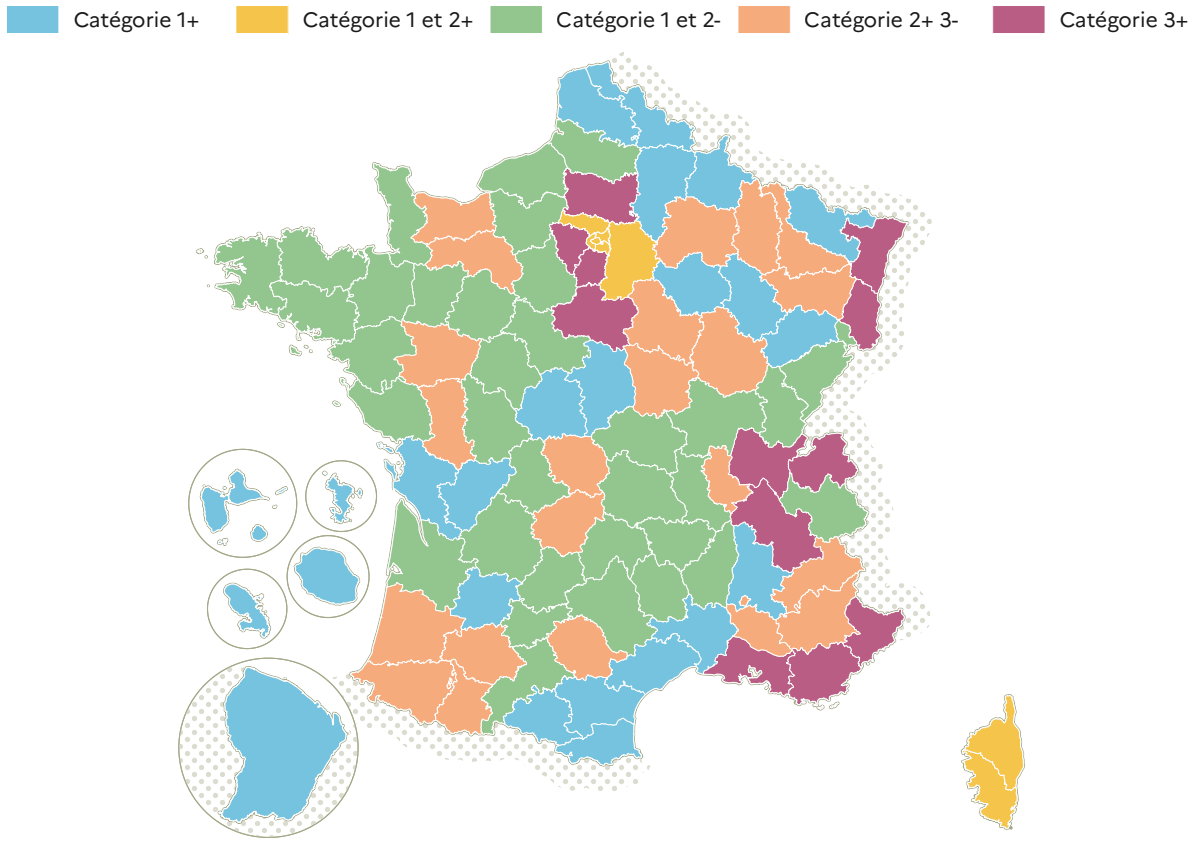
Tableau 1

Catégorie	Description	Action envisageable
1+	Conditions d'emploi et de logement favorables à un accès direct à l'autonomie résidentielle	Agir sur le logement ou l'insertion ont tous 2 des effets positifs sur l'autonomie résidentielle
1- 2+	Difficile accès à l'autonomie résidentielle localement en raison du prix du logement, forte mobilité	Agir sur l'accès au logement freine la mobilité, agir sur la mobilité favorise l'autonomie résidentielle, le lien avec les politiques locales d'insertion est peu déterminé
1- 2-	Conditions d'emploi défavorables, peu de mobilité, autonomie résidentielle difficile	L'accès local à l'emploi est plutôt à favoriser en raison de la faible mobilité (fort attachement de la jeunesse au territoire)
2+ 3-	Forte mobilité sortante, loyers faibles, mauvaise insertion locale	L'autonomie résidentielle est déconnectée de l'emploi local. Des leviers multiples d'attractivité sont à utiliser si l'on souhaite maintenir la jeunesse sur le territoire.
3+	Conditions d'emploi favorables, peu de mobilité, peu d'autonomie résidentielle	Ce sont surtout les prix des loyers qui freinent l'accès des jeunes à l'autonomie résidentielle

Le lecteur est invité à consulter le rapport détaillé (INJEPR-2025/21 « Accès des jeunes sortants du secondaire à l'autonomie résidentielle : l'influence des marchés du travail et du logement », INJEP Notes & Rapports) et notamment les tableaux annexes pour davantage d'informations sur indicateurs utilisés et la position précise du département sur chaque axe. Les interprétations et propositions d'actions sont à prendre avec précaution car la classification n'est construite que sur des corrélations et non des causalités.

Figure 2.e.9

Catégories de département selon la situation des jeunes sortants de secondaire



Champ : France entière • **Sources** : Enquête Génération 2013 et 2017, Cereq • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Hélène Couprie (Aix-Marseille Université, LEST-CNRS)

L'apprentissage

Le renouveau de l'apprentissage avec la loi du 5 septembre 2018

Ces dernières années, l'apprentissage a connu une évolution importante. Entre 2010 et 2018, la France comptait entre 400 000 et 500 000 apprentis chaque année. Mais depuis 2018, le nombre d'apprentis a plus que doublé pour dépasser le million en 2024. Cette évolution majeure tient principalement à la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dont l'objectif a été de faciliter et simplifier le recours au contrat d'apprentissage :

- La simplification de la création des CFA (Centres de Formation en Apprentissage), la dérégulation de l'offre de places en apprentissage et le rehaussement des aides publiques ont contribué puissamment à cette croissance.

- La « flexibilisation » du contrat d'apprentissage : allégement de la procédure de dépôt du contrat ; assouplissement de la réglementation appliquée aux travailleurs mineurs ; simplification de la procédure de rupture de contrat…

- L'« individualisation » du parcours de formation : hausse à 30 ans de l'âge plafond d'entrée en apprentissage ; prise en compte des compétences déjà possédées…

- La sécurisation des parcours de formation : missions d'accompagnement accrues pour les CFA ; réaffirmation du statut de stagiaire de la formation et des droits associés…

Un système d'aides financières repensé a joué un rôle clé dans cette expansion. Dès 2019, une aide unique a été instaurée pour les employeurs, avec des montants différenciés selon l'année du contrat (4 125 € la première année, 2 000 € la deuxième, 1 200 € la troisième). Puis, avec le dispositif « 1 jeune, 1 solution » lancé en 2020, les montants ont été revalorisés (5 000 € pour un apprenti mineur, 8 000 € pour un majeur) et l'aide étendue à toutes les entreprises, sous réserve pour les grandes structures (plus de 250 salariés) d'atteindre un seuil minimal de contrats d'alternance. Enfin, depuis 2023, une aide unique de 6 000 € pour la première année a été généralisée, simplifiant le système tout en maintenant son attractivité.

Un public plus féminin et plus diplômé

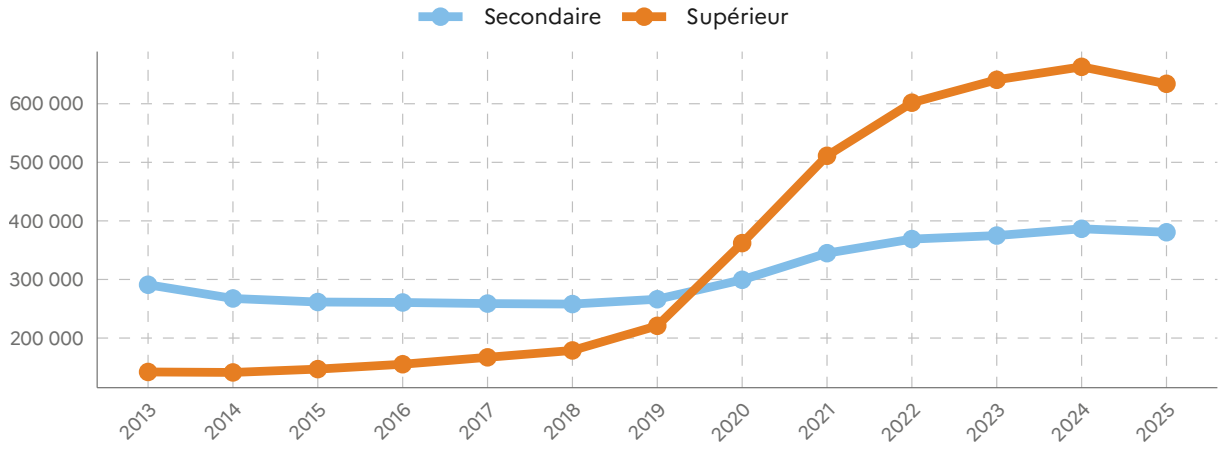
Depuis la loi de 2018, l'apprentissage a connu une transformation radicale, tant dans les profils des individus formés que dans leur répartition géographique. Autrefois associé à des jeunes préparant un diplôme du secondaire, ce dispositif attire désormais une majorité d'apprentis préparant un diplôme de niveau supérieur au bac : ils représentent 61 % des effectifs en 2024, contre seulement 32 % en 2012. Entre 2018 et 2024, leur nombre a même bondi de 350 % (Figure 2.f.1), chiffre qui reflète l'attractivité nouvelle de l'apprentissage pour les étudiants du supérieur malgré des effectifs en repli depuis la baisse des niveaux de prise en charges (2025, Figure 2.f.1). Le nombre d'apprentis dans le secondaire a lui aussi augmenté sur la période mais de façon moins importante (45 %). Cela contraste tout de même avec l'évolution entre 2013 et 2018, période durant laquelle le nombre d'apprentis a diminué de 11 %.

Cette évolution s'accompagne d'une hausse de l'âge moyen entre 2013 et 2024 (de 19 à 20,5 ans) et d'une féminisation marquée (la part des femmes est passée de 34 % à 45 %), révélant une diversification des publics. La diversification des profils s'accompagne également d'une évolution des trajectoires suivies après l'entrée en apprentissage, celui-ci constituant de plus en plus une voie de reprise d'études. D'après les résultats de l'enquête Génération 2017 menée par le Cereq, 7 % des enquêtés ayant terminé leurs études en 2017 ont repris leurs études par l'intermédiaire d'un apprentissage. La majorité d'entre elles est intervenue plus de 3 ans après l'arrêt initial des études (68 %) alors que cela ne concernait qu'une minorité de l'enquête précédente Génération 2010 (30 %). Ces trajectoires de reprise présentent toutefois des modalités d'insertion professionnelle différentes de celles des apprentis entrés en formation directement après leur scolarité. Le taux de maintien dans l'entreprise est plus faible parmi ceux qui reprennent que ceux qui entrent en apprentissage en formation initiale. Malgré un taux de maintien en baisse par rapport à la Génération 2010, le passage par l'apprentissage est bénéfique pour l'entrée dans le monde du travail, permettant davantage l'accès à un emploi stable.

Figure 2.f.1

Évolution du nombre d'apprentis dans le secondaire et dans le supérieur

entre 2013 et 2025, en milliers



Champ : France entière • **Sources** : DARES, 2026 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 06/2026

Une géographie contrastée : métropoles dynamiques et territoires en retrait

L'apprentissage en France ne se développe pas de manière uniforme, avec des dynamiques territoriales marquées par des écarts importants entre métropoles et territoires moins densément peuplés. Étant majoritairement porté par le secteur privé, sa croissance reflète celle des étudiants inscrits dans le privé, avec une forte augmentation dans le supérieur, où les métropoles concentrent les hausses les plus marquées (Figure 2.f.2).

- Paris se distingue avec une hausse de 65 000 apprentis entre 2013 et 2023 (+298 %, la plus forte hausse en France hexagonale), suivi par le Rhône (+30 000), les Hauts-de-Seine (+25 000), les Bouches-du-Rhône (+20 000) et la Gironde (+17 000).
- Certains départements moins peuplés enregistrent des croissances importantes en valeur relative : Alpes-de-Haute-Provence (+242 %), Creuse (+206 %), Hautes-Pyrénées (+151 %).
- Les Drom connaissent également un essor : +316 % en Guadeloupe, +182 % à La Réunion (seul département d'Outre-Mer avec des effectifs proches de la moyenne nationale), et +177 % en Martinique.
- La Corse, le Centre-Val de Loire et le quart nord-est (Grand Est, Bourgogne–Franche-Comté) enregistrent des hausses inférieures à 100 % (respectivement +64 %, +70 % et +85 %), bien que ces progressions restent significatives.

Les évolutions des effectifs d'apprentis sont différentes selon le niveau de formation.

- L'évolution des effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur étant prépondérante dans l'évolution générale, les départements métropolitains correspondent à ceux ayant les hausses les plus importantes (Paris, Rhône, Hauts-de-Seine, Bouches-du-Rhône, Gironde).
- Pour les apprentis du secondaire (Figure 2.f.3), les départements les plus dynamiques sont le Nord (13 214), le Rhône (10 395), les Bouches-du-Rhône (10 232) et Paris (9 500), avec une présence notable de la Loire-Atlantique (9 500). Les évolutions relatives les plus fortes concernent le quart sud-ouest (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Creuse), les Drom (Mayotte, Guadeloupe, La Réunion) ou encore les Alpes-de-Haute-Provence et le Puy-de-Dôme tandis que l'Île-de-France (hors Paris) et le quart nord-est affichent des hausses modestes (moins de 10 %).

Figure 2.f.2
Effectifs et évolutions de l'apprentissage dans le supérieur
entre 2013 et 2023

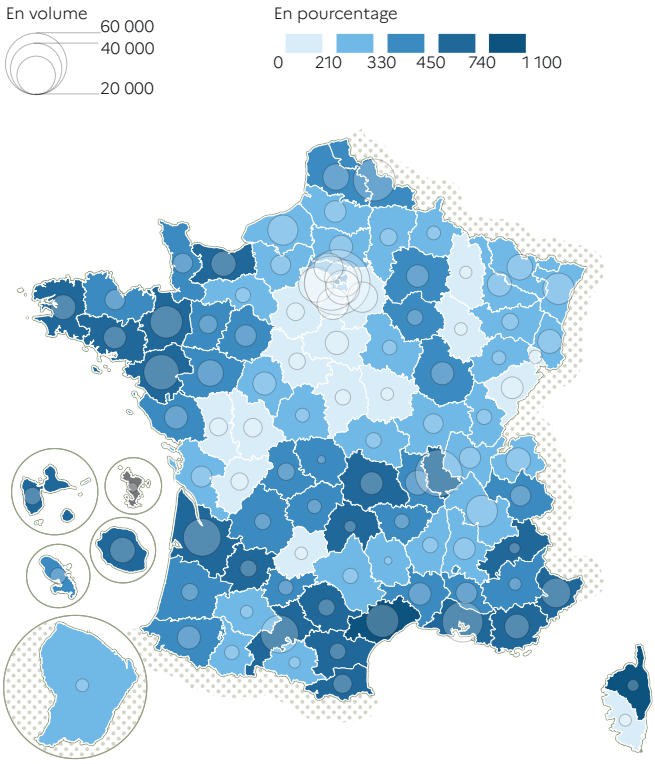
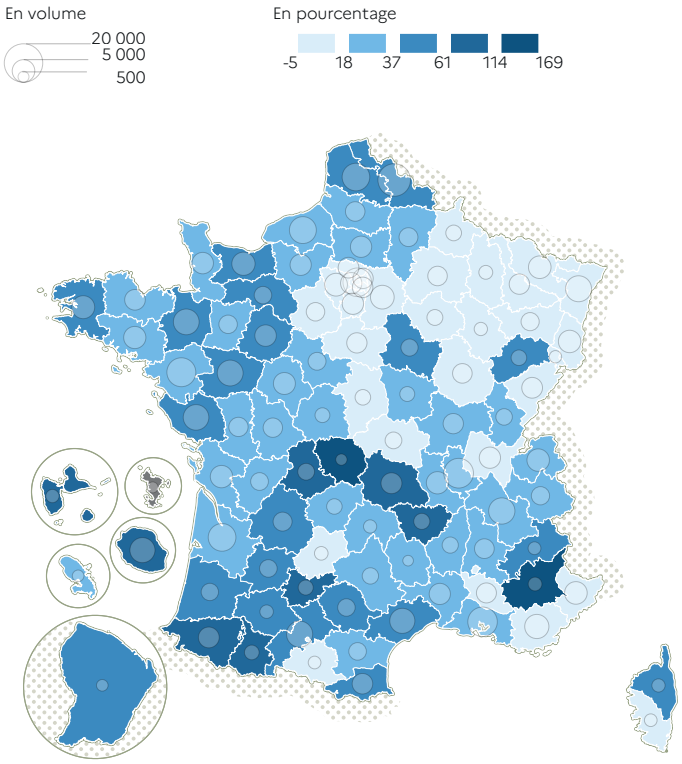


Figure 2.f.3
Effectifs et évolutions de l'apprentissage dans le secondaire
entre 2013 et 2023



Champ : France entière sauf Mayotte • **Sources** : Dares 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 06/2026

La hausse du nombre d'apprentis depuis 2018 a touché l'ensemble des secteurs. Cependant, la répartition a changé. Les parts relatives des apprentis inscrits dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie ont diminué au profit de ceux liés aux services (administration publique, information et communication, soutien aux entreprises) (Trésor éco, novembre 2025).

Entre opportunités et défis à relever

L'essor de l'apprentissage depuis 2018 est largement perçu comme une opportunité, tant pour les jeunes que pour les entreprises et les établissements de formation. Pour les étudiants, il représente une porte d'entrée concrète dans la vie professionnelle, avec la possibilité d'acquérir des responsabilités plus rapidement tout en finançant leurs études, un atout majeur pour les jeunes issus de milieux modestes. Les entreprises, quant à elles, y voient un moyen de former de futurs salariés, tout en bénéficiant d'aides financières importantes. Enfin, les établissements de formations, notamment privées, ont pu élargir leur offre et diversifier leurs publics, en profitant des simplifications administratives introduites par la loi de 2018.

Cette croissance soulève toutefois des interrogations quant aux conditions de celle-ci. La progression du nombre d'apprentis ne constitue pas, à elle seule, un indicateur de la réussite du dispositif. Il est difficile de la mesurer sur un temps long. Parmi les apprentis sortis d'études en 2023, 73 % sont en emploi salarié deux ans après, dont 48 % en emploi à durée indéterminée (Note d'Information de la DEPP n° 26.27).

La question de la qualité des formations constitue également un enjeu central de la forte expansion du dispositif. La réforme de 2018 a favorisé une libéralisation de l'offre d'apprentissage et une forte augmentation du nombre de formations. Les travaux de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGF (Inspection générale des finances)[1] soulignent que cette évolution conduit désormais à s'interroger sur la qualité des formations dispensées et sur leurs résultats en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Plusieurs articles publiés dans Le Monde (Nasi, 2023)[2] mentionnent des limites tels que le coût bon marché des apprentis bénéficiant aux entreprises ou encore le développement de formations non reconnues par l'Etat bénéficiant à des établissements de formation.

1. IGAS & IGF, « Revue des dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage », septembre 2024.
2. Nasi M., « L'apprentissage en école de commerce, une formule gagnante et opportuniste », Le Monde, 2023 ; Nasi M., « Les pratiques abusives de certaines écoles de commerce en matière d'apprentissage », Le Monde, 2023.

Le financement de l'apprentissage reste un enjeu complexe, marqué par un équilibre difficile entre soutien aux entreprises et maîtrise des dépenses publiques. La réforme de 2018, avec ses aides généreuses (jusqu'à 8 000 € par apprenti), a permis une croissance sans précédent des effectifs, mais aussi des dérives financières : certains CFA ont atteint des résultats économiques inédits, parfois au détriment de la qualité pédagogique. Depuis 2023, l'État a recentré les aides et renforcé les contrôles pour limiter ces excès, réduisant les subventions pour les grandes entreprises et les exonérations de cotisations sociales. Ces ajustements ont déjà entrainé une baisse des entrées en apprentissage en 2025 (- 4,9 %) surtout dans l'enseignement supérieur (- 7,7 %).

Ces évolutions posent ainsi la question de l'équilibre entre le développement de l'apprentissage, la maîtrise de son coût pour les finances publiques et la qualité des formations et de l'insertion qu'il permet. Avec une croissance faible, des incertitudes politiques et une baisse des aides de l'État, les entreprises pourraient réduire leurs recrutements en alternance, alors même que ces embauches avaient fortement progressé depuis la crise sanitaire (Le Monde, 2025[3]). Cette situation pose la question de la pérennité du modèle : comment concilier quantité et qualité dans l'apprentissage, tout en garantissant une équité territoriale et une insertion professionnelle effective pour tous les jeunes ?

Florian Simonnet (ANCT)

3. Thomas J., « Pour les jeunes, l'inquiétant bond en arrière des contrats d'apprentissage », Le Monde, 2025.

3

Formation et emploi : des liens à renforcer ?

L'analyse conjointe de l'insertion professionnelle des jeunes et des tensions sur le marché du travail met en évidence une articulation complexe. Si l'élévation du niveau de diplôme favorise globalement l'accès à l'emploi, les conditions d'insertion varient fortement selon les territoires et les spécialités de formation. Parallèlement, les tensions de recrutement atteignent un niveau historiquement élevé et concernent une large majorité de métiers. Ces déséquilibres ne relèvent pas uniquement d'un déficit de formation initiale. Ils s'inscrivent dans des dynamiques plus larges, associant attractivité des métiers, qualité des emplois, évolutions démographiques et inadéquations territoriales.

Pages 70 - 73 — L'insertion professionnelle
Emma Riou (ANCT)

Pages 74 - 76 — Les métiers en tension
Emma Riou (ANCT)

Pages 77 - 78 — Synthèse : entre formation et besoins de main-d'oeuvre
Emma Riou (ANCT)

Pages 79 - 83 — Les zooms sectoriels — L'industrie
Emma Riou (ANCT)

Pages 84 - 88 — Les zooms sectoriels — L'hébergement et la restauration
Emma Riou (ANCT)

Pages 89 - 91 — Les zooms sectoriels — L'enseignement dans le primaire et le secondaire
Emma Riou (ANCT)

Pages 92 - 97 — Les zooms sectoriels — L'agriculture
Emma Riou (ANCT)

L'insertion professionnelle

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

InserJeunes est un système d'information, produit par la Dares[1] et la Depp[2], pour mesurer l'insertion des jeunes après la voie professionnelle.

Effectifs en dernière année : effectifs d'élèves inscrits en 2020-2021 en dernière année d'un cycle professionnel.

Effectifs en poursuite d'études : effectifs d'élèves inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021 en dernière année d'un cycle professionnel et toujours en études en France à la rentrée suivante (y compris en cas de redoublement).

Effectifs de sortants : effectifs d'élèves inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021 en dernière année d'un cycle professionnel et qui ne sont plus en études en France à la rentrée suivante.

Part en poursuite d'études : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en études en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux d'emploi 6 mois après la sortie : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France, dans le privé, 6 mois après la sortie d'études et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Part des autres situations : ratio entre l'effectif de jeunes qui ne sont ni en poursuite d'études en France ni en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études, rapporté à l'effectif des élèves en dernière année de formation.

Le devenir des lycéens, 6 mois après une formation en voie professionnelle

Un lycéen sur 2 en voie professionnelle (CAP et baccalauréat professionnel) poursuit ses études (53,9 % France hexagonale, 53,5 % France entière hors Mayotte). Le taux d'emploi à six mois pour les sortants reste relativement faible (32,8 % France hexagonale, 31,5 % France entière hors Mayotte) mais varie significativement selon les régions. Ces disparités peuvent refléter des difficultés d'insertion, mais aussi une diversité de situations : recherche d'emploi, mobilité, césure, réorientation ou temps de transition avant une reprise d'études.

La Bretagne et les Pays de la Loire se distinguent par un taux de poursuite d'études élevé, des taux d'emploi supérieurs à la moyenne et une faible part d'autres situations comme les jeunes non insérés « ni en études, ni en emploi ». Ces régions offrent ainsi une transition études–emploi globalement plus favorable (figure 3.a.1). À l'inverse, la Corse, le Grand Est et la Provence-Alpes-Côte d'Azur affichent des taux de poursuite d'études inférieurs à la moyenne, des taux d'emploi faibles et une proportion importante d'autres situations. Ces éléments traduisent une transition vers l'emploi plus complexe, marquée par davantage de difficultés d'accès au marché du travail.

Ces différences d'insertion entre régions sont également très variables selon le secteur de formation (figure 3.a.2). Les secteurs offrant une bonne insertion aux lycéens combinent à la fois un taux de sortants (d'études) et un taux d'emploi supérieurs à la moyenne. C'est notamment le cas des formations à dominantes industrielles : le transport, manutention et magasinage (38,5 % de sortants ; 46,2 % en emploi), ou encore de la mécanique et des structures métalliques (32,4 % ; 36,8 %). D'autres secteurs affichent une propension à la sortie d'études plus élevée que la moyenne, mais des taux d'emploi plus faibles comme les formations des services aux personnes dans la santé et le social (35,0 % ; 29,1 %) et de l'hôtellerie, restauration, tourisme (34,4 % ; 29,4 %)[3]

L'insertion professionnelle des étudiants de BTS à 6 mois

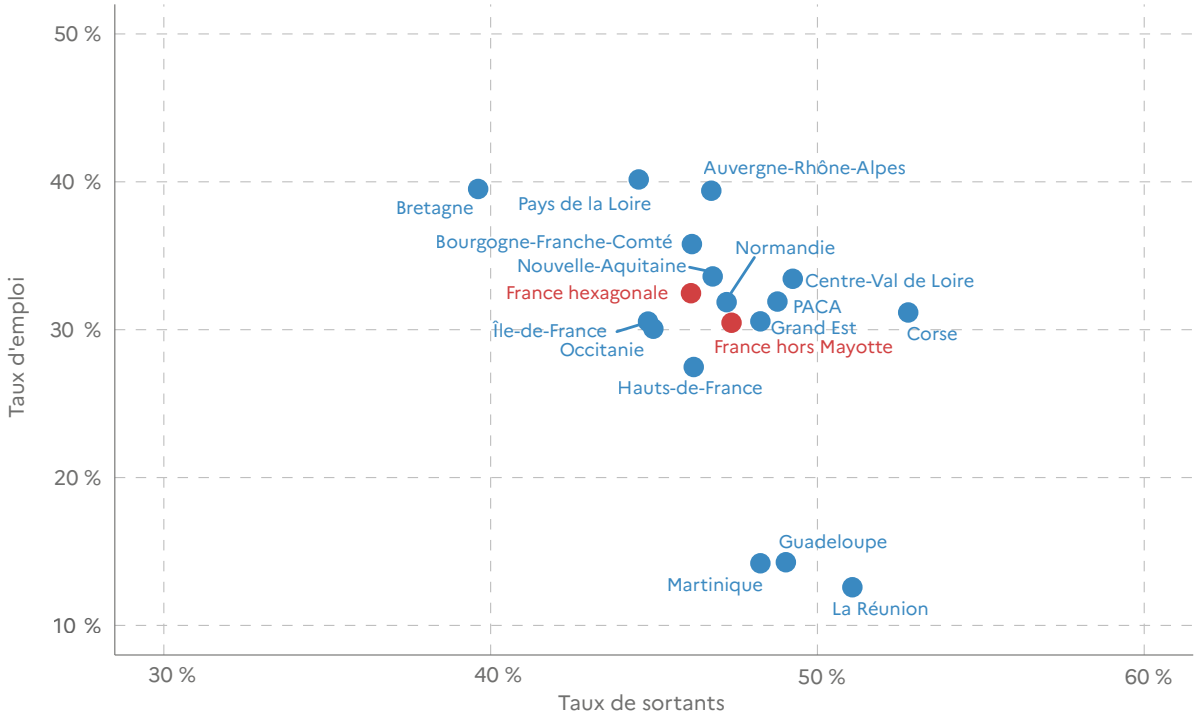
Plus le niveau de diplôme est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement augmentent. Alors que les poursuites d'études restent majoritaires en CAP (50,2 %) et en bac professionnel (54,5 %), elles sont moins fréquentes après un BTS (41,4 %). Après la sortie des études, les taux d'emploi à 6 mois s'élèvent à 24,3 % pour les CAP, 34,1 % pour les bacs professionnels contre 51,8 % pour les BTS. Malgré ces différences d'insertion entre niveaux de diplôme, les taux d'emploi les plus élevés se concentrent, comme pour les lycéens professionnels, dans les Pays de la Loire, la Bretagne mais également en Auvergne-Rhône-Alpes (figure 3.a.3). Ce sont aussi les territoires où la part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation) est la plus faible : respectivement 12,4 %, 12,5 % et 13,1 %, contre 15,2 % en moyenne (Insee, RP 2022). Ces territoires disposent de tissus économiques dynamiques, avec des secteurs porteurs dans l'industrie mais ont aussi un recours important à l'intérim (Insee AURA, 2024 — Insee Pays de la Loire, 2021). Les différences d'insertion entre les secteurs, observées chez les lycéens professionnels, se retrouvent globalement chez les étudiants en BTS. Les secteurs offrant les meilleures conditions d'insertion correspondent majoritairement à des formations à dominante industrielle et logistique. Le secteur de la coiffure et de l'esthétique se distingue particulièrement, avec des taux de sortants très élevés (70,2 %) et le meilleur taux d'emploi à 6 mois (62,9 %). À l'inverse, pour les secteurs qui présentent une propension à la sortie d'études supérieure à la moyenne mais des taux d'emploi plus faibles, on retrouve, comme pour les lycéens professionnels, les formations des services aux personnes dans les domaines de la santé et du social, ainsi que de l'hôtellerie, restauration et tourisme (figure 3.a.4).

1. Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
2. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
3. Avant 2023, le champ n'incluait pas les lycées relevant du ministère de l'Agriculture. Ainsi les sortants des spécialités agricoles, aux effectifs trop faibles, ne sont pas présentés ici, ils font l'objet d'un focus spécifique dans l'article 7.

Figure 3.a.1

Taux de sortants et d'emploi des lycéens, salarié dans le privé, 6 mois après la sortie d'études

par région, promotion 2020-2021, en %

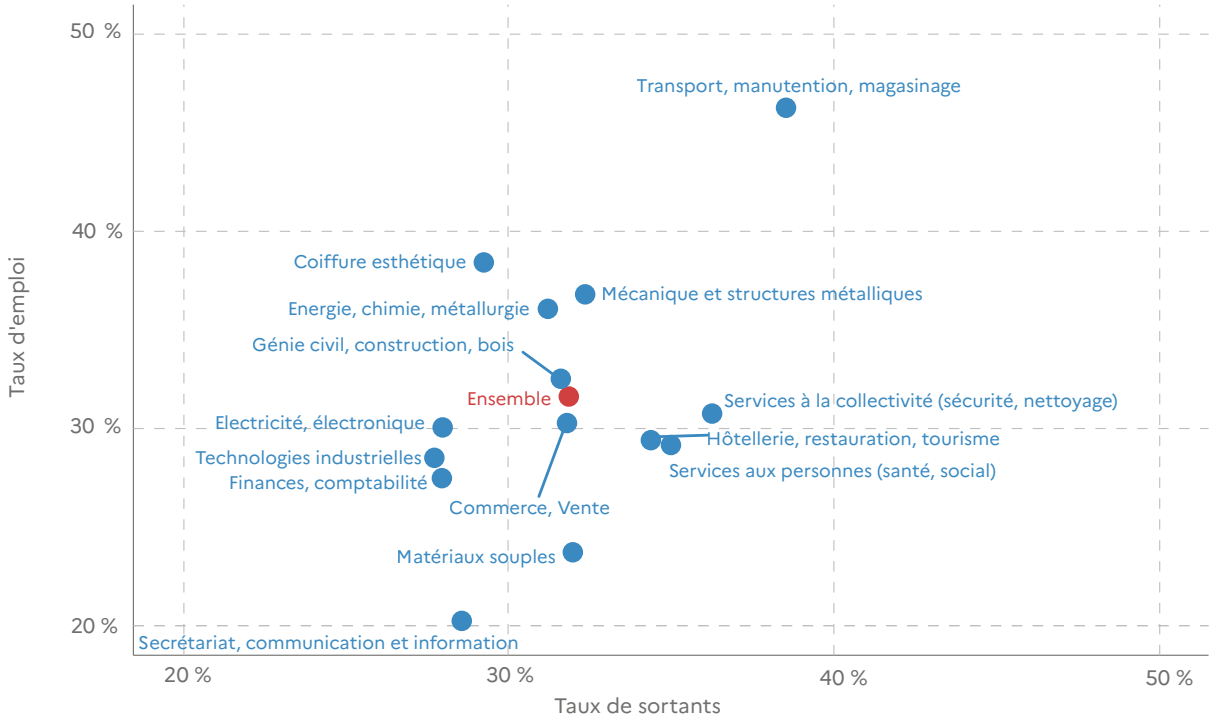


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, InserJeunes 2020-2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.a.2

Taux de sortants et d'emploi des lycéens, salarié dans le privé, 6 mois après la sortie d'études

par discipline, promotion 2020-2021, en %

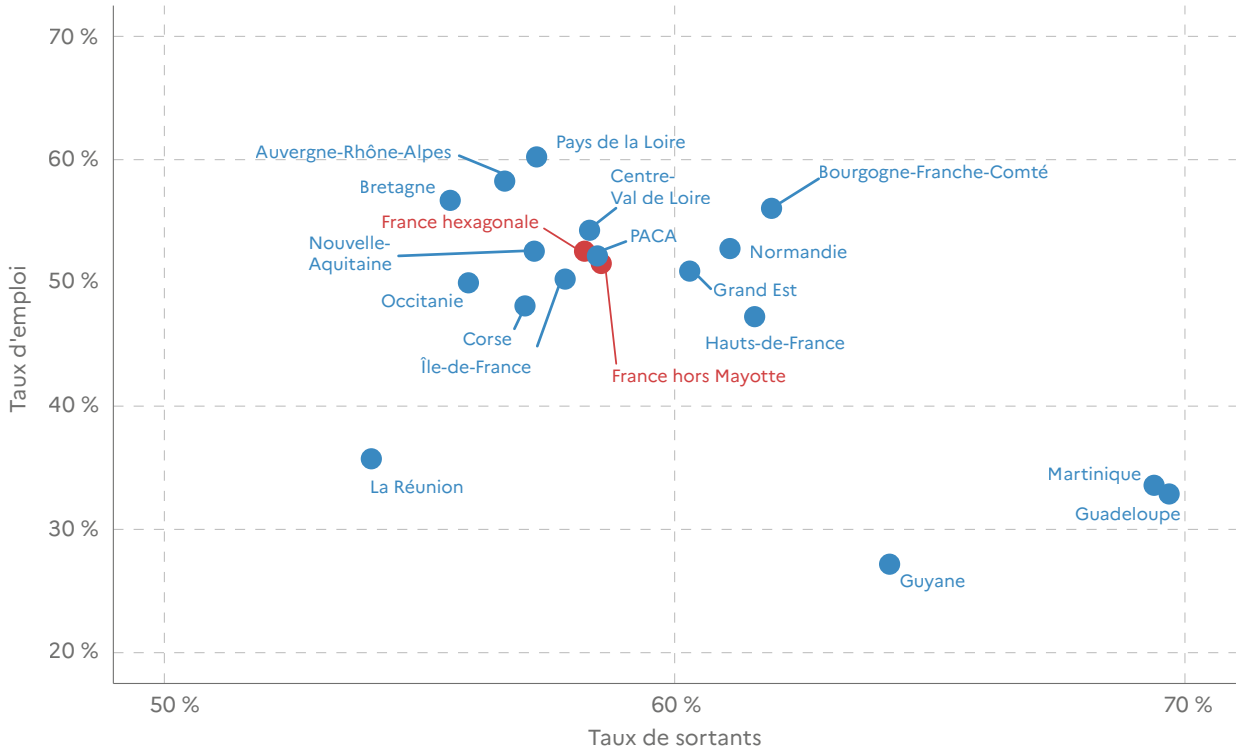


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, InserJeunes 2020-2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.a.3

Taux de sortants et d'emploi des étudiants en BTS, salarié dans le privé, 6 mois après la sortie d'études

par région, promotion 2020-2021, en %

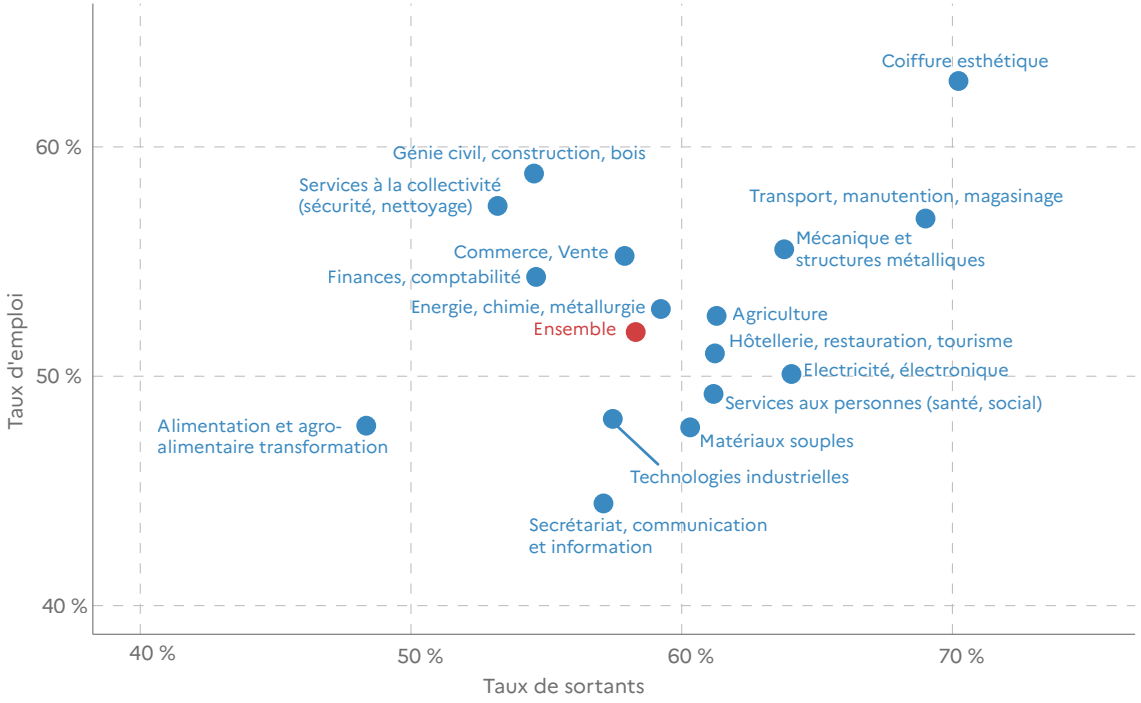


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, InserJeunes 2020-2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.a.4

Taux de sortants et d'emploi des étudiants en BTS, salarié dans le privé, 6 mois après la sortie d'études

par discipline, promotion 2020-2021, en %



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, InserJeunes 2020-2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

L'insertion professionnelle des diplômés d'une formation de niveau bac+5 à un an

Un an après la dernière année d'une formation de niveau bac+5 (université et école), les étudiants sont 26,8 % à poursuivre leurs études. Pour les sortants (arrêt des études), 64,2 % occupent un emploi salarié 1 an après (40,0 % en emploi stable). Les taux d'insertion sont relativement homogènes entre les régions, sauf pour la Corse (46,1 % d'emploi salarié, 19,5 % d'emploi stable), le Grand Est (59,9 % et 36,9 %) et la Guadeloupe (49,2 % et 18,7 %), qui enregistrent des niveaux inférieurs à la moyenne (figure 3.a.5). Ces territoires présentent également des difficultés pour les niveaux de diplôme inférieurs (voie professionnelle). En Corse et dans le Grand Est, ces difficultés s'accompagnent d'une proportion élevée de jeunes ni scolarisés ni en emploi (respectivement 15,6 % et 15,3 %) ainsi que d'une part de jeunes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur plus élevée que la moyenne (respectivement 35,7 % et 41,9 %, contre 46,3 % au niveau national[4]). Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence : les diplômés de master occupent fréquemment un emploi dans une région différente de celle où ils ont obtenu leur diplôme. Ainsi, les taux d'insertion présentés selon la région de diplomation ne reflètent qu'imparfaitement les conditions d'accès à l'emploi local.

Par ailleurs, une part relativement importante des emplois occupés par les sortants est située à l'étranger, en particulier dans le Grand Est, ce qui peut contribuer à sous-estimer les taux d'insertion.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

InserSup est un système d'information, géré par le Sies[5], pour mesurer l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

Le taux d'emploi salarié est la part de diplômés occupant un emploi salarié en France dans l'ensemble des diplômés ne poursuivant pas d'études.

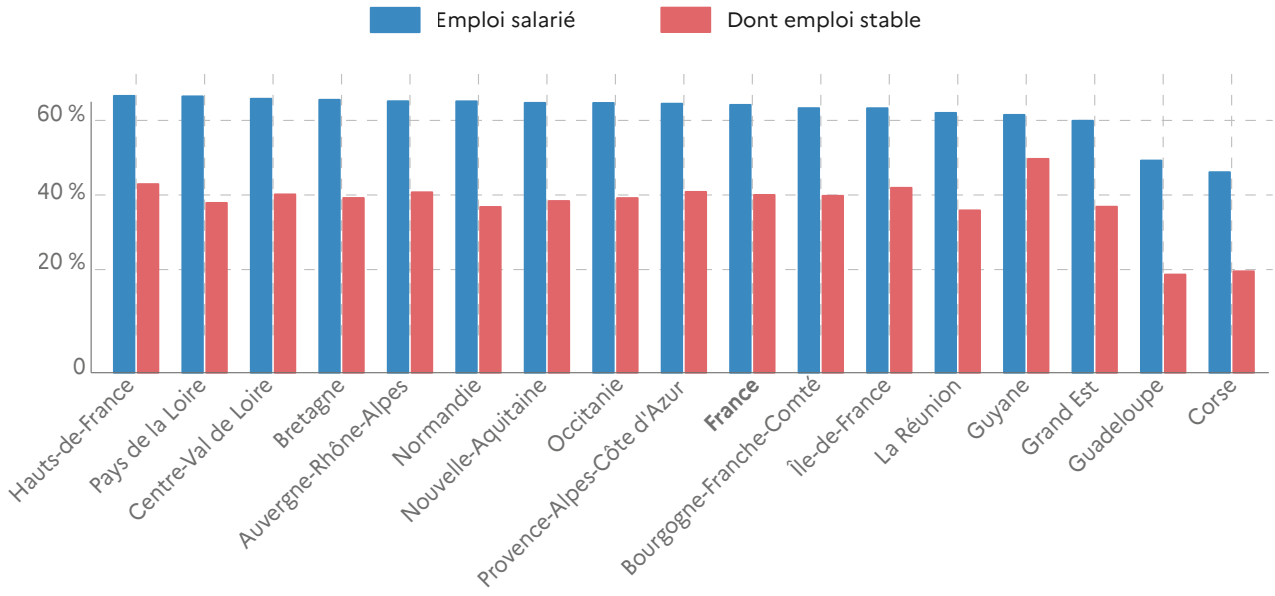
Les sortants en **emploi stable** sont les personnes, parmi celles en emploi salarié, dont l'emploi est adossé à un CDI ou au statut de fonctionnaire.

Pour l'enseignement supérieur, l'insertion est mesurée à 12 mois, car le taux d'emploi des diplômés de master augmente nettement entre 6 et 12 mois, avant de se stabiliser entre 12 et 18 mois.

Figure 3.a.5

Taux d'emploi, salarié et stable, des diplômés d'un bac+5, 1 an après la sortie d'études

par région, promotion 2020 - 2021, en %



Champ : France hors Mayotte et Martinique • **Sources** : MESR-SIES, InserSup 2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Emma Riou (ANCT)

4. Insee, RP 2022
5. Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

Les métiers en tension

Un niveau de tension record sur le marché du travail

En 2023, le marché du travail est marqué par de fortes tensions sur l'emploi, traduisant les difficultés persistantes de recrutement dans de nombreux secteurs. Après plusieurs années d'augmentation continue de la tension, cette dynamique semble néanmoins marquer un palier. L'indicateur de tension s'établit à 0,6 en 2023 (figure 3.b.1). Sur la période récente, la tension sur le marché du travail s'explique principalement par l'intensité d'embauche et le manque de main-d'œuvre disponible (figure 3.b.2), alors qu'en 2011, le facteur prédominant de tension était la non-durabilité de l'emploi, laquelle a depuis connu un recul marqué.

Aujourd'hui, 3 métiers sur 4 présentent une tension forte ou très forte (niveaux 4 ou 5), ce qui représente un peu plus des deux tiers de l'emploi total (68 %). Les tensions concernent ainsi une grande majorité de métiers, mais relèvent de mécanismes différenciés.

MÉTHODOLOGIE : LES INDICATEURS DE TENSION

Calculé par la Dares[1] et France Travail, l'indicateur principal de tension est un indicateur composite permettant de mesurer le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail pour chaque métier. Il fournit une échelle du degré de tension par métier (selon la nomenclature des familles professionnelles 228), jusqu'à l'échelle départementale. Cet indicateur combine :

- Le rapport entre les offres d'emploi diffusées en ligne et les demandes d'emploi en catégories A, B et C des inscrits à France Travail ;
- Le taux d'écoulement de la demande d'emploi, qui mesure le taux de sortie des listes des demandeurs d'emploi ;
- La part de recrutements jugés difficiles par les employeurs, issue de l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre.

Il est complété de **6 indicateurs :**

1. Intensité d'embauches : plus les recrutements sont nombreux, plus les employeurs doivent rechercher et renouveler les candidats. Cette dimension est abordée en rapportant le nombre d'offres d'emploi et de projets de recrutement à l'emploi moyen dans le métier considéré.

2. Conditions de travail contraignantes (degré de pénibilité, contrainte des conditions de travail) prenant en compte des dimensions telles que les contraintes physiques, les cadences de travail, la répétitivité des tâches, les horaires atypiques ou le morcellement des journées. Il est construit à partir de la part de salariés exposés à ces différentes contraintes.

3. Non-durabilité de l'emploi (stabilité des emplois proposés). Une forte proportion de contrats courts, à temps partiel ou saisonniers traduit une moindre durabilité, et donc une attractivité réduite des emplois. Il mesure la part des offres d'emploi non durables (contrats courts, CDD de courte durée, temps partiel ou saisonniers).

4. Main-d'œuvre disponible (pour un métier donné). Un faible nombre de demandeurs d'emploi rapporté au nombre de salariés du secteur traduit une rareté de main-d'œuvre, et donc une tension accrue. Il rapporte le nombre moyen de demandeurs d'emploi à l'emploi salarié.

5. Lien entre la spécialité de formation et le métier (adéquation entre formation initiale et métier exercé). Un lien fort signifie que le métier nécessite des compétences spécifiques issues de formations particulières, ce qui peut limiter le vivier de candidats. Il repose sur trois composantes :

- un indicateur de concentration des spécialités de formation dans le métier ;
- un indicateur de spécificité des spécialités de formation ;
- la part des non-diplômés dans le métier parmi les salariés jeunes actifs.

6. Mismatch géographique (déséquilibre spatial entre offre et demande d'emploi). Il indique dans quelle mesure les zones où les emplois sont proposés diffèrent de celles où résident les candidats potentiels. Il mesure l'écart entre la répartition géographique des offres et celle des demandeurs d'emploi pour un métier donné.

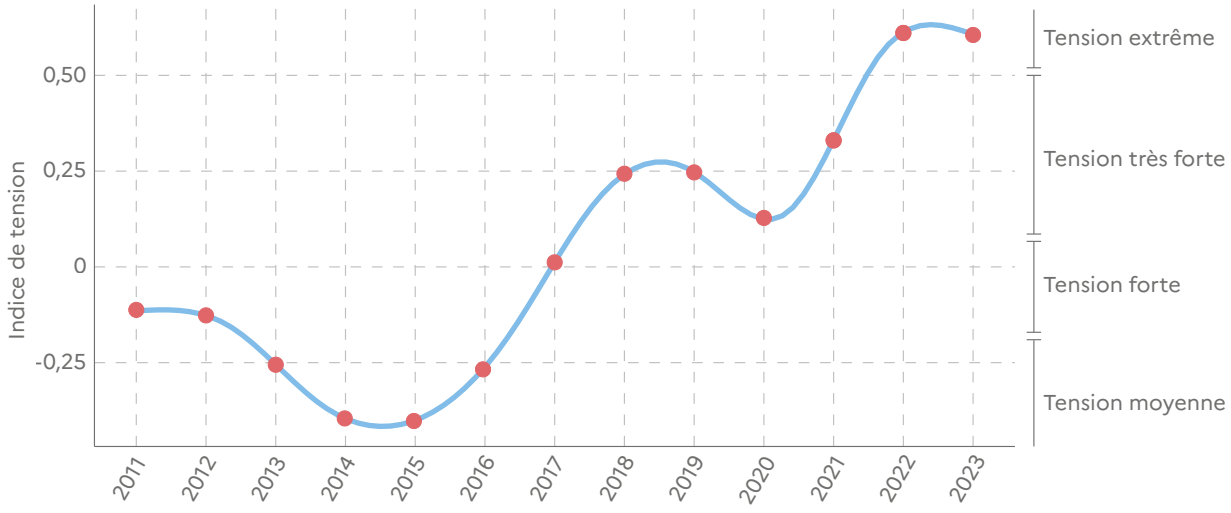
Pour en savoir plus : Note méthodologique Dares

1. Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques

Figure 3.b.1

Évolution de la tension sur le marché du travail

entre 2011 et 2023

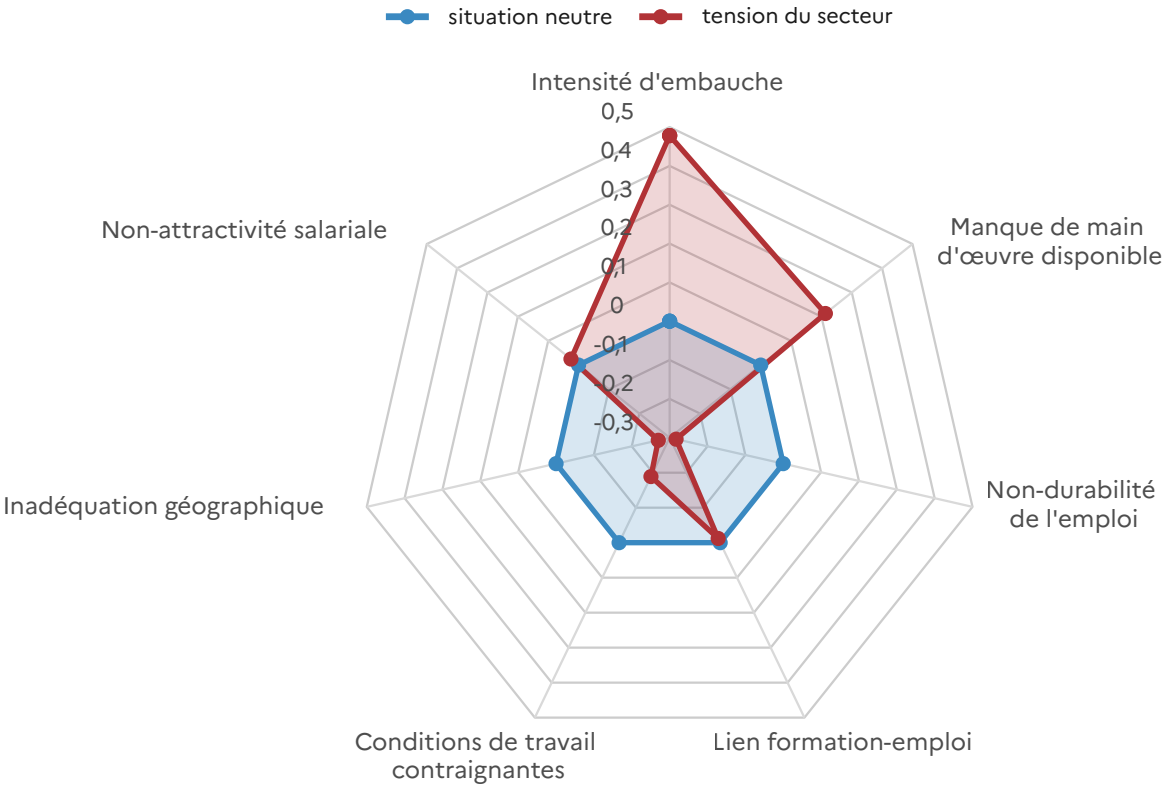


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2011-2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.b.2

Les facteurs potentiels de tension

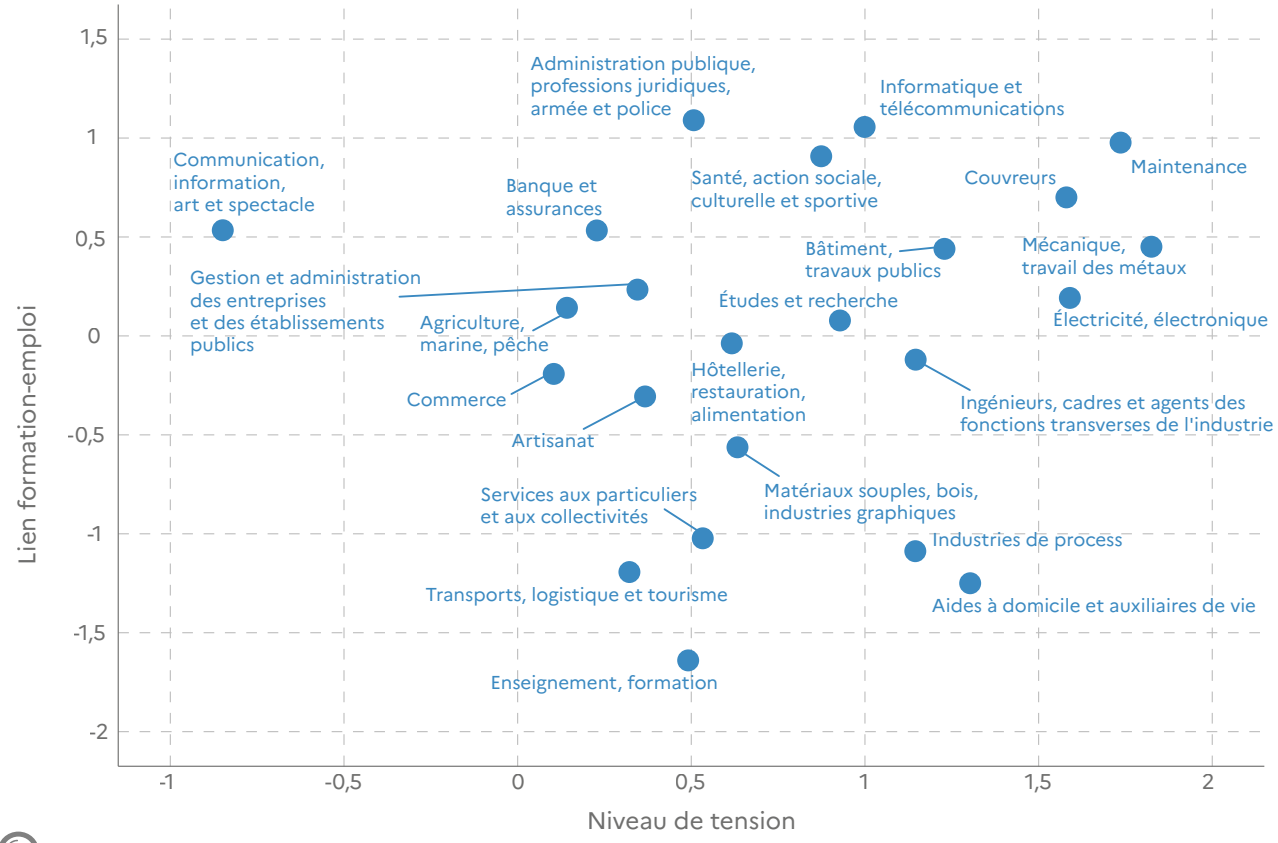
en 2023



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.b.3

Le lien formation-emploi comme facteur de tension en 2023



POUR MIEUX COMPRENDRE

La famille des métiers de l'information et des télécommunications présente une tension de 1, correspondant au niveau 5, soit une tension très forte. Le lien formation-emploi s'élève à 1,1, ce qui indique que ces métiers requièrent des compétences spécifiques issues de formations ciblées, limitant ainsi le vivier de candidats.

Champ : France hors Mayotte, métiers en FAP22
• **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

L'indicateur formation-emploi permet d'apprécier l'adéquation entre la formation initiale et le métier exercé. Un lien fort indique que l'exercice du métier repose sur des compétences spécifiques issues de formations particulières. Il est particulièrement fort dans les métiers de l'administration publique et de l'informatique et télécommunications (1,1) où les métiers nécessitent des compétences spécifiques issues de formations particulières.

Les métiers combinant tension et un lien formation-emploi élevé peuvent ainsi présenter un vivier de candidat réduit en raison de ces compétences spécifiques. C'est notamment le cas dans l'industrie (maintenance), le BTP (couvreurs), le numérique et la santé-action sociale, où la spécificité des savoir-faire et la rareté des profils formés exacerbent les difficultés de recrutement (figure 3.b.3). [2]

Emma Riou (ANCT)

2. Les emplois du secteur agricole sont répartis entre différentes familles métiers. Par exemple les saisonniers sont dans Agriculture, marine, pêche ; les chefs d'exploitations sont dans Gestion et administration des entreprises et des établissements publics ou d'autres encore dans Santé, action sociale, culturelle et sportive.

Synthèse : entre formation et besoin de main-d'œuvre

Dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail, l'analyse du lien entre formation et besoins en main-d'œuvre constitue un enjeu majeur pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans chaque métier. Quatre secteurs, fortement concernés par les difficultés de recrutement et/ou considérés comme stratégiques pour l'économie, ont été retenus pour y mener cette analyse de façon plus approfondie :

- **Un secteur de la fonction publique :** Enseignement
- **Un secteur des services :** Hébergement-Restauration
- **Deux secteurs productifs :** Agriculture et Industrie

Ces secteurs se distinguent par leur poids économique, leur rôle social et leur contribution à la souveraineté économique ou alimentaire. Pourtant, tous font face à des tensions croissantes sur le marché du travail, qui risquent de s'accentuer sous l'effet du vieillissement des actifs et des départs croissants à la retraite.

Après plusieurs années de hausse continue, les tensions de recrutement atteignent aujourd'hui un niveau historiquement élevé : en 2023, près de 70 % des métiers rencontrent des difficultés d'embauche. Si cette dynamique touche l'ensemble de l'économie, ses manifestations et ses causes diffèrent selon les secteurs :

- **Enseignement :** déficit de candidats aux concours et hausse des départs volontaires.
- **Hébergement-Restauration :** rotation élevée du personnel notamment parmi les jeunes.
- **Agriculture :** enjeu majeur de renouvellement générationnel des chefs d'exploitations et difficultés récurrentes de recrutement de saisonniers.
- **Industrie :** tensions de recrutement, liées à un manque de main-d'œuvre, touchant tous les métiers du secteur.

Offre de formation et insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail dépend étroitement de leur niveau de diplôme et de la filière de formation suivie. Si les diplômes les plus élevés ouvrent généralement la voie à une insertion plus rapide et plus stable, la relation entre formation et emploi reste complexe : certaines filières préparent à des métiers transversaux, tandis que d'autres, très spécialisées, répondent à des besoins sectoriels précis.

Pour les entreprises, la formation initiale joue un rôle central dans l'alimentation des viviers de recrutement. Toutefois, une offre de formation adaptée ne garantit pas systématiquement une insertion durable, notamment lorsque les conditions de travail ou l'image du métier limitent la rétention des salariés.

- **Enseignement :** le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), principal vivier des candidats aux postes d'enseignant, affiche l'un des meilleurs taux d'insertion parmi l'ensemble des formations universitaires. Cependant, la baisse du nombre d'inscrits à cette formation contribue à accentuer les tensions de recrutement, en particulier dans certaines académies.
- **Hébergement-Restauration :** le secteur connaît un recul des effectifs en formation professionnelle. La formation n'est pas le seul vivier de compétences du secteur, qui recrute une part importante de jeunes sans diplôme.
- **Agriculture :** la croissance soutenue de l'apprentissage depuis la loi Pénicaud de 2018 et le rebond récent des effectifs d'élèves contribuent à renforcer les viviers de compétences et à compenser la baisse des jeunes formés ces dernières années. Les politiques publiques récentes visent à consolider cette dynamique afin d'accompagner le renouvellement des générations en agriculture (Loi du 24 mars 2025 pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture).
- **Industrie :** malgré un volume de jeunes formés *a priori* suffisant, le secteur peine à retenir ses diplômés. Une part significative des jeunes issus des formations industrielles s'oriente vers d'autres domaines d'activité.

Les tensions de recrutement, des causes structurelles au-delà du déficit de formation

Les difficultés de recrutement observées dans les quatre secteurs étudiés ne peuvent être attribuées uniquement à un manque de jeunes formés. Elles résultent souvent de facteurs structurels, liés à l'attractivité des métiers, aux conditions d'emploi ou encore aux dynamiques démographiques et territoriales. Ces éléments combinés expliquent la persistance, voire l'aggravation, des tensions sur le marché du travail.

Attractivité et image des métiers

Ils constituent un levier déterminant dans la capacité des secteurs à attirer. Même lorsque l'offre de formation est suffisante, certains métiers souffrent d'une perception dévalorisée.

- **Enseignement :** métier perçu comme dévalorisé et conditions de travail difficiles (conditions de travail éprouvantes, manque de moyens, sentiment de faible reconnaissance sociale, faible niveau de satisfaction lié au salaire).
- **Industrie :** métiers peu valorisés dans la société, manque de visibilité sur les évolutions technologiques et les carrières possibles.

Conditions de travail et fidélisation

La capacité à retenir les salariés est un facteur clé pour lever/atténuer les tensions. Les métiers où les conditions de travail sont exigeantes ou précaires connaissent une rotation élevée du personnel, ce qui augmente les difficultés de recrutement.

- **Hébergement-Restauration :** taux de démission élevé (3 fois supérieur à celui des autres secteurs) ; rotation importante (1 salarié sur 2 change de métier d'une année sur l'autre).

- **Agriculture :** un besoin important d'emplois saisonniers ou précaires ; conditions de travail exigeantes.

Facteurs démographiques et géographiques

Le vieillissement des actifs, le non-renouvellement générationnel et l'inadéquation entre la localisation des offres et des candidats contribuent fortement aux tensions.

- **Agriculture :** vieillissement des exploitants (près de la moitié des exploitations dirigées par des agriculteurs de plus de 55 ans) ; dans les zones agricoles intensives, manque de main-d'œuvre saisonnière.

- **Industrie :** faible taux d'insertion des jeunes diplômés après une formation professionnelle dans les départements historiquement industriels en perte d'attractivité.

LIMITES DE L'APPROCHE UTILISÉE

Dans ces zooms sectoriels, l'analyse de la bonne adéquation entre la formation et l'emploi repose en particulier sur les taux d'insertion des jeunes diplômés. Le raisonnement implicite est qu'une bonne insertion signale une formation adaptée aux besoins du marché du travail. Toutefois, cette approche présente plusieurs limites. Les données ne permettent pas de savoir si un jeune diplômé travaille effectivement dans le secteur pour lequel il a été formé. De la même manière, il n'est pas possible d'identifier avec ces données si un jeune s'insère dans le territoire où il a été formé, ce qui limite fortement l'analyse des inadéquations territoriales.

Ensuite, il reste complexe d'établir un lien clair entre l'évolution du nombre de jeunes formés, leur insertion professionnelle et les tensions sur l'emploi, en particulier à l'échelle locale. Si au niveau national des tendances se dégagent, au niveau infrarégional les indicateurs s'avèrent souvent insuffisants pour confirmer ou infirmer l'existence d'un déséquilibre entre la formation et les besoins du marché du travail.

Emma Riou (ANCT)

LES ZOOMS SECTORIELS

L'industrie

CHIFFRES-CLÉS[1]

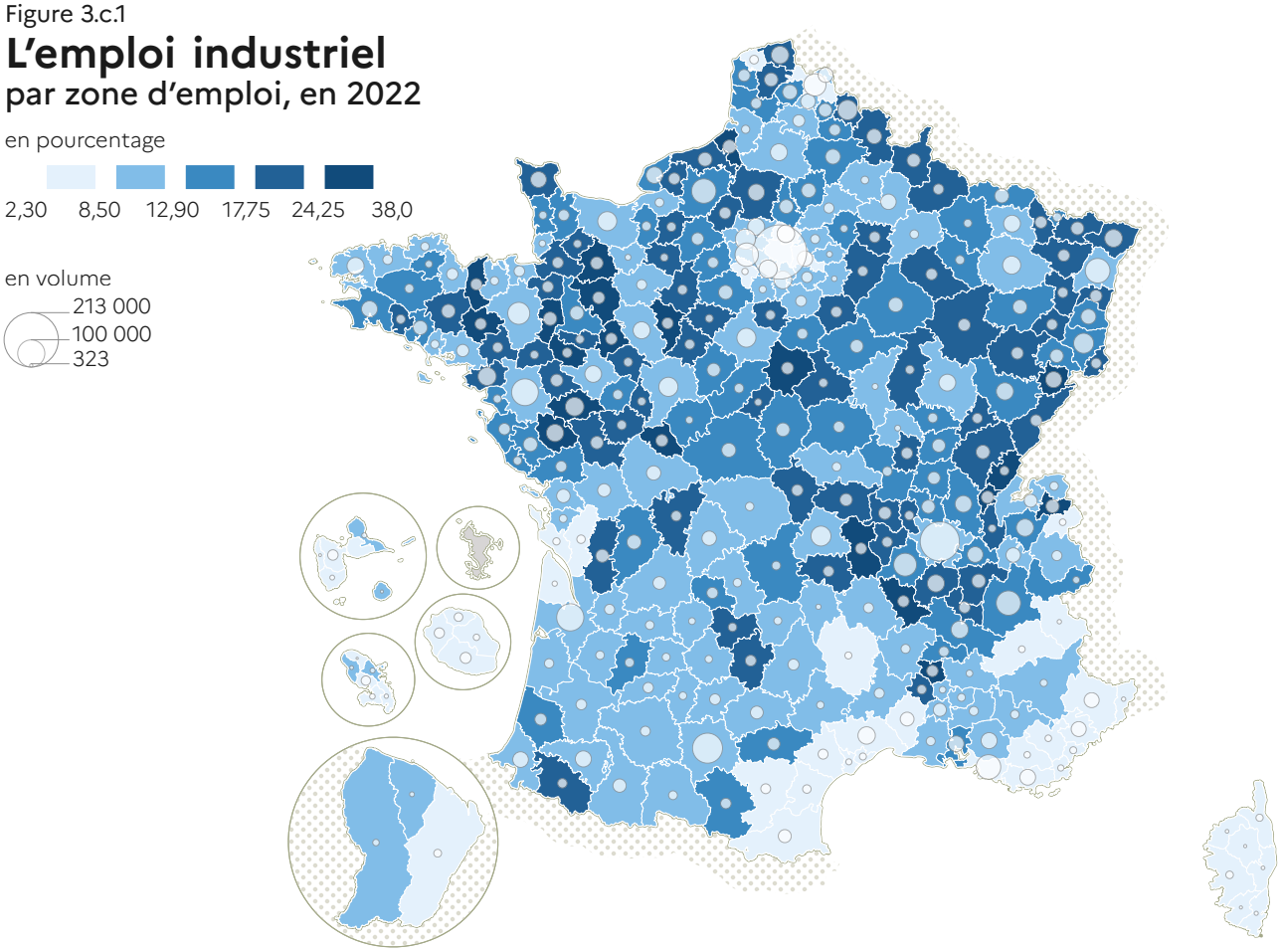
- **10,0 %** des emplois (2022)
- **- 0,7 %** d'emplois (2016-2022)
- **Tension extrême** (niveau 5.2)
- **55,3 %** des recrutements jugés difficiles (2025)
- **- 9,5 %** d'élèves du CAP au BTS en voie scolaire (2019-2023)
- **42,5 %** des CAP au BTS en emploi à 6 mois (promotion 2020-2021)
- **8,9 %** des étudiants en bac +5 (2023)
- **70,3 %** des bac +5 en emploi à 12 mois (promotion 2021)

Des tensions à l'embauche malgré un vivier de jeunes formés

Le secteur industriel connaît des tensions extrêmes à l'embauche (niveau 5.2), qui affectent particulièrement les métiers de qualification bac à bac +2 ou 3. Parallèlement, le nombre de jeunes formés, du CAP au BTS, aux métiers de l'industrie a diminué de 9,5 % depuis 2019, malgré des taux d'insertion professionnelle globalement favorables (42,5 % en emploi 6 mois après la sortie). Les diplômés de niveau bac +5 affichent un taux d'emploi de 70 % un an après la fin de leurs études. Toutefois, le secteur souffre d'un manque d'attractivité auprès des jeunes, dont une part importante de ses diplômés s'oriente vers d'autres secteurs que l'industrie.

Figure 3.c.1

L'emploi industriel
par zone d'emploi, en 2022



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP 2022 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

1. Sources des chiffres clés dans l'ordre d'apparition : Insee, RP 2022, Insee- RP 2016-2022, France Travail — Dares, métiers en tension 2023, France Travail — enquête BMO 2025, Depp 2019-2023, Depp, InserJeunes 2023, MESR-SIES. InserSup 2021, MESR-SIES. InserSup 2021.

Des besoins élevés dans un contexte de fortes tensions de recrutement

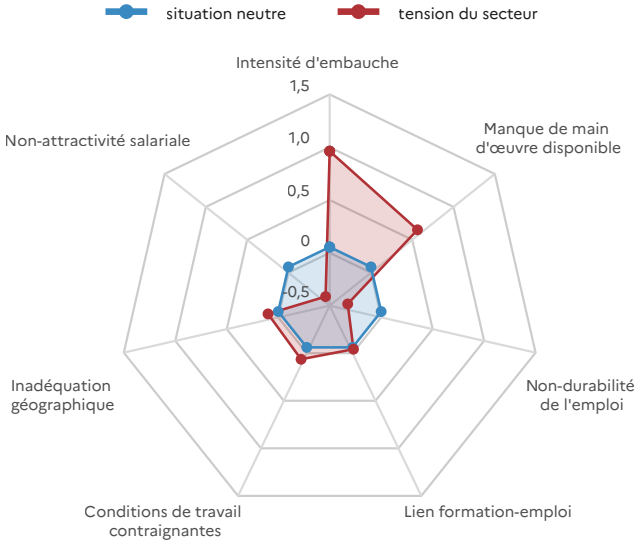
Des tensions à l'embauche dans tous les métiers industriels

En 2023, les tensions dans le secteur de l'industrie sont définies comme extrêmes (niveau 5.2). Le principal facteur à l'origine de ces tensions est un manque de main-d'œuvre disponible dans un contexte de fortes embauches (figure 3.c.2). L'ensemble des départements est concerné par ces tensions et a un niveau de tension de 5,1 ou 5,2 (hors Outre-mer et Pyrénées-Orientales, figure 3.c.3). Mêmes si les tensions se retrouvent sur l'ensemble des métiers industriels, ce sont des métiers de qualification bac à bac + 2 ou 3 (techniciens en mécanique et travail des métaux, dessinateurs en électricité et en électronique et régleurs) qui sont les plus touchés (Rapport IGF, juillet 2023).

Des besoins en main-d'œuvre pour accompagner la réindustrialisation

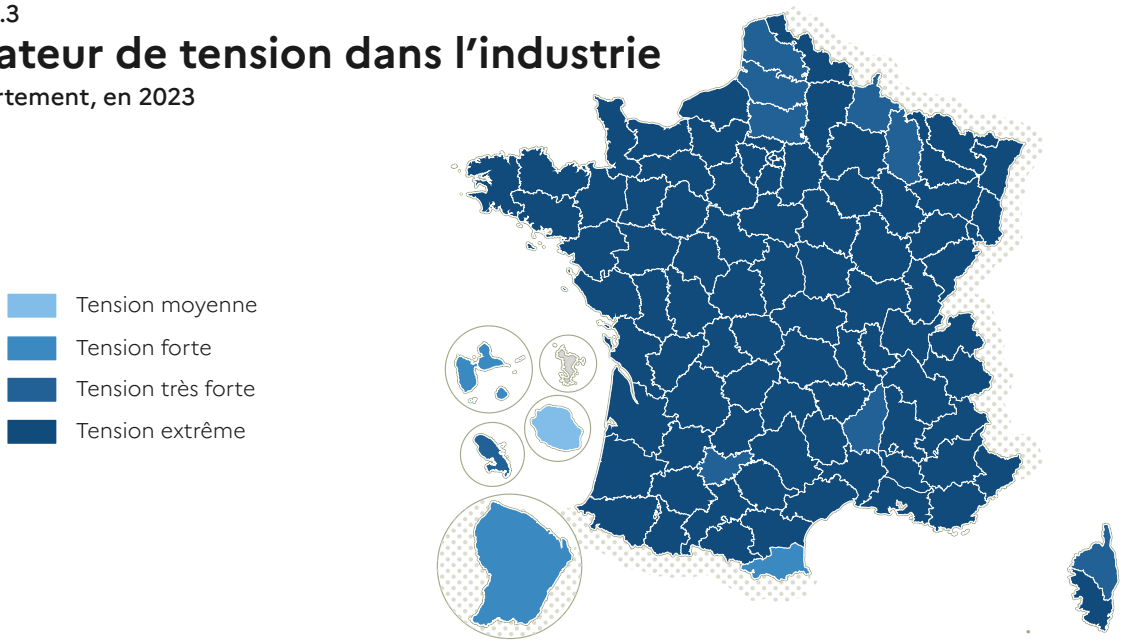
À l'horizon 2030, la valeur ajoutée de l'industrie progresserait au même rythme que le reste de l'économie et conduiraient à la stabilisation de la part de l'emploi industriel à 10 %. Sur les prochaines années, le besoin en main-d'œuvre serait de 1 million d'emplois industriels. Les remplacements de départs en fin de carrière sont estimés à 966 000 et représentent 96 % des besoins en recrutement pour les métiers industriels. Ces besoins sont importants sur les niveaux technicien, ingénieur et cadre alors que les métiers de niveau ouvrier et ouvrier qualifié perdent des emplois à horizon 2030 (HCPS-Dares, Métiers 2030). Les principales régions concernées par ces déséquilibres de main-d'œuvre sont les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes (figure 3.c.4). (HCPS-Dares, Métiers 2030). Les principales régions concernées par ces déséquilibres de main-d'œuvre sont les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes (figure 3.c.4).

Figure 3.c.2
Les facteurs potentiels à l'origine des tensions dans l'industrie
en 2023



Champ : France hors Mayotte, code FAP 86 de C à H • **Sources** : France travail - Dares, métiers en tension 2023
• **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.c.3
Indicateur de tension dans l'industrie
par département, en 2023

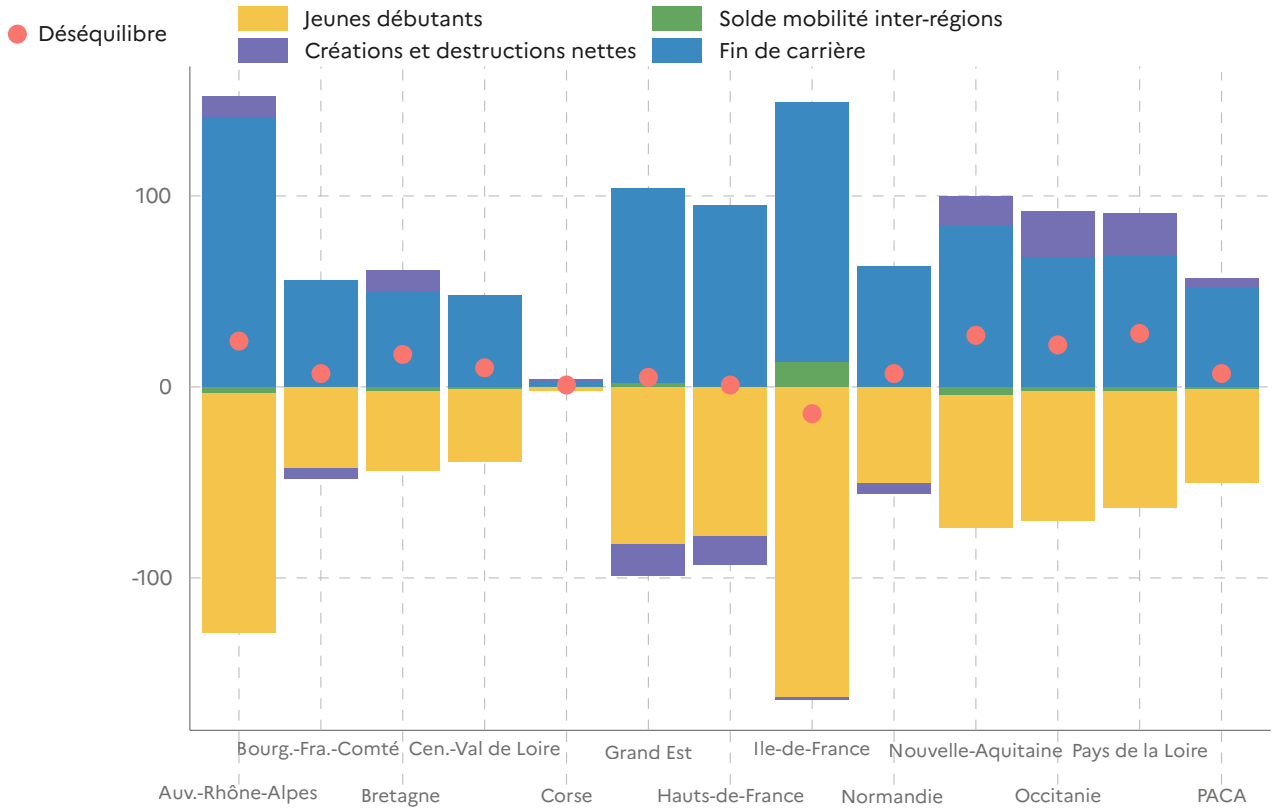


Champ : France hors Mayotte, code FAP 86 de C à H • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023
• **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 11/2025

Figure 3.c.4

Projection des besoins en main d'œuvre dans l'industrie d'ici 2030

par région, en milliers d'emplois



Champ : France hexagonale • **Sources** : Dares - Haut-commissariat à la stratégie et au plan, rapport Métiers 2030 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Une baisse des formés et une évaporation vers d'autres secteurs

Une baisse du nombre de jeunes formés du CAP au BTS en voie scolaire

En 2023, 99 000 jeunes étaient en dernière année d'une formation du CAP au BTS, préparant aux métiers de l'industrie : 21,2 % en CAP, 59,1 % en bac professionnel et 19,6 % en BTS (bac +2). Le poids des jeunes formés à l'industrie est particulièrement marqué dans les départements à fort emploi industriel comme en Bretagne, dans l'ancienne région Franche-Comté et en Auvergne. Depuis 2019, leurs effectifs ont globalement diminué de 9,5 %. Cette baisse concerne la totalité des départements à l'exception de l'Île-de-France et de l'Outre-mer. Les diminutions les plus marquées sont observées sur l'ensemble du littoral de la Manche (- 15,3 % en Normandie, - 15,1 % en Bretagne, — 14,1 % dans les Hauts-de-France) mais aussi dans les anciennes régions Auvergne (- 18,5 %) et Midi-Pyrénées (- 16,0 %, figure 3.c.5). En 2021, environ 50 000 étudiants étaient en dernière année d'un bac +5 préparant à un métier industriel, majoritairement formés dans les grandes métropoles (Paris, Lyon, Marseille), dont 69,0 % au sein d'écoles d'ingénieurs.

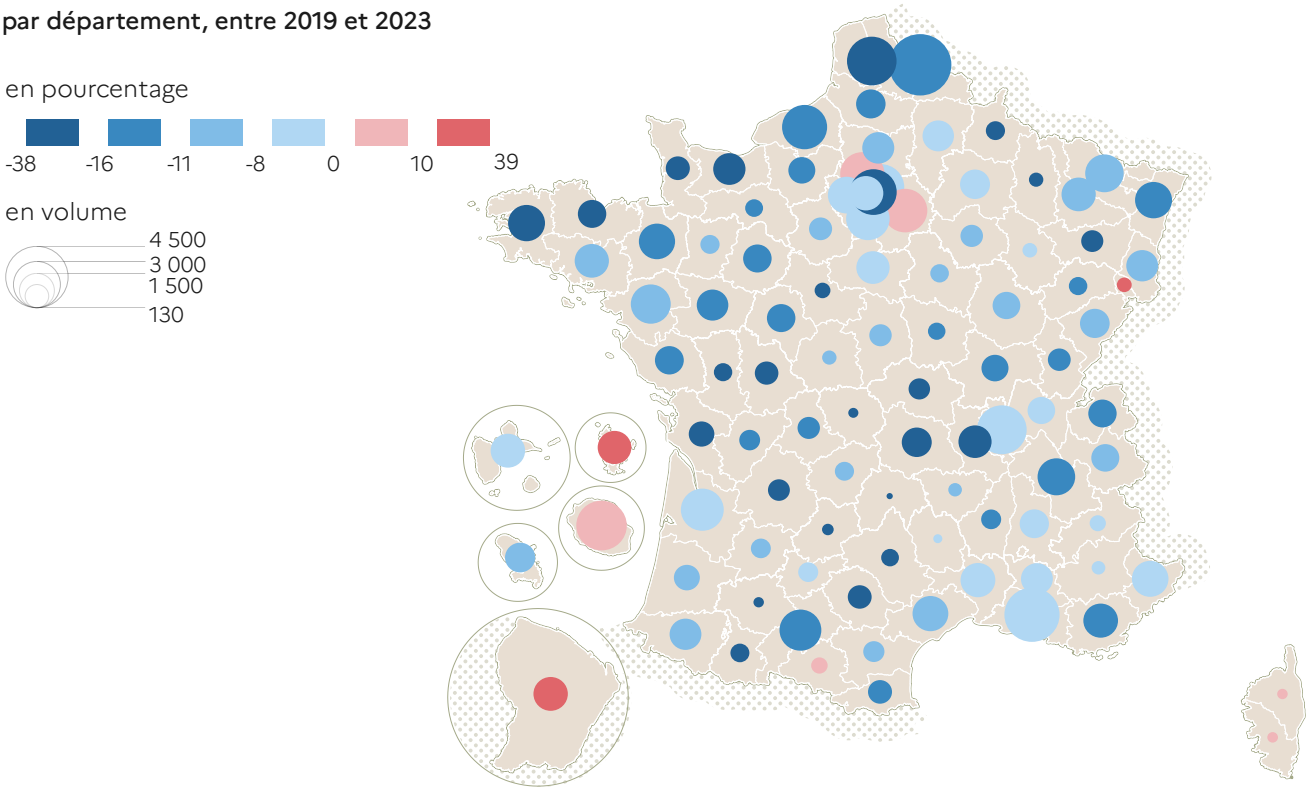
Des diplômés de l'industrie mieux insérés dans les régions en dynamique industrielle

Parmi les jeunes inscrits en dernière année d'une formation industrielle du niveau CAP à BTS, 51,2 % sont encore en études l'année suivante (51,0 % pour l'ensemble des domaines) : 52,4 % CAP, 55,0 % bac pro, 39,9 % BTS. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 42,5 % occupent un emploi salarié dans le privé en janvier 2022, six mois après leur sortie, soit une proportion équivalente à la moyenne (41 %) : 26,8 % CAP, 38,0 % bac pro, 52,4 % BTS. Nous ne disposons toutefois pas d'information sur le secteur d'activité dans lequel ils sont employés. Les taux de sortants les plus élevés se retrouvent en Outre-mer (59,7 % en moyenne), dans le Grand Est et la Corse (51 %), où la poursuite d'études est moins fréquente.

Figure 3.c.5

Effectifs et évolution des élèves en formation professionnelle et étudiants en BTS dans l'industrie

par département, entre 2019 et 2023



Champ : France entière, public et privé sous contrat, formations : technologies industrielles ; énergie, chimie,métallurgie ; génie civil, construction, bois ; mécanique et structures métalliques ; électricité, électronique ; transport, manutention, magasinage
• **Sources** : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrées 2019 et 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Concernant l'insertion professionnelle, les meilleures situations sont observées dans les régions Auvergne–Rhône-Alpes (49,2 %), Pays de la Loire (51,6 %) et Bretagne (48,8 %, figure 3.c.6).

Chez les diplômés d'une formation industrielle de niveau bac +5, 70,3 % occupent un emploi salarié 12 mois après la fin de leurs études (74,4 % pour l'ensemble), dont la majorité en emploi stable (59,0 %).

Ce taux est particulièrement élevé dans les régions dynamiques en matière de création d'emplois industriels, comme la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Normandie. À l'inverse, il figure parmi les plus faibles dans les régions historiquement industrielles, en perte d'emplois, telles que la Bourgogne–Franche-Comté et le Grand Est. Les Hauts-de-France font exception, avec un taux d'insertion parmi les plus élevés malgré une dynamique industrielle négative (figure 3.c.7).

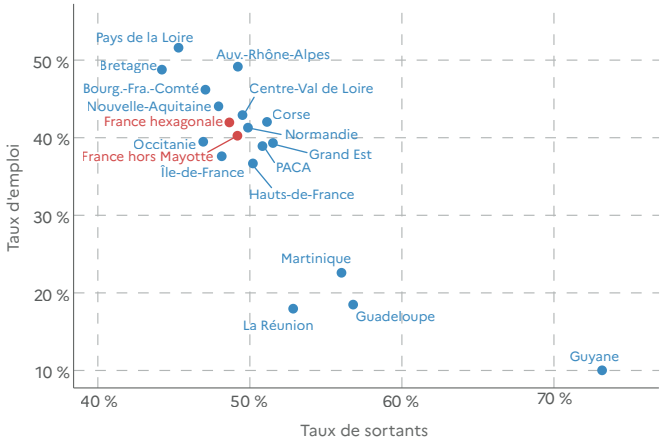
Le paradoxe de la formation industrielle : des jeunes formés en nombre mais peu insérés dans l'industrie

La situation est paradoxale : à court et moyen terme, le volume de personnes formées pour occuper un métier dans l'industrie est, en théorie, supérieur aux besoins en recrutement, or les tensions de recrutement augmentent (Rapport IGF, 2023). Ce paradoxe s'explique notamment par un taux d'« évaporation » élevé : une part importante des jeunes formés s'oriente vers d'autres secteurs d'activité. Parmi les élèves et étudiants ayant réalisé une formation industrielle, la part de ceux travaillant dans un métier industriel, 3 ans après la fin de leurs études, oscille entre 8 à 51 % selon le secteur industriel (Tableau 1). En effet, l'identification des volumes de formés ne tient pas compte des choix réels d'orientation, qu'ils soient volontaires ou subis.

Figure 3.c.6

Le devenir des élèves en voie professionnelle et étudiants en BTS après une formation industrielle à 6 mois

par région, promotion 2020-2021

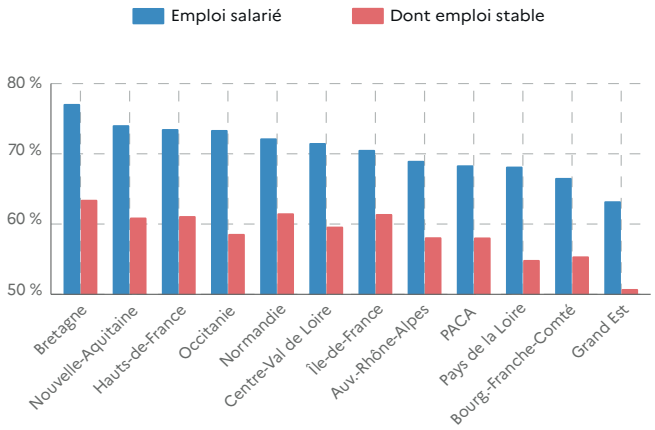


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, Inserjeunes 2020-2021 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 3.c.7

Le devenir des étudiants bac +5 après une formation industrielle à 12 mois

par région, promotion 2021



Champ : France hexagonale, master, LMD, et écoles d'ingénieurs • **Sources** : MESR-SIES, InserSup 2021 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Tableau 1 : Part des salariés dans 3 types d'activités, parmi les jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2017 et ayant accédé à l'emploi, selon la filière de formation

	Au premier emploi			À trois ans		
	Industrie	Services non marchands	Services marchands éloignés de l'industrie	Industrie	Services non marchands	Services marchands éloignés de l'industrie
Technologies industrielles fondamentales	12 %	26 %	13 %	8 %	31 %	17 %
Spécialités pluri-technologiques des transformations	32 %	16 %	7 %	40 %	21 %	4 %
Spécialités pluri-technologiques matériaux souples	16 %	13 %	17 %	8 %	11 %	24 %
Spécialités pluri-techno. mécanique-électrique	39 %	7 %	11 %	51 %	12 %	5 %
Moteurs et mécanique auto.	19 %	6 %	9 %	15 %	8 %	4 %
Structures métalliques	33 %	5 %	10 %	35 %	4 %	4 %

Source : Cereq, 2023

Emma Riou (ANCT)

LES ZOOMS SECTORIELS

L'hébergement et la restauration

CHIFFRES-CLÉS[1]

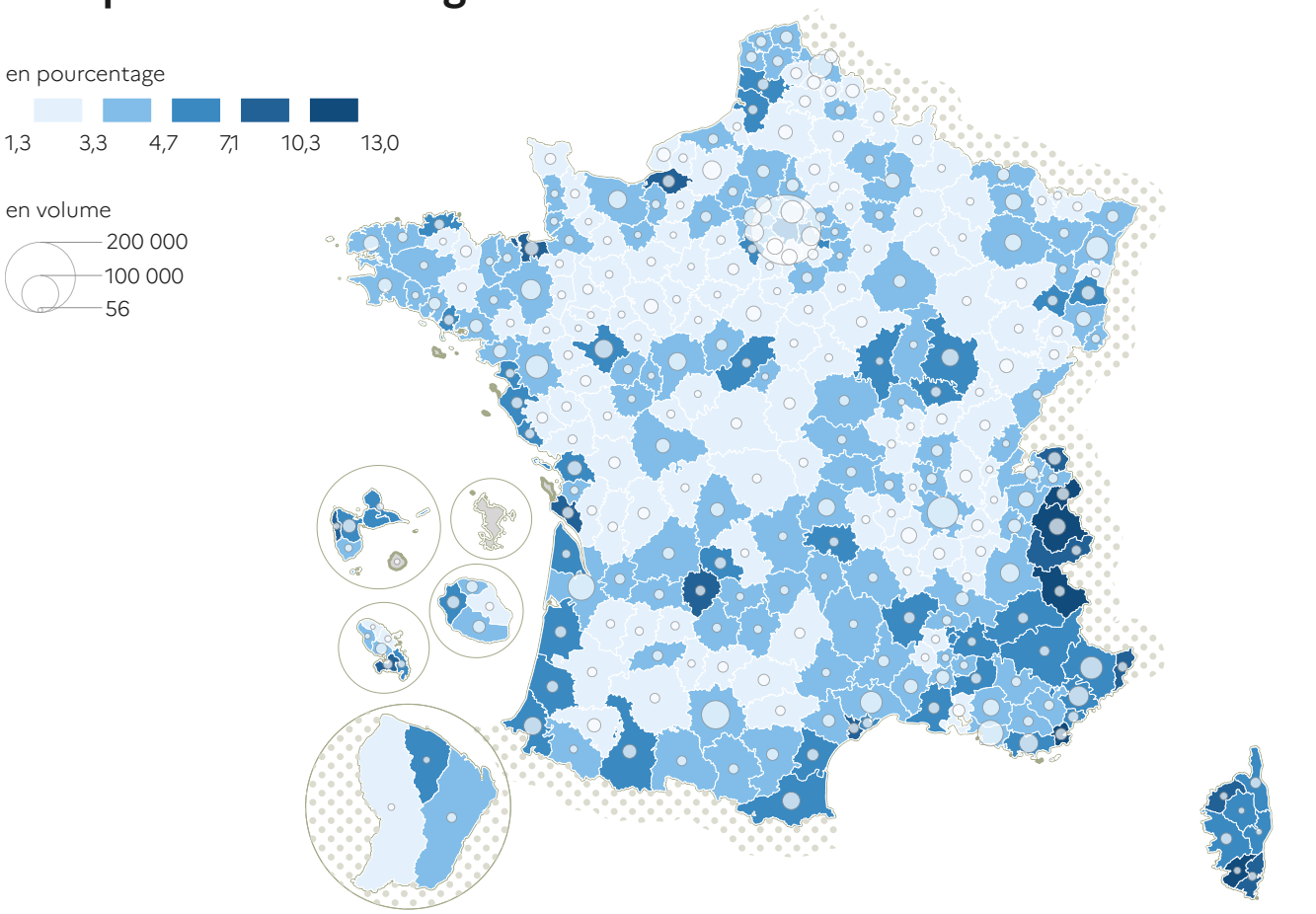
- **4,1 %** des emplois (2022)
- **+ 7,9 %** d'emplois (2016-2022)
- **Tension forte** (niveau 4)
- **50,2 %** des recrutements jugés difficiles (2025)
- **5,8 %** des formations du CAP au BTS en voie scolaire (2023)
- **4 %** des élèves et étudiants du CAP au BTS (2023)
- **- 13 %** d'élèves et d'étudiants entre 2019 et 2023
- **43,7 %** en emploi 6 mois après (promotion 2020-2021)

Un recul du nombre de jeunes formés et une hausse des besoins en main-d'œuvre

Depuis la crise sanitaire, le secteur de l'hébergement-restauration subit des tensions croissantes en matière de recrutement, alors même que le nombre de personnes en formation a reculé de 13 %. Les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent 24 % des salariés du secteur, peinent à s'y ancrer durablement : bien que leur insertion professionnelle soit globalement favorable, le turnover reste particulièrement élevé. Entre janvier 2022 et janvier 2023, 26 % ont quitté le secteur. Cette instabilité s'explique en partie par les contraintes spécifiques à ces professions. Par ailleurs, près d'un quart des jeunes sans diplôme trouve un emploi dans l'hébergement-restauration.

Figure 3.d.1

L'emploi dans l'hébergement-restauration



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP 2022 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

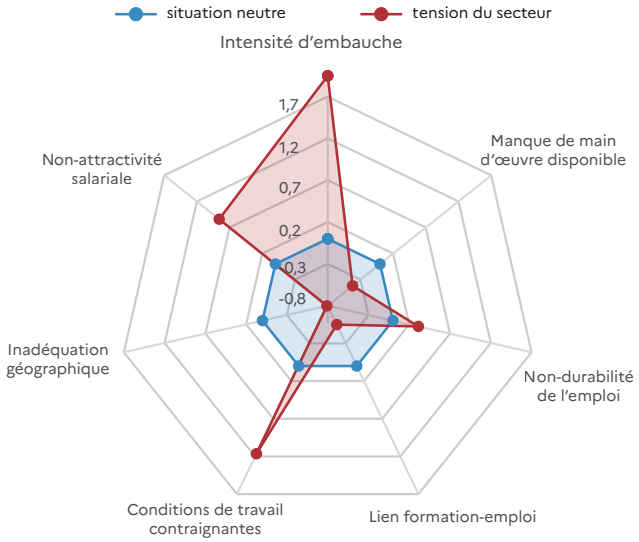
1. Sources des chiffres clés dans l'ordre d'apparition : Insee-RP 2022, Insee-RP 2016-2022, France Travail — Dares, métiers en tension 2023, France Travail — enquête BMO 2025, Depp 2023, Depp 2023, Depp 2019-2023, Dares, Depp, InserJeunes (promotion 2020-2021).

Des tensions de recrutement liées à des difficultés de fidélisation

Un recrutement sur deux jugé difficile à pourvoir

En 2023, les tensions dans le secteur de l'hébergement-restauration sont fortes (niveau 4). Les principaux facteurs à l'origine de ces tensions sont l'intensité des embauches (rapport entre le nombre d'offres d'emploi et l'emploi) et les conditions de travail contraignantes (part des salariés subissant des contraintes de rythme de travail, de travail répétitif ou de contraintes physiques, figure 3.d.2). Les départements où les tensions sur le marché du travail sont les plus fortes (niveaux 5.1 et 5.2) se situent souvent dans des territoires touristiques, sur le littoral atlantique, dans le massif des Alpes et à la frontière allemande (figure 3.d.3). À la suite de la crise sanitaire les difficultés récurrentes de recrutement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ont fortement augmenté. Selon la Dares, au 3e trimestre 2023, 53,3 % des entreprises de l'hébergement-restauration déclaraient rencontrer des difficultés de recrutement. Ce chiffre avait atteint un pic de 73,8 % au 4e trimestre 2022 (figure 3.d.4).

Figure 3.d.2
Les facteurs potentiels à l'origine des tensions dans le secteur de l'hébergement-restauration
en 2023

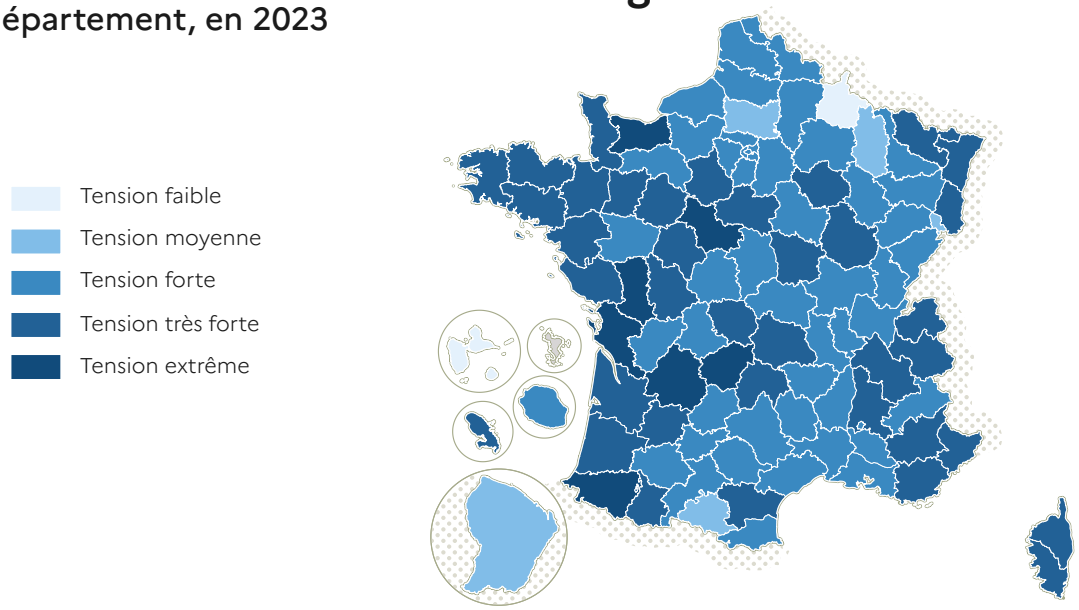


Champ : France hors Mayotte, code FAP 228 : S1X20, S1X40, S2X60, S2X61, S2X80, S2X81, S3X90 • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Un turn-over important et une faible fidélisation

Le secteur de l'hébergement-restauration présente un taux de rotation du personnel parmi les plus importants. Le taux de démission en 2022 en CDI atteint 31,3 %, contre 12,8 % dans le commerce et 11,4 % tous secteurs confondus (Dares, 2023). Parmi l'ensemble des salariés du secteur, seulement 58,3 % occupaient déjà le même métier un an auparavant. C'est un des taux parmi les plus faibles. À titre de comparaison, il monte à 72,5 % dans le commerce et 74 % tous secteurs confondus (figure 3.d.5). Le secteur rencontre des problèmes de fidélisation, notamment des jeunes recrutés, qui représentent environ un quart des effectifs du secteur, du fait des contraintes des horaires décalés, du rythme de travail soutenu et de la pression liée aux métiers de la restauration.

Figure 3.d.3
Indicateur de tension dans l'hébergement-restauration par département, en 2023

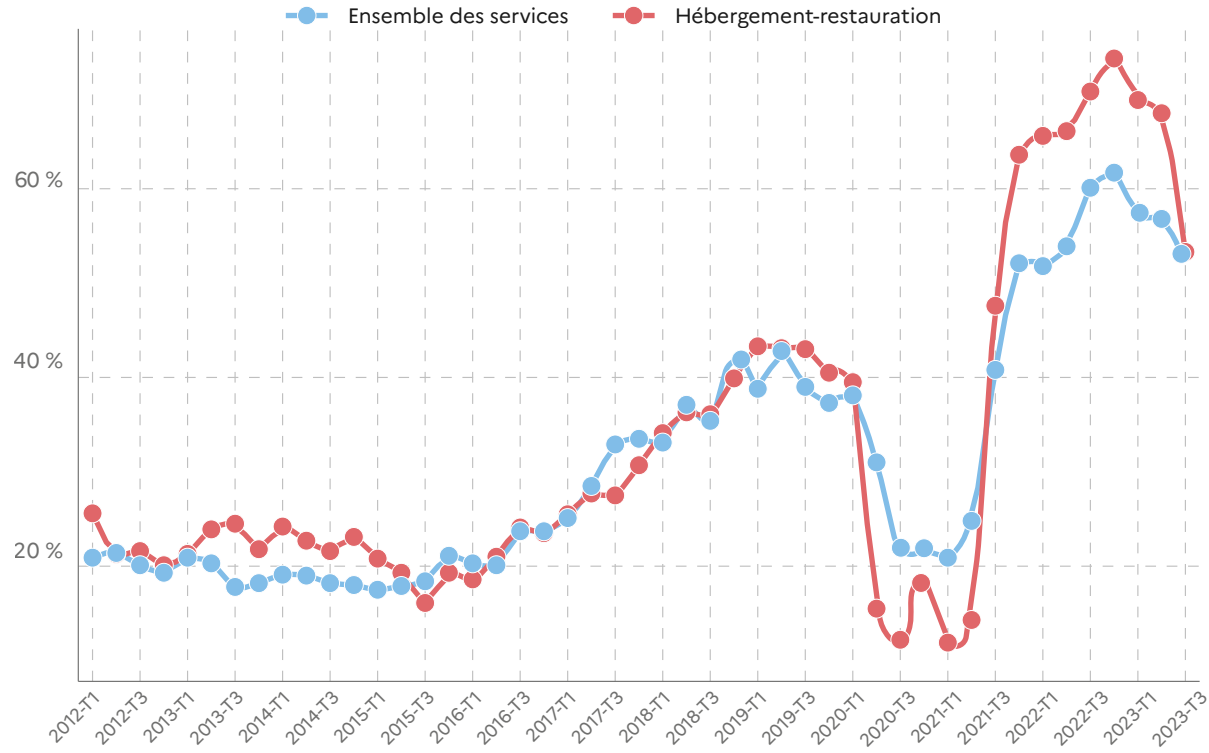


Champ : France hors Mayotte, code FAP 228 : S1X20, S1X40, S2X60, S2X62, S2X80, S2X81, S3X90 • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 3.d.4

Part des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement dans l'hébergement-restauration et les services

entre 2012 et 2023, en %

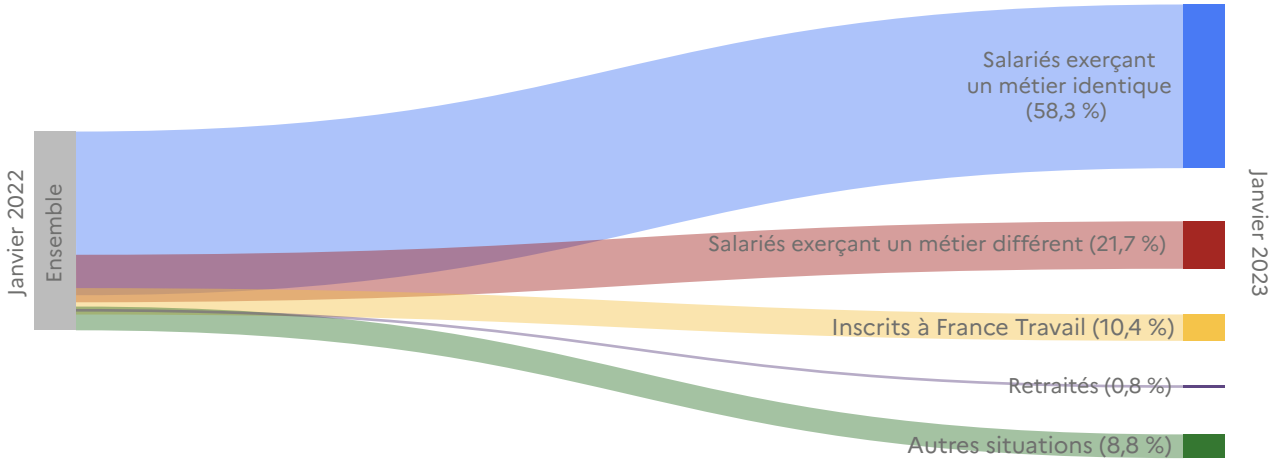


Champ : France hexagonale • **Sources** : Dares, Effectifs et difficultés de recrutement dans l'hébergement-restauration à l'été 2022- Insee, enquêtes trimestrielles de conjoncture dans les services • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.d.5

Mobilités professionnelles sortantes pour les salariés du secteur de l'hébergement-restauration

entre janvier 2022 et janvier 2023, en %



Champ : France hors Mayotte, salariés en janvier 2022, FAP 87 - Hébergement et restauration
• **Sources** : Dares, dispositif ForCE et DSN-Sismmo entre 2022 et 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Une diminution des formés

Une baisse du nombre de jeunes en voie scolaire

En 2023, 12 908 jeunes étaient en dernière année d'une formation préparant aux métiers de l'hébergement-restauration-tourisme : 37,1 % en CAP, 24,7 % en bac professionnel et 38,1 % en BTS. La Corse est la région où le poids des étudiants en hébergement-restauration-tourisme est le plus élevé (9,3 %). C'est également celle où la part d'emploi dans ce secteur est la plus importante (14,8 %, Acoss-Urssaf 2024).

Depuis 2019, leurs effectifs ont diminué de 13 %. Cette baisse concerne la majorité des départements à l'exception des départements plus ruraux et de l'Outre-mer. Les diminutions les plus marquées sont observées dans le Grand Est (— 20 %), en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (— 18 %, figure 3.d.6). À l'inverse, le poids de l'emploi dans l'hébergement-restauration a continué de croître sur cette période dans ces régions, avec une progression respective de + 4,6, + 5,8 et + 6,9 points de % (Acoss-Urssaf 2024). Ce décalage peut traduire un recours accru à des recrutements de personnes non formées à ces métiers.

Les jeunes du secteur de l'hébergement-restauration-tourisme plus rapidement en emploi

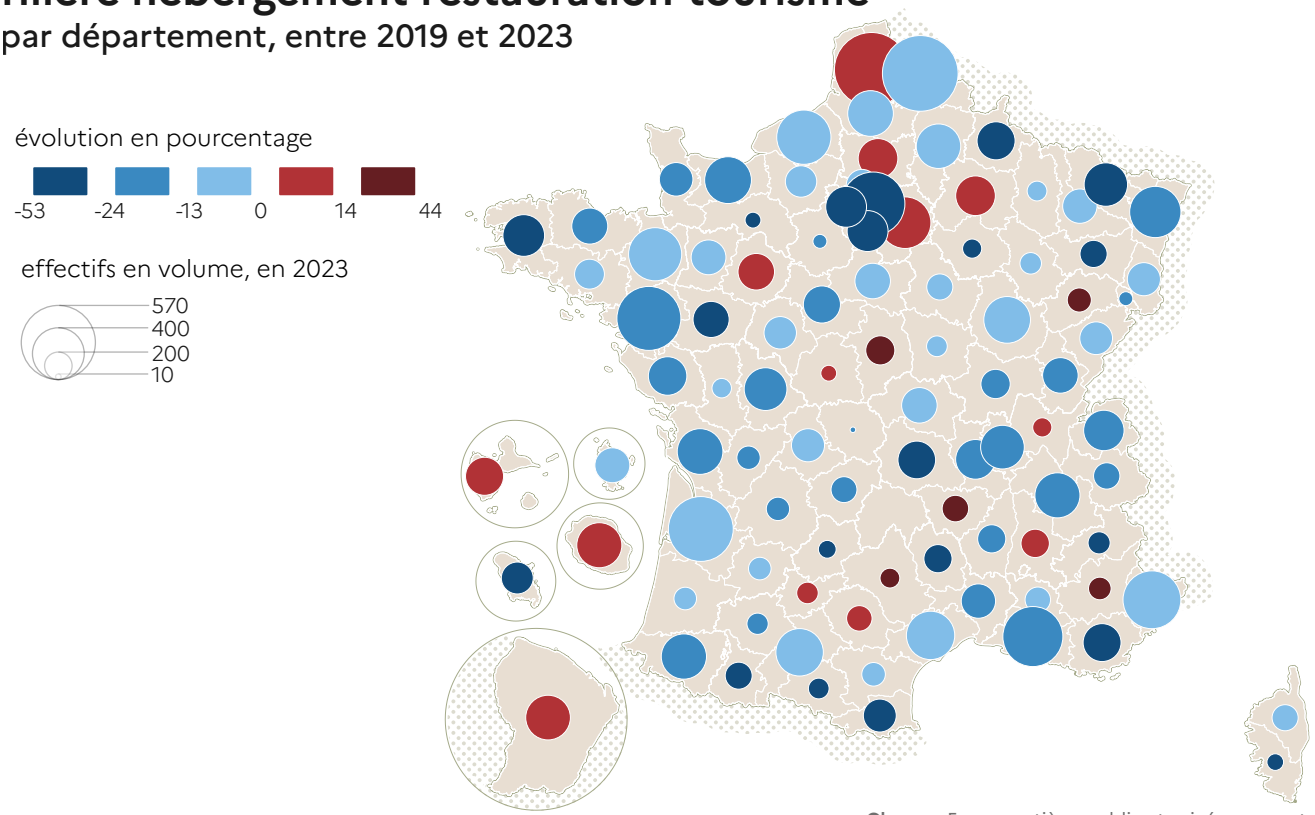
Parmi les jeunes inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS pour l'hébergement-restauration-tourisme, 46 % sont encore en études l'année suivante (51 % pour la spécialité commerce-vente et pour l'ensemble des domaines). Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 43,7 % occupent un emploi salarié dans le privé en janvier 2022, six mois après leur sortie (contre 42 % pour le commerce-vente et 41 % pour l'ensemble), dont un sur deux en CDI (52,8 % contre 40,5 %). Ces jeunes poursuivent ainsi moins souvent leurs études que les autres, et pour les sortants, ils sont légèrement plus souvent en emploi. Le taux d'emploi diffère selon le niveau de formation : 19,9 % pour les CAP, 47,4 % pour les niveaux bac et 58,9 % pour les BTS.

Les taux de sortants les plus élevés se retrouvent en Guyane (75,7 %), La Réunion (61,5 %), la Martinique (63,1 %) et la Corse (60,8 %), où la poursuite d'études est donc moins fréquente. Concernant l'insertion professionnelle, les meilleurs taux d'accès à l'emploi sont observés dans les régions Auvergne–Rhône-Alpes (46,1 %), Bretagne (45,5 %) et Pays de la Loire (45,0 %). À l'inverse, les départements d'outre-mer et les Hauts-de-France affichent les taux les plus faibles (figure 3.d.7).

Figure 3.d.6

Élèves en formation professionnelle et étudiants en BTS dans la filière hébergement-restauration-tourisme

par département, entre 2019 et 2023

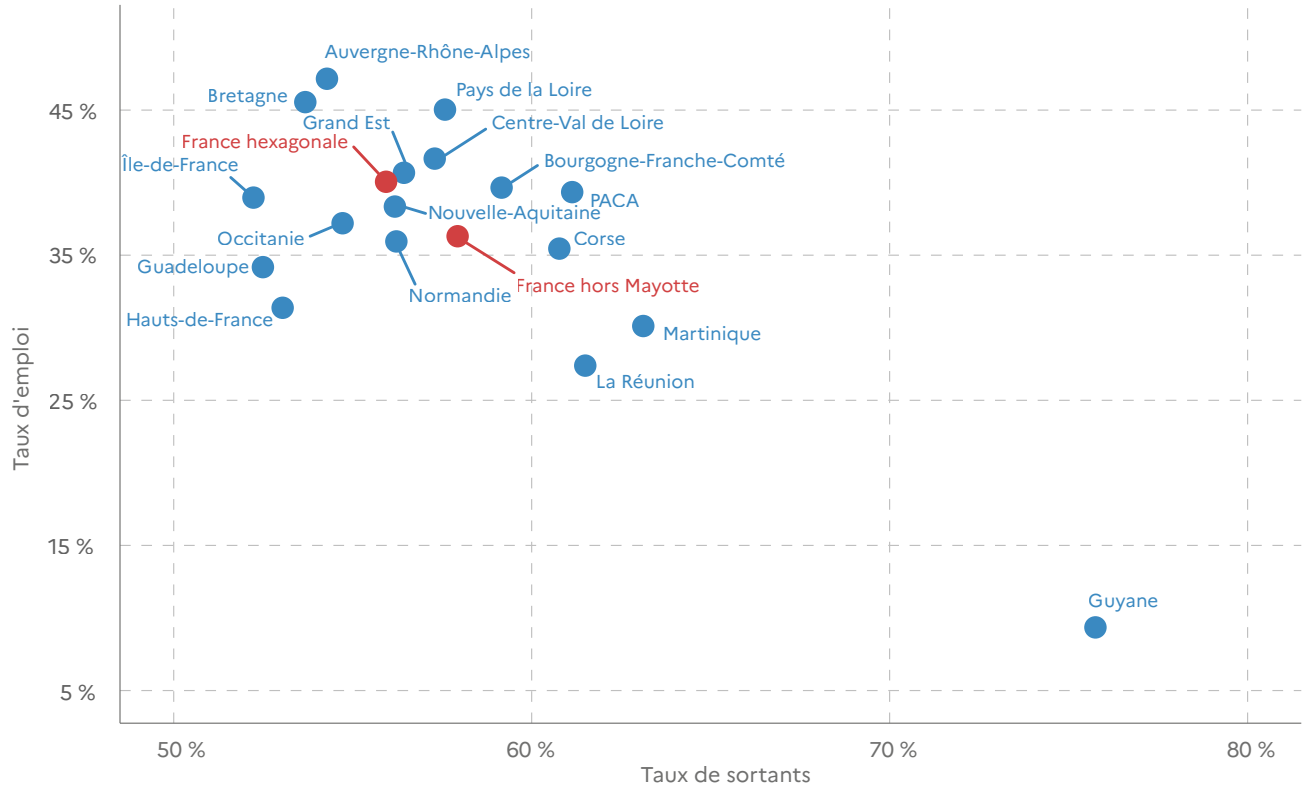


Champ : France entière, public et privé sous contrat
• **Sources** : DEPP, Système d'information Scolarité 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 3.d.7

Le devenir des élèves et étudiants après une formation professionnelle et BTS dans l'hébergement-restauration-tourisme

par région, promotion 2020-2021



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Dares-DEPP, InserJeunes 2020-2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Emma Riou (ANCT)

LES ZOOMS SECTORIELS

L'enseignement dans le primaire et le secondaire

CHIFFRES-CLÉS[1]

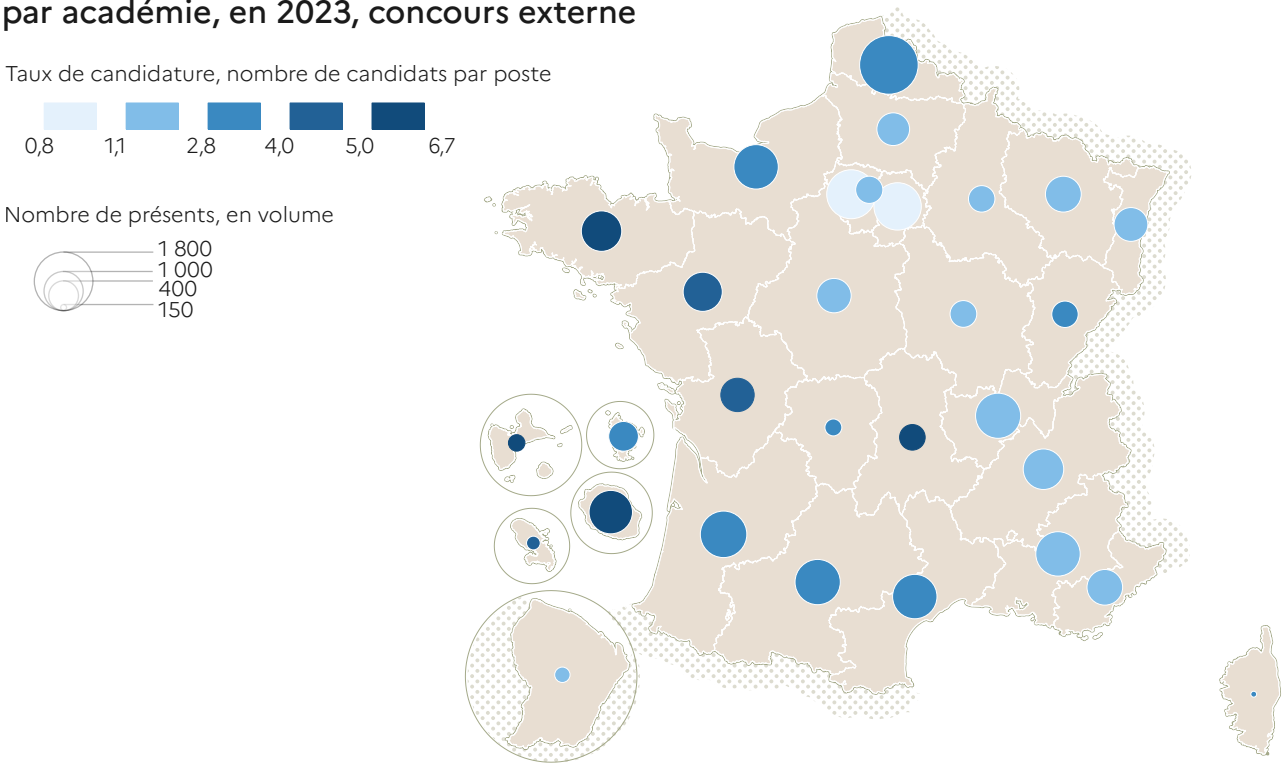
- **2,5** candidats par poste au concours externe (1er degré public, 2023)
- **10,4 %** des postes non pourvus aux concours externes (1er degré public, 2023)
- **52 425** étudiants en master MEEF (2024)
- **32** Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (2025)
- **- 16 %** d'étudiants (2019-2024)
- **88,4 %** en emploi 6 mois après (promotion 2021)

Une baisse du nombre de candidats aux concours et un vieillissement du corps enseignant

Alors que les difficultés de recrutement dans le système éducatif étaient auparavant ponctuelles, liées à des variations démographiques ou à des réformes du concours d'entrée, la situation actuelle se caractérise par un déséquilibre devenu structurel. Le nombre de candidats présents aux concours ne permet plus de pourvoir l'ensemble des postes ouverts. Le recours croissant et continu aux personnels contractuels vise à combler ce déficit et le renouvellement des effectifs.

Figure 3.e.1

Enseignants du premier degré public : nombre présents et taux de candidature
par académie, en 2023, concours externe



Champ : France entière • **Sources** : DEPP, Bases de données sur les concours. DGRH, 2023 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

1. DEPP - Bases de données sur les concours 2023, MESR-SIES Système d'information du suivi de l'étudiant (SISE) 2023-2024, Réseau des INSPE (2025), MESR-SIES Système d'information du suivi de l'étudiant (SISE), Sies, InserSup Promotion 2021.

Des difficultés à couvrir les besoins en enseignants

Une baisse des candidats aux concours de recrutement dans le 1er degré public

Selon la Direction générale des ressources humaines du ministère[1], il faudrait atteindre un taux de candidature d'au moins 4 candidats par poste pour garantir la qualité du recrutement. Or dans le 1er degré public, ce seuil n'a plus été atteint depuis 2011 (concours interne et externe, figure 3.e.2). Dans le 1er degré public, où les concours sont organisés à l'échelle académique, ce constat s'accompagne de fortes disparités entre académies.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le recrutement dans les métiers de l'Éducation nationale s'effectue par différents types de concours de droit commun : concours externe, externe spécial, interne et troisième concours. Les concours externes sont depuis 2022 réservés aux étudiants inscrits en deuxième année de master ou aux candidats titulaires d'un master.

Présents : candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou qui ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Admis : candidats admis sur la liste principale.

Taux de candidature : rapport entre le nombre de présents et le nombre de postes ou contrats.

Taux de couverture : rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou contrats. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale.

Seules quelques académies (Clermont-Ferrand, Rennes, Bordeaux, Nantes et plusieurs territoires d'Outre-mer) dépassent ce niveau pour la session 2023 (concours externe exclusivement). À l'inverse, certaines académies comme Créteil et Versailles connaissent un déficit critique de candidats (0,8 candidat par poste, figure 3.e.1). Des sessions supplémentaires ont été organisées. Pour autant, tous les postes mis au concours (internes et externes) ne sont pas pourvus. Le taux de couverture (postes pourvus) est de 89,6 % dans le premier degré public pour les concours externes.

Pour compenser ces déficits, l'Éducation nationale a recours de manière croissante à des personnels contractuels. La proportion de non-titulaires (en 1er et 2nd degré public) est passée de 4,3 % en 2015 à 6,8 % en 2023, avec une augmentation particulièrement marquée dans certaines académies, notamment Créteil, Versailles et Corse.

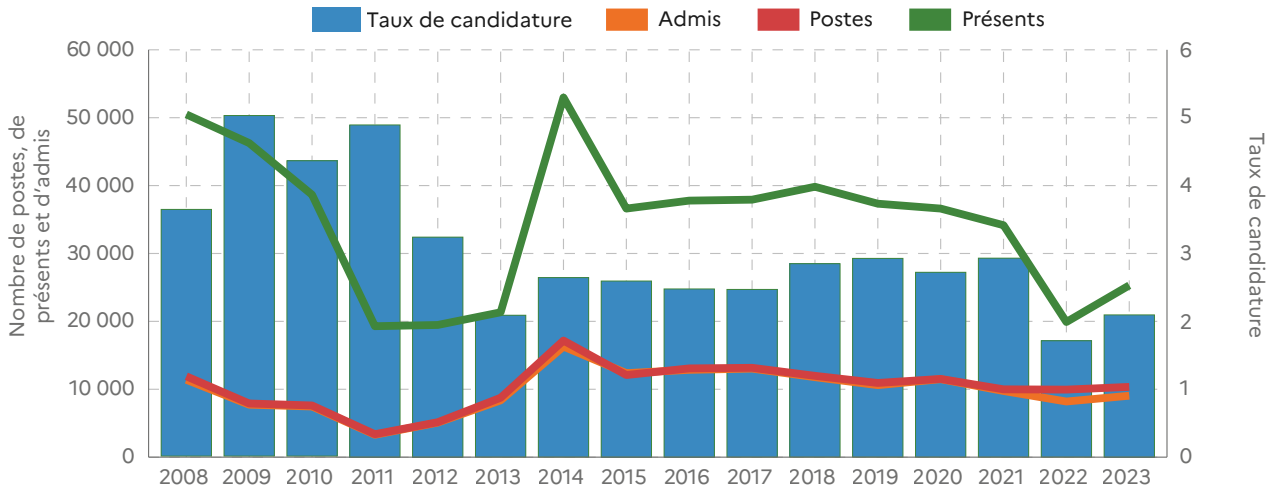
Une fidélisation des enseignants en baisse

L'éducation nationale a fait face à une hausse des démissions volontaires d'enseignants : en 2022-2023, 2 500 enseignants fonctionnaires du public ont choisi de quitter définitivement l'Éducation nationale. Cette tendance s'inscrit dans une progression régulière depuis 2013-2014, avec un pic observé en 2021-2022 atteignant 2859 départs. La proportion de départs reste faible au regard de l'ensemble des effectifs : le taux de départs volontaires s'établit à 0,4 % en 2022-2023. Néanmoins, la composition des départs a évolué : en 2015-2016, les stagiaires représentaient environ la moitié des départs, alors qu'en 2022-2023, ils ne comptent plus que pour 20 %, tandis que les enseignants titulaires avec une ancienneté supérieure à 5 ans représentent 56 % des départs. Depuis la mise en place des ruptures conventionnelles en 2020, leur part augmente.

Figure 3.e.2

Enseignants du premier degré public : évolution du nombre de postes, de présents, d'admis et du taux de candidature

entre 2008 et 2023, concours internes et externes



Champ : France entière • **Sources** : DEPP, Bases de données sur les concours. DGRH 2023. • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

1. IGAENR-IGEN, « Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », rapport n° 2013-071, juillet 2013

Une population enseignante vieillissante

La pyramide des âges de l'Éducation nationale est vieillissante et cette tendance devrait se prolonger dans les prochaines années. La part des agents âgés de plus de 60 ans passerait de 6 %, aujourd'hui, à 16 % en 2035 (Cour des comptes, 2024).

Un vivier de formation en recul malgré une forte insertion

Une majorité d'étudiants aux concours

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants constituent la moitié des admis dans le 1er degré (55 %), dont la grande majorité est issue d'un master MEEF (94,5 % des étudiants). Dans le second degré, les étudiants représentent 61,1 % des admis, dont 39,4 % proviennent d'un master MEEF, 4,8 % des Écoles normales supérieures (ENS) et 16,9 % d'autres formations universitaires. Les autres lauréats sont principalement des enseignants mais aussi des personnels d'éducation et de surveillance, des personnes sans emploi, ou encore des candidats exerçant d'autres professions (Depp, Note d'Information n° 25.02).

Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Le master MEEF, consacré à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de l'école maternelle au lycée, constitue la voie principale d'accès à la profession d'enseignant. En 2023-2024, le master MEEF comptait 52 425 étudiants. Instauré à la rentrée 2013, il a d'abord connu une forte croissance des effectifs jusqu'en 2016, avant de se stabiliser autour de 65 000 à 70 000 étudiants. À partir de 2022-2023, une baisse des effectifs est observée, notamment en raison de la réforme des concours, désormais accessible uniquement à partir de la deuxième année de master. Néanmoins, depuis 2026, le concours est accessible dès la licence.

Une très bonne insertion professionnelle après un master MEEF

L'insertion des diplômés de master se caractérise par des taux d'emploi très élevés : 88,4 % des diplômés occupent un emploi salarié 6 mois après l'obtention de leur diplôme, et ce taux progresse à 89,8 % à 12 mois, soulignant la forte employabilité des sortants du master MEEF. La grande majorité accède à un emploi stable (CDI ou fonctionnaire). Les taux d'emploi salarié se maintiennent à un niveau élevé dans la quasi-totalité des académies, souvent au-delà de 90 %. Les académies de Versailles, Créteil et Guyane se distinguent par des taux d'insertion et des taux d'emploi stable parmi les plus élevés (figure 3.e.3). Ces résultats s'inscrivent dans un contexte où les taux de candidatures y sont les plus faibles et les besoins les plus élevés.

Une crise d'attractivité de la profession

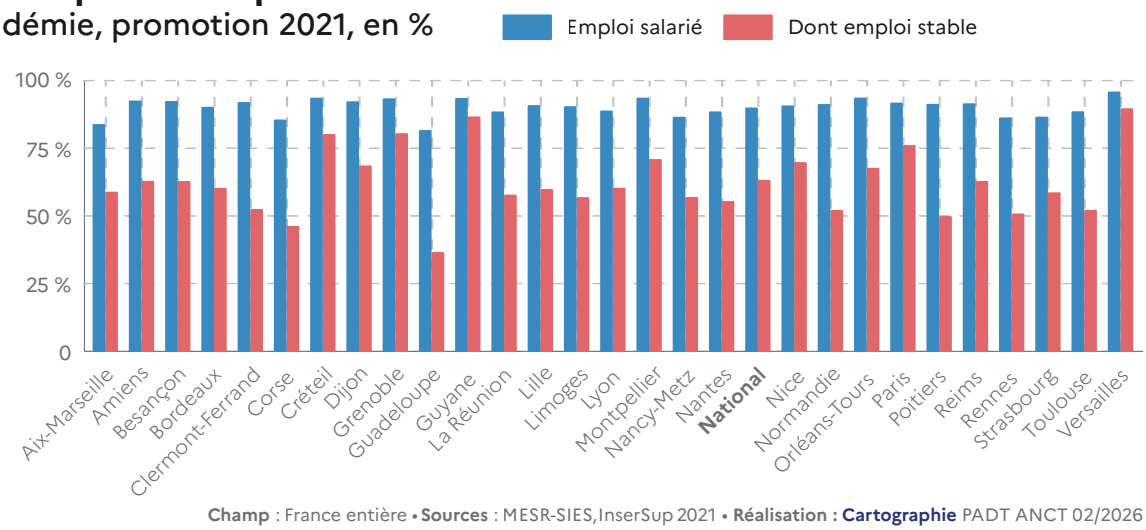
Seulement 3,8 % des élèves de 15 ans en France envisagent de devenir enseignants, plaçant le pays dans le dernier tiers des pays de l'OCDE (Rapport TALIS, 2024). Selon le baromètre de la DEPP sur le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale en 2023 (Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024 – 2025), la satisfaction professionnelle moyenne des personnels s'établit à 6,1 sur 10, un niveau inférieur à celui observé dans l'ensemble des actifs en France (7,1 sur 10). Le sentiment de manque de valorisation du métier dans la société et les conditions d'exercice jugées difficiles (classes surchargées, manque de moyens, formation jugée insuffisante, faible niveau de satisfaction lié au salaire) expliquent en grande partie les difficultés croissantes de recrutement.

Emma Riou (ANCT)

Figure 3.e.3

L'insertion professionnelle des diplômés des masters MEEF, 12 mois après le diplôme

par académie, promotion 2021, en %



Champ : France entière • **Sources** : MESR-SIES, InserSup 2021 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

LES ZOOMS SECTORIELS

L'agriculture

Face au vieillissement des exploitants, la filière renforce la formation pour assurer le renouvellement des générations

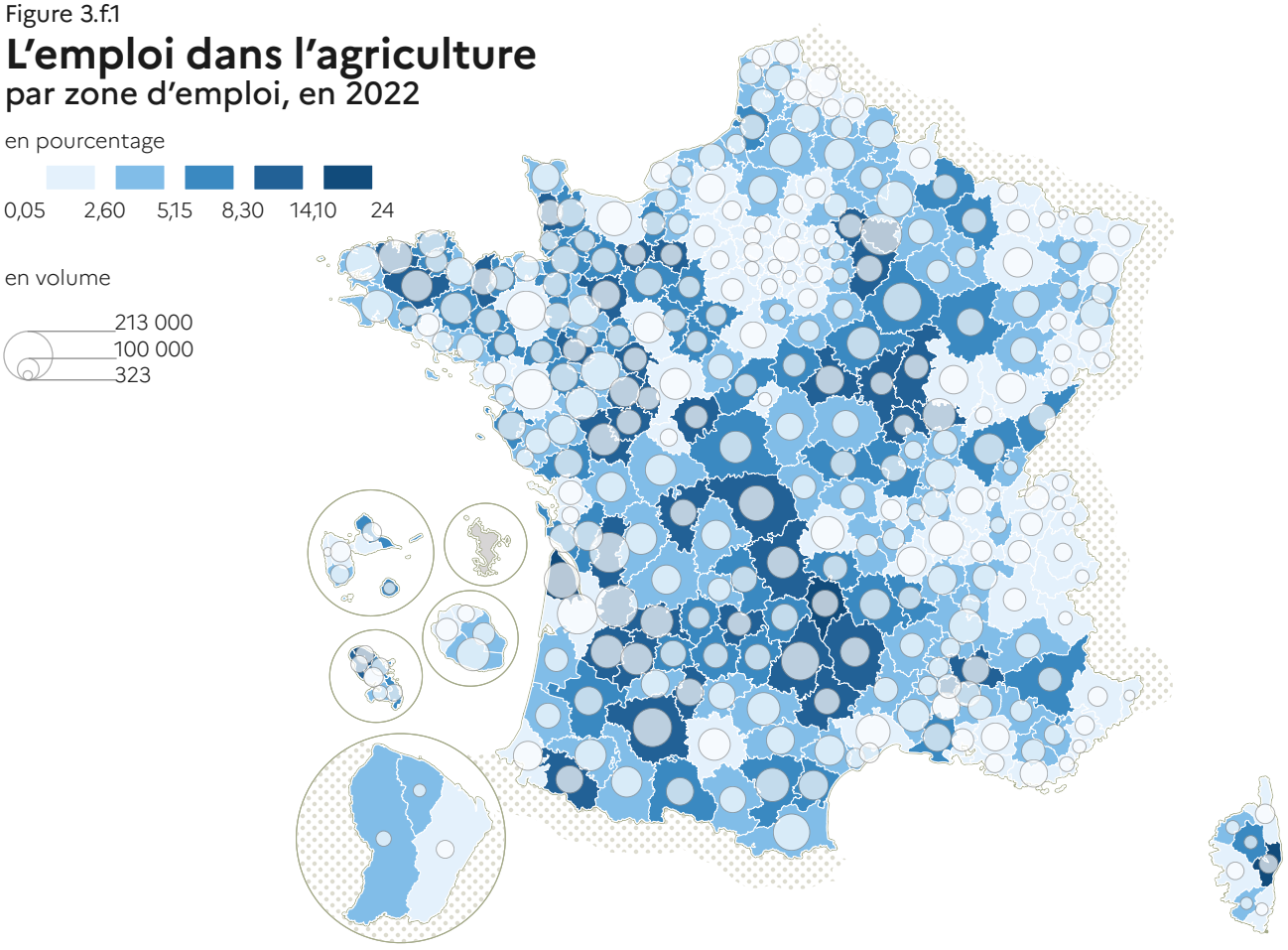
Le secteur agricole fait face à un enjeu majeur de renouvellement générationnel, dans un contexte où 1 exploitant sur 2 approche de l'âge de la retraite. En complément des tensions liées à la reprise des exploitations, les tensions de recrutement du secteur demeurent toutefois plus limitées que dans d'autres secteurs et concernent principalement les emplois saisonniers, qui représentent près de 85 % des besoins en main-d'œuvre. Parallèlement, le nombre de jeunes diplômés progresse (+ 6 % d'apprenants entre 2019 et 2024), porté en grande partie par le développement de l'apprentissage. Pour répondre aux besoins importants à venir et soutenir l'installation de nouveaux exploitants, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, entrée en vigueur le 24 mars 2025, fixe des objectifs ambitieux : augmenter de 30 % le nombre d'apprenants dans les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et relever le niveau de qualification des nouveaux actifs des secteurs agricole et agroalimentaire.

CHIFFRES-CLÉS[1]

- **2,4 %** des emplois (2022)
- **- 4,9 %** d'emplois (2016-2022)
- **Tension forte** (niveau 4)
- **45,9 %** des recrutements jugés difficiles (2025)
 + 6 % d'apprenants de la 4e au BTSA (2019-2024)
- **+ 50 %** d'apprentis de la 4e au BTSA (2019-2024)
- **50 %** en emploi 6 mois après une formation agricole technique (promotion 2023)
- **93 %** en emploi à 1 an après une formation d'ingénieur agricole (promotion 2023)

Figure 3.f.1

L'emploi dans l'agriculture
par zone d'emploi, en 2022



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : Insee, RP 2022 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

1. Sources des chiffres clés dans l'ordre d'apparition : Insee, RP 2022, Insee- RP 2016-2022, France Travail — Dares, métiers en tension 2023, France Travail — enquête BMO 2025, DGER 2018-2023, DGER 2018-2023, Dares, Depp, InserJeunes promotion 2023, MASA-DGER, Portrait de l'enseignement agricole 2025.

Des besoins importants liés au renouvellement générationnel

45,9 % des besoins en main-d'œuvre agricole jugés difficiles à pourvoir

L'agriculture suit la tendance générale de hausse des tensions (niveau 4). Les principaux facteurs sont l'intensité des embauches, la non-durabilité de l'emploi, ainsi qu'une inadéquation géographique entre l'offre et la demande (figure 3.f.2). 84,9 % des besoins en main-d'œuvre agricole prévus par les employeurs concernent des emplois saisonniers et 45,9 % sont jugés difficiles à pourvoir (France Travail — enquête BMO 2025).

Dans les zones agricoles spécialisées dans des productions exigeantes en main-d'œuvre (viticulture, arboriculture) comme la Charente, la Gironde, le Maine-et-Loire, la tension s'explique par une part de recrutement de saisonniers souvent supérieure à 85 %, couplée à des difficultés de recrutement autour de 50 à 60 %. En Île-de-France, la tension atteint son plus haut niveau dans plusieurs départements, plus de 50 % des projets de recrutement sont jugés difficiles (figure 3.f.3). Pour répondre à ces tensions, un arrêté vise à faciliter le recrutement de travailleurs étrangers hors Union européenne.

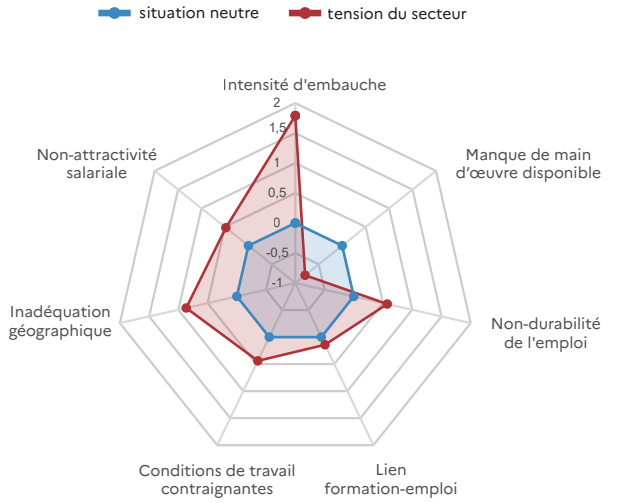
40 000 emplois disparaissent, 91 000 restent sans candidat

En 2020, près de la moitié des exploitations agricoles (43 %) étaient dirigées par un exploitant âgé de 55 ans ou plus, ayant déjà atteint ou devant atteindre l'âge légal de départ à la retraite d'ici dix ans. Ce vieillissement des agriculteurs s'accentue : la part des exploitants de plus de 55 ans a progressé de 7 points de % depuis 2010. La question du devenir des exploitations est centrale. 34 % de ces exploitants déclarent ne pas savoir ce qu'il adviendra de leur activité dans les trois prochaines années (Agreste, 2022).

Parallèlement, le secteur connait une tendance à la concentration des exploitations et au recul de l'élevage (plus intensif en main d'œuvre) au profit des grandes cultures mécanisée. Ces évolutions affectent directement l'emploi agricole, dont la part dans l'emploi total est passée de 4 % en 2000 à 3 % en 2019 et baisserait encore pour ne plus représenter que 2 % en 2030, soit environ 40 000 emplois en moins (Métiers 2030).

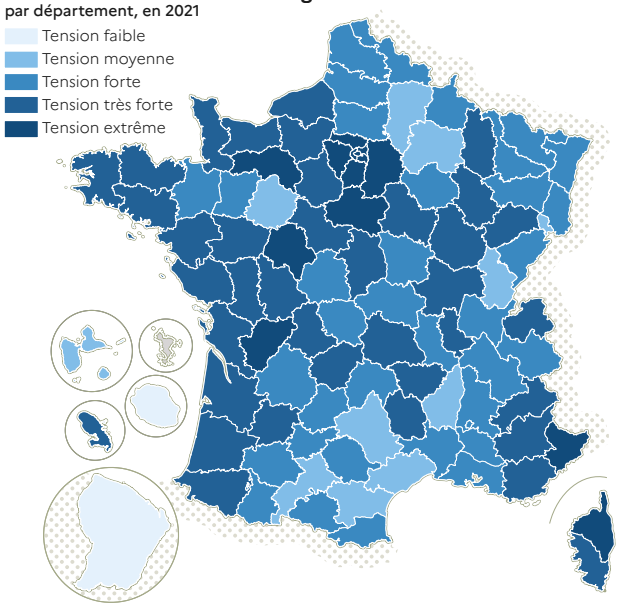
Cependant, cette tendance s'accompagne d'un paradoxe. Malgré la diminution globale du nombre d'emplois, le non-renouvellement des générations devrait créer un déséquilibre estimé à 91 000 emplois d'ici 2030, non comblé par les jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail. Ces déséquilibres sont particulièrement marqués en Nouvelle-Aquitaine (20,1 % des besoins), en Occitanie (17,3 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (11,6 %, figure 3.f.4).

Figure 3.f.2
Les facteurs potentiels à l'origine des tensions dans le secteur agricole
en 2023



Champ : France hors Mayotte • **Sources** : France Travail - Dares, métiers en tension 2023
• **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Figure 3.f.3
Indicateur de tension dans l'agriculture
par département, en 2021

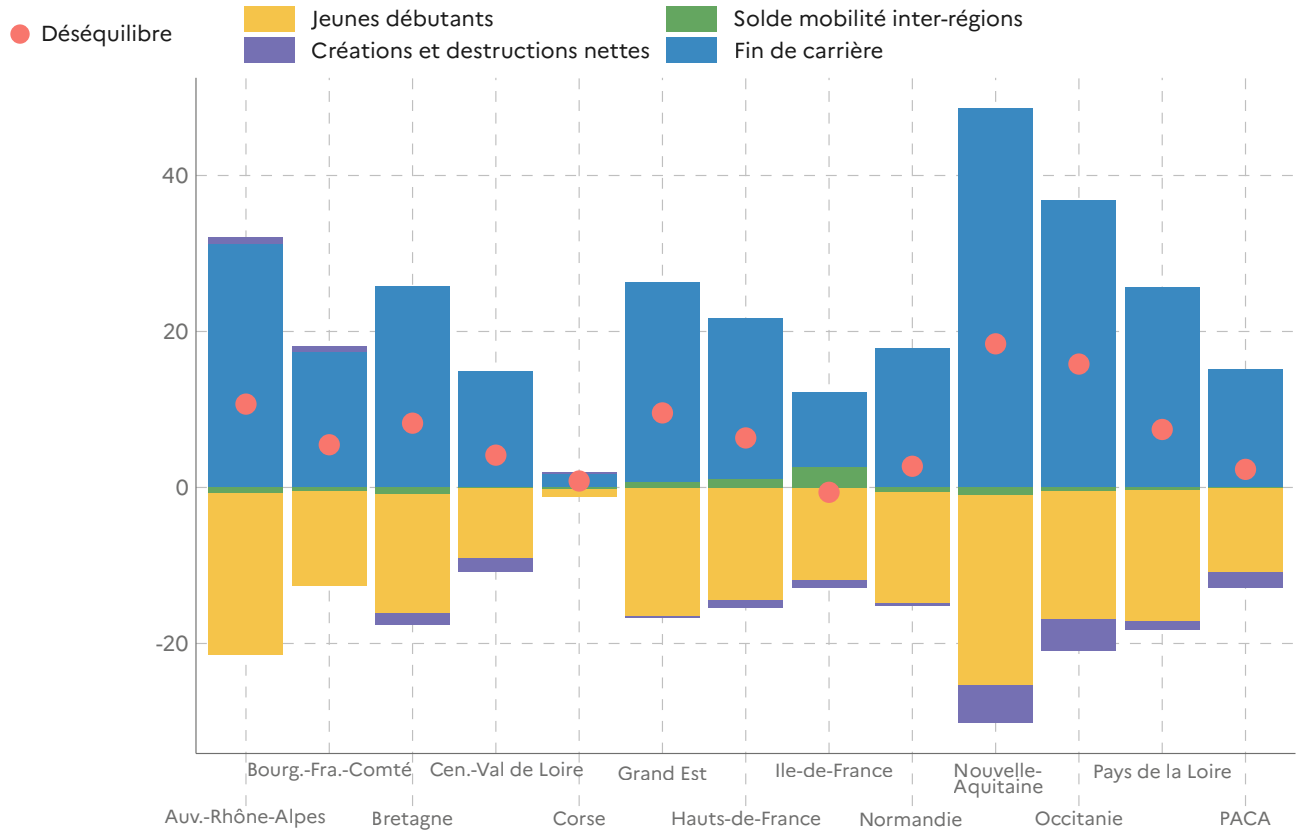


Champ : France hors Mayotte • **Sources** : France travail - Dares, métiers en tension 2023
• **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Figure 3.f.4

Projection des besoins en main d'œuvre dans l'agriculture d'ici 2030

par région, en milliers d'emplois



Champ : France hexagonale • **Sources** : Dares - Haut commissariat à la stratégie et au plan, rapport Métiers 2030 • **Réalisation** : **Cartographie** PADT ANCT 02/2026

Une offre de formation dynamique portée par l'apprentissage

Rebond du nombre d'apprenants et montée de l'alternance dans l'enseignement agricole

En 2024-2025, l'enseignement agricole technique regroupe environ 201 006 apprenants, formés de la classe de 4e au BTSA. Ces apprenants sont accueillis dans près de 800 établissements publics et privés, avec une répartition d'un tiers dans le public et deux tiers dans le privé. Une des particularités est l'importance accordée à la formation en alternance (MASA-DGER — Portrait de l'enseignement agricole, édition 2025). Après une baisse des effectifs dans les années 2010, d'abord marquée dans les formations liées aux services à la personne puis étendue aux autres filières, une reprise s'observe depuis 2018. Entre 2019 et 2024, le nombre de jeunes formés a progressé de 6 %, avec une hausse particulièrement forte de l'apprentissage (+ 50 %).

L'enseignement agricole ne se restreint pas uniquement aux métiers agricoles. Il couvre les domaines plus larges comme l'aménagement et le développement de l'espace rural, l'environnement mais aussi le service aux personnes et aux territoires.

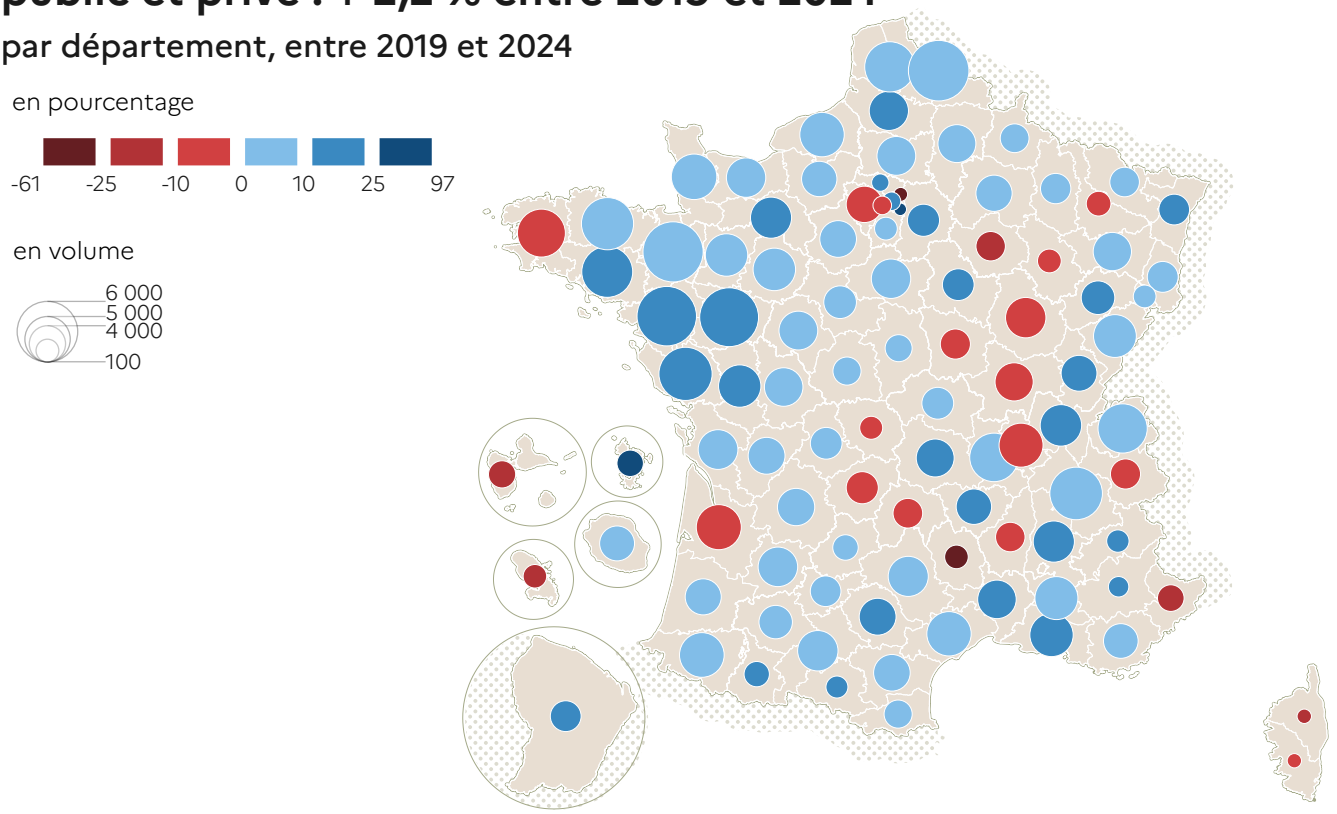
En 2024-2025, l'enseignement agricole technique regroupe environ 201 006 apprenants, formés de la classe de 4e au BTSA. Ces apprenants sont accueillis dans près de 800 établissements publics et privés, avec une répartition d'un tiers dans le public et deux tiers dans le privé. Une des particularités est l'importance accordée à la formation en alternance (MASA-DGER — Portrait de l'enseignement agricole, édition 2025).

Après une baisse des effectifs dans les années 2010, d'abord marquée dans les formations liées aux services à la personne puis étendue aux autres filières, une reprise s'observe depuis 2018. Entre 2019 et 2024, le nombre de jeunes formés a progressé de 6 %, avec une hausse particulièrement forte de l'apprentissage (+ 50 %). Cette dynamique est largement attribuée à l'effet de la loi Pénicaud de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi qu'aux efforts financiers de l'Etat en faveur de l'apprentissage. Cette progression a permis de compenser la baisse des effectifs enregistrée au cours des années 2010, en particulier dans les filières du secondaire (CGAAER, rapport n° 19069). La hausse des effectifs s'accompagne d'une diversification des profils, avec une part croissante d'élèves non issus du monde agricole (14 % en 2010, 9 % en 2023). Les effectifs d'élèves confortent cette dynamique avec les hausses observées aux rentrées scolaire 2024 et 2025. Des contrastes sont observés

Figure 3.f.5

Évolution des effectifs de l'enseignement agricole technique public et privé : + 2,2 % entre 2019 et 2024

par département, entre 2019 et 2024



Champ : France entière • **Sources** : MASA-DGER, Portrait de l'enseignement agricole, édition 2025 • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 02/2026

entre les régions. Dans certaines d'entre elles, le nombre d'apprenants augmente de manière relativement homogène entre les départements.

À l'inverse, d'autres territoires présentent des évolutions plus disparates, comme la Bourgogne–Franche-Comté ou l'Auvergne–Rhône-Alpes. Dans les Pays de la Loire, la forte progression du nombre d'apprenants s'explique principalement par l'accueil accru d'apprentis au sein des organismes de formation privés (figure 3.f.5).

L'enseignement supérieur agricole comprend un réseau de 16 établissements dont 10 publics et 6 privés pour un total de 16 696 étudiants (dont 21,9 % en apprentissage). La majorité de ces étudiants sont dans des formations d'ingénieurs agronomes (74,9 %). Le nombre d'étudiants a progressé de 21,0 % sur les 10 dernières années (MASA-DGER — Portrait de l'enseignement agricole, édition 2025).

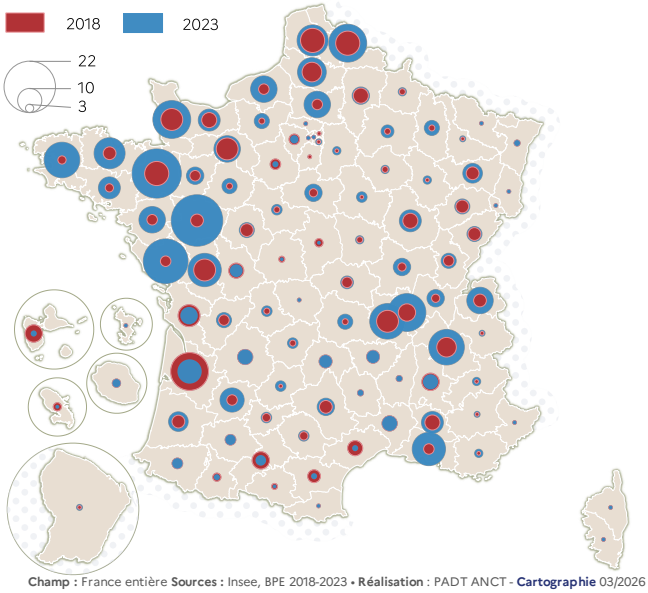
L'essor des centres de formation d'apprentis agricoles

L'apprentissage, en forte croissance, est porté par les centres de formation d'apprentis (CFA), structures dédiées à la formation professionnelle en alternance. Entre 2018 et 2023, leur nombre a fortement progressé. Des établissements du privé, en particulier au sein des Maisons familiales rurales, ont commencé à accueillir des apprentis. Cette dynamique est particulièrement marquée dans le Grand Ouest, et plus spécifiquement dans le Maine-et-Loire et en Vendée (figure 3.f.6).

Figure 3.f.6

Évolution du nombre des centres de formation d'apprentis (CFA agricoles)

par département, entre 2018 et 2023

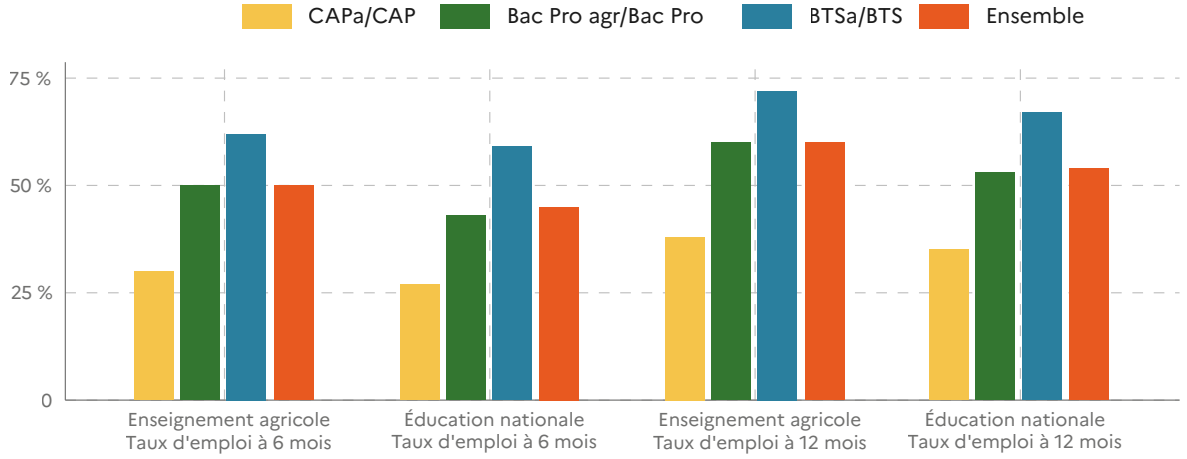


Champ : France entière **Sources :** Insee, BPE 2018-2023 • **Réalisation** : PADT ANCT - **Cartographie** 03/2026

Figure 3.f.7

Taux d'emploi salarié à 6 et 12 mois des lycéens et étudiants de niveau CAPa/CAP à BTSa/BTS

promotion 2022-2023



Sources : Dares-DEPP, InserJeunes 2022-2023. • **Réalisation : Cartographie** PADT ANCT 03/2026

Une insertion des jeunes diplômés plus favorable que pour les formations relevant de l'éducation nationale

Parmi les jeunes inscrits en dernière année d'une formation agricole technique de niveau CAPa à BTSa, 51 % sont encore en études l'année suivante (54 % pour l'éducation nationale). Plus le niveau de diplôme est élevé, plus ce taux diminue. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 50,0 % occupent un emploi salarié, 6 mois après leur sortie (contre 45,0 % pour l'éducation nationale) : 30,0 % pour les CAPa, 50,0 % pour les Bac Pro agricoles et 62,0 % pour les BTSa. Entre 6 et 12 mois, le taux d'emploi des sortants progresse 8 points pour les CAPa et de 10 points pour les Bac Pro agricoles et les BTSa (figure 3.f.7). Les données territorialisées ne sont pas disponibles.

Pour l'enseignement supérieur agricole, 93 % des ingénieurs diplômés en 2022 sont en emploi un an après leur sortie de l'école. 15 % d'entre eux ont suivi leur cursus en apprentissage et bénéficient d'une insertion professionnelle encore—plus favorable (97 %, MASA-DGER, Portrait de l'enseignement agricole 2025).

Emma Riou (ANCT)

Bibliographie et table des sources

Partie 1. L'offre d'éducation : premier et second degrés

- André P., Barhoumi M., Miconnet N., Serre P., 2026, «Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035», Note d'Information, n° 26-09, DEPP.
- Audren, G. (2024). Approche géographique de l'évitement scolaire : vers l'accentuation de la ségrégation sociale entre collèges ? L'exemple de Marseille.
- Boudesseul, J., et al. (2016). Atlas des risques sociaux d'échec scolaire. DEPP.
- Brun, L., Croguennec, Y., & Jolivet, S. (2023). 6,340 millions d'élèves sont scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2023 (Note d'Information, n° 23-50). DEPP.
- Dieusaert, P., Juzdzewski, L., Leduc, A., & Miconnet, N. (2025). Les effectifs dans le second degré : 5,621 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2025 (Note d'Information, n° 25-59). DEPP.
- Gicquel, S., & Le Moigne, F. (dir.) (2022). L'Église dans l'enseignement secondaire. Les institutions catholiques en France (XIXe-XXe siècles). Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 288 p.
- INRAE-CESAER. (2020). Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? Pour le compte de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- Newsahm, N., & Rowe, F. (2022). Understanding trajectories of population decline across rural and urban Europe.
- Cour des comptes. (2023, juin). L'enseignement privé sous-contrat.
- Sénat. (2025, 18 juin). Rapport d'information, n° 749.
- DEPP. (2025). Repères et références statistiques.
- Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. Éducation & formations, DEPP, 90, pp. 5-27.
- Stefanou, A. (2022, mise à jour septembre 2025). L'éducation prioritaire (Synthèse de la DEPP, n° 6). DEPP.

- Thomas, et al. (2022). Le zonage en aires d'éducation. DEPP.

Partie 2. L'offre de formation

- Angles, Y. (2024). La réforme du lycée professionnel est imposée brutalement. Mediapart Édition.
- Arnauld De Sartre, X., & Petit, O. (2018). Une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche : rapprochements, concentrations, tensions… et opportunités. Natures Sciences Sociétés, 26(3), 255-56.
- Bordenet, C. (2022). Moins diplômés, quittant souvent leur territoire à 18 ans : l'Insee décrypte la mobilité des jeunes ruraux. Le Monde.
- Brillet, F. (2024). La mobilité, un frein persistant à l'insertion professionnelle des jeunes. Le Monde.
- Canard, E. (2025). Lycée professionnel : sous Macron, deux réformes et un « taux de décrochage inédit » en juin. Mediapart Édition.
- Couprie, H., & Rinallo, J. (2025). Accès des jeunes sortant du secondaire à l'autonomie résidentielle : l'influence des marchés du travail et du logement.
- Demongeot, A., & Orzoni, M. (2025). L'apprentissage au 31 décembre 2024 (Note d'Information, n° 25-44). DEPP.
- Dubet, F., & Duru-Bellat, M. (2024). L'Emprise scolaire : quand trop d'école tue l'éducation. Presses de Sciences Po.
- Goanec, M. (2023). Privatisation de l'enseignement supérieur : des « pantouflages » emblématiques. Mediapart Édition.
- Graveleau, S. (2024). L'apprentissage en master, pas si avantageux pour l'insertion professionnelle. Le Monde.
- GAS & IGF, « Revue des dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage », septembre 2024.
- Le Bouler, S. (2024, janvier). Dans l'enseignement supérieur, le poids croissant du privé pose de redoutables problèmes de régulation. Le Monde.
- Maillard, F. (2017). Les évolutions de l'enseignement professionnel depuis 1985 : entre innovations et ruptures. Le français aujourd'hui, 199(4), 17-26.
- Marlier, F. (2025). Études supérieures : face à l'essor du privé, le ministère hésite à réguler en profondeur. Mediapart Édition.
- Marlier, F. (2025). Enseignement supérieur privé : vers une timide régulation d'un secteur en plein essor. Mediapart Édition.
- Nasi, M. (2023). L'apprentissage en école de commerce, une formule gagnante et opportuniste. Le Monde.
- Nasi, M. (2023). Les pratiques abusives de certaines écoles de commerce en matière d'apprentissage. Le Monde.
Poucet, B. (2025). L'enseignement privé en France : des recherches en renouvellement — 2000-2025. Revue française de pédagogie, 226, 119-62.
- Thomas, J. (2025). Pour les jeunes, l'inquiétant bond en arrière des contrats d'apprentissage. Le Monde.
- Vergnaud, C. (2023). L'excellence contre la science. Quand la mise en compétition et la bureaucratisation éloignent l'université de ses missions. Métropolitiques.

Partie 3. Formation et emploi : des liens à renforcer

- Agreste. (2022). Âge des exploitants et devenir des exploitations : Les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior.
- Bardon, E., Gozard, D., & Ricard, B. (2020). L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité (Rapport de mission de conseil n° 19069). Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.
- Barry, V. (2023). Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus ? Dares.
- Basset, G., & Lluansi, O. (2023). Pénurie de compétences et réindustrialisation : Un étonnant paradoxe. La Fabrique de l'industrie.
- Cour des comptes. (2023). Devenir enseignant : La formation initiale et le recrutement des enseignants des premier et second degrés.
- Cour des comptes. (2024). Observations définitives : L'allongement de la vie professionnelle des agents dans une fonction publique d'État vieillissante.
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. (2023). Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire : 2023-2024.
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. (2025). Enseignement agricole : Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAPa à BTSA, six mois après leur sortie d'études en 2023 (Note d'information n° 25-11).
- Ducatel, V., Villedieu, P., Chartier, F., & Lainé, F. (2025). Les tensions sur le marché du travail en 2023 (Dares Résultats n° 15).
- IGAENR-IGEN, « Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », rapport n° 2013-071, juillet 2013
- Inspection générale des finances. (2023). Tensions sur les effectifs et les compétences dans l'industrie et dispositifs de formation associés.
- Jolly, C., Flamand, J., Le Hir, B., Rey, M., Eidelman, A., Cousin, C., & Desjonqueres, A. (2022, mars). Les métiers en 2030 : Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications. France Stratégie ; Dares.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2025). Portrait de l'enseignement agricole (Édition 2025).
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire — Direction générale de l'enseignement et de la recherche. (2025). Insertion professionnelle des apprenants de l'enseignement agricole.
- Moquay, L., & Obser, J. (2023). Effectifs et difficultés de recrutement dans l'hébergement-restauration à l'été 2022. Dares.
- Moreau, F., Prion, R., & Seinger, P. (2024). Développer l'attractivité des métiers et services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Rapport de mission de conseil n° 23082). Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.
- Valette, C. (2025). Profil des admis aux concours enseignants 2023 (p. 4). Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Table des sources

Structure productrice	Titre de la source	Millésime(s)
Cereq	Enquête Génération 2017	
DAF-DEPP-DGRH	Bases de données sur les concours	2008-2023
Dares	Dispositif ForCE et DSN-Sismmo	2022-2023
Dares	Données sur l'apprentissage	2012-2024
Dares, Haut-commissariat à la stratégie et au plan	Rapport Métiers 2030	Horizon 2030
Dares-Depp	InserJeunes	2020—2021 ; 2022-2023
Depp	Système d'information Scolarité	2023
Depp	Enquête dans les écoles publiques	2023
Depp	Jeu de données « Indices de position sociale »	2023
Depp	Panel des personnels issu de BSA	2023
Depp	Jeu de données « Le mode d'hébergement des élèves dans les établissements du second degré »	2023
Depp	Jeu de données « Effectifs en lycée professionnel »	2023
Eurostat	Population par région	2013-2023
Eurostat	Éducation et formation des jeunes	
France Travail — Dares	Métiers en tension	2011—2023 ; 2023
Insee	Base permanente des équipements (BPE)	2018-2023
Insee	Enquêtes trimestrielles de conjoncture dans les services	2022
Insee	Recensement de la population (RP)	2011-2022
MESR-SIES	InserSup	2021
MESR-SIES	Parcoursup	2023
MESR-SIES	Système d'information du suivi de l'étudiant (SISE)	2008-2023

Après la diffusion de quatre premiers cahiers de la collection « territoires et transitions » (enjeux démographiques en décembre 2021, enjeux économiques en septembre 2022, enjeux environnementaux en juillet 2024 et enjeux numériques en janvier 2025), ce sixième cahier traite des enjeux liés à l'éducation, la formation.et l'insertion professionnelle.

L'Observatoire des territoires

Depuis 2004, l'Observatoire des territoires rassemble, analyse et diffuse les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de la cohésion des territoires.

Il favorise l'harmonisation des méthodes d'observation et d'analyse territoriale entre l'État et les collectivités territoriales ainsi que la mutualisation des connaissances, à travers notamment la création du Carrefour des acteurs de l'Observation.

Lieu d'innovation et d'expertise, l'Observatoire anime un programme d'études et de travaux prospectifs. Il contribue à la mise au point de cadres conceptuels et d'outils adaptés aux nouveaux besoins de comparaisons entre territoires à l'échelle française et européenne.

Il publie régulièrement des rapports et analyses sur les dynamiques territoriales et met à disposition des applications et cartographies interactives qui permettent l'exploitation et la diffusion de nombreuses données statistiques à différentes échelles.

observatoire-des-territoires.gouv.fr

cartotheque.anct.gouv.fr

Décret n° 2022-1759 du 30 décembre 2022 portant renouvellement de l'Observatoire des territoires : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046847894

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

Retrouvez l'agence sur :
anct.gouv.fr